N°63 JANVIER 2017 • REVUE POLITIQUE MENSUELLE DU PCF • 6 EUROS

P. 5 REGARD
EXPOSITION KADER ATTIA
Romain Brigue

P. 26 LE GRAND ENTRETIEN
LA FRANCE EN COMMUN
Igor Zamichiei

P. 48 LIRE
PATRICK TORT OU L'ENJEU D'UN MATÉRIALISME ACTUEL
Lilian Truchon

LA REVUE DU PROJET

DOSSIER

DE NOUVEAUX DROITS DÈS MAINTENANT !

Parti communiste français

Quand tant de forces et de moyens sont à l'œuvre pour nous enjoindre d'accepter le monde comme il va, notre détermination à refuser les injustices et à faire front contre les exploitations et les dominations sont d'ores et déjà une belle victoire. Ce très possible chemin vers l'humanité est celui de l'avenir, il est notre cause commune. Que vive 2017 !

L'équipe de *La Revue du projet* vous souhaite une belle année.

SOMMAIRE

3 ÉDITO
Gérard Streiff Justes colères populaires

4 POÉSIES
Victor Blanc Francisco de Quevedo

5 REGARD
Romain Brigue Kader Attia

6 ▸ 24 LE DOSSIER
DE NOUVEAUX DROITS, DÈS MAINTENANT !
Camille Ducrot, **Victor Blanc** Droits nouveaux et modernité
Jean-Marc Coppola Refonder la république
Jean-Michel Galano Comment penser des droits nouveaux ?
Sylvaine Laulom Une proposition de réécriture du code du travail
Yann Le Pollotec Le code fait-il la loi sur les plateformes numériques ? Pour un droit de préemption des salariés sur leur entreprise
Nicole Borvo-Cohen-Seat Pour un nouveau pacte démocratique
Erwan Lehoux, **Catherine Sceaux** Tous capables !
Ian Brossat Le droit au logement, enjeu fondamental de luttes
Julien Lévy L'approche « logement d'abord » : droit nouveau ou nouveau rapport au(x) droit(s) ?
Gabriel Laumosne Droits LGBT+ : pourquoi va-t-il falloir encore légiférer ?

25 LECTRICES & LECTEURS
Travail et société

26 ▸ 29 TRAVAIL DE SECTEURS
LE GRAND ENTRETIEN
Igor Zamichiei La France en commun

30 PARLEMENT
André Chassaigne Bilan de la législature Front de gauche

32 COMBAT D'IDÉES
Gérard Streiff L'évêque et la politique

34 CRITIQUE DES MÉDIA
ACRIMED « Football Leaks » : quand Pascal Praud justifie l'évasion fiscale et les pressions sur les journalistes

36 FÉMINISME
Nadhia Kacel Les communardes, notre héritage

38 PHILOSOPHIQUES
Shirley Wirden Élaborer une révolution de la « peine »

40 HISTOIRE
Hervé Leuwers Aux origines d'une mémoire républicaine de Robespierre

42 PRODUCTION DE TERRITOIRES
Marcel Cornu Recherches marxistes en urbanisme

44 SCIENCES
Florian Mathieu L'astronomie à la Belle Époque : une science populaire

46 SONDAGE
Gérard Streiff Les Français et la politique à la télé

47 STATISTIQUES
Michaël Orand Violences psychologiques

48 LIRE
Lilian Truchon Patrick Tort ou l'enjeu d'un matérialisme actuel

50 CRITIQUES
• **Jean Baubérot** *Petit manuel pour une laïcité apaisée*
• **Olivier Barbarant** *Le Paris d'Aragon*
• **Mona Chollet** *Beauté fatale. Les nouveaux visages d'une aliénation féminine*

52 DANS LE TEXTE (LÉNINE)
Florian Gulli, **Aurélien Aramini** L'impérialisme capitaliste

54 Organisez des débats

55 Bulletin d'abonnement

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Gérard Streiff

La Revue du projet - Tél. : 01 40 40 12 34 - **Directeur de publication :** Patrice Bessac
Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • **Rédacteurs en chef :** Davy Castel, Jean Quétier, Gérard Streiff • **Secrétariat de rédaction :** Noëlle Mansoux • **Comité de rédaction :** Aurélien Aramini, Caroline Bardot, Hélène Bidard, Victor Blanc, Vincent Bordas, Mickaël Bouali, Étienne Chosson, Séverine Charret, Pierre Crépel, Camille Ducrot, Alexandre Fleuret, Josua Gräbener, Florian Gulli, Nadhia Kacel, Corinne Luxembourg, Stéphanie Loncle, Igor Martinache, Michaël Orand, Léo Purguette, Marine Roussillon, Bradley Smith • **Direction artistique et illustrations :** Frédo Coyère • **Mise en page :** Sébastien Thomassey • **Édité par** l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19) • **Imprimerie :** Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex)
Dépôt légal : janvier 2017 - N°63 - **ISSN** 2265-4585 - **N° de commission paritaire :** 1019 G 91533.

Justes colères populaires

À ma droite, la Cour de justice de la République : trois magistrats de la Cour de cassation, le procureur général près la même cour, c'est-à-dire le plus haut magistrat du parquet, un avocat général, douze députés et sénateurs, autant de suppléants, revêtus d'une robe noire à parements de satin (les parlementaires sont défrayés 3 000 euros). À ma gauche, Christine Lagarde, patronne du Fonds monétaire international, bras croisés, sourire boudeur, la morgue tranquille, le regard de celle qui se demande combien de temps va durer cette comédie alors qu'elle a tellement de choses à faire ailleurs.
L'ambiance des cinq jours de son procès a été plutôt bon enfant. La présidente n'était jamais blessante dans ses questions. Les élus faisaient un peu de la figuration : « Le fait que Jean-Luc Warsmann, député LR des Ardennes, ait ouvertement passé le plus clair du réquisitoire et des plaidoiries à consulter sa tablette ne saurait autoriser quiconque à dire que les élus sont des juges dilettantes », écrit, goguenard, le chroniqueur judiciaire Stéphane Durand-Souffland.
Des « juges » assurément du même monde que la personne jugée. Les copains et les coquins remplissaient la salle.

Ce qui était jugé là, c'étaient un peu les suites de l'affaire Tapie-Adidas, une escroquerie en bande organisée, avec détournement de fonds et complicité. Tapie avait obtenu par la grâce d'un arbitrage, truqué, en 2007-2008, 403 millions d'euros dont 45 millions nets d'impôts au titre d'un supposé « préjudice moral », sentence annulée en 2015. Lagarde, alors ministre de l'Économie, aurait dû engager un recours en annulation. Elle ne l'a pas fait, elle a donc rendu inéluctable l'appropriation frauduleuse par les époux Tapie du magot, dit la Justice. « Un recours aurait sans doute permis de découvrir la fraude. »

Lagarde est donc coupable d'avoir permis un détournement colossal de fonds publics. Mais la voilà dispensée de peine. Alors que le code pénal prévoit jusqu'à un an de prison (article 432-16) et 15 000 euros d'amendes, éventuellement assortis de sursis. Le tribunal a parlé de « négligence » ne justifiant aucune poursuite de la dame, eu égard à sa « réputation ».
Toute la faune des petits marquis gravitant dans ce monde lagardien l'a joué d'ailleurs désinvolte. Stéphane Richard, ex-directeur de cabinet et actuel président-directeur général d'Orange, ne s'est pas déplacé. Claude Guéant, ex-secrétaire général de l'Élysée (qui reçut dix-sept fois Tapie), ne se souvient de rien. François Pérol, ex-secrétaire général adjoint en charge des affaires économiques, a lui aussi un gros trou de mémoire : « Je ne me souviens pas qu'une instruction a été donnée à une réunion dont je ne me souviens pas. » Christine Lagarde était si sûre de son fait qu'elle ne s'est même pas rendue au Palais de justice de Paris le jour où la Cour de justice de la République, après une délibération express, a rendu son verdict scandaleux : pas de peine, pas de sanction, même symbolique.

***

Il faut croire que les puissants, escrocs avérés ou non, se sentent bien sûrs d'eux pour afficher une telle morgue. C'est aussi un des enseignements de ce lamentable quinquennat hollandais. Le Président a réitéré sa pleine confiance dans la dame du FMI. Et la direction du FMI a confirmé son soutien à Lagarde (qui est pourtant censée, à son poste, donner des leçons de bonne gouvernance aux cent quarante-sept pays membres). Assurés de leur impunité, les riches paradent. Cette histoire Lagarde illustre à la caricature la connivence des nantis. Et la déliquescence du débat public. Elle suscite l'indignation. Pas question de laisser l'extrême droite en faire ses choux gras, et criailler son refrain du « tous pourris ». Cette posture est une imposture. L'extrême droite nous la joue anti-système, à la manière de Trump. Foutaise ! Ces gens sont les purs produits du système. Ce sont les plus riches, les plus forts, les puissants qu'ils veulent mettre à l'abri des justes colères populaires. Démonter le mensonge lepenien sera un des enjeux de la présidentielle.

Pour la présidentielle, les communistes, on le sait, pour ne pas rajouter une candidature à la trop longue liste des candidats de gauche, ont décidé d'appeler au vote pour la candidature de Jean-Luc Mélenchon. Ils lancent cette campagne avec cet objectif d'un rassemblement le plus large de la gauche, bien plus large que celui auquel la France insoumise invite, un rassemblement qui s'oppose à la droite et au FN, exige une rupture avec la politique du précédent quinquennat et qui puisse se qualifier pour le deuxième tour et l'emporter.

Et dans le même temps, et avec une même exigence et un même appétit, ils lancent la bataille des législatives. Parce que pour eux, qui combattent le présidentialisme et ses dérives autoritaires, bonapartistes, les élections législatives n'ont pas pour but de donner au président de la République une majorité pour appliquer sa politique ou renier ses promesses de candidat. Les élections législatives doivent servir à dégager une majorité politique pour des choix, des lois, des orientations qui correspondent aux vœux de la majorité des électeurs. La majorité parlementaire ne doit pas rendre des comptes au Président, comme c'est le cas aujourd'hui, mais à ses mandants. Ce n'est pas le Président, ce n'est pas le gouvernement qui font la loi mais l'Assemblée nationale. Et dans les circonscriptions législatives, les possibilités de rassembler sur des choix de gauche sont très grandes, au-delà des possibilités sans doute de la présidentielle. ■

Gérard Streiff
Rédacteur en chef
de *La Revue du projet*

Francisco de Quevedo

Francisco de Quevedo est né à Madrid en 1580. Figure majeure de la littérature baroque et du Siècle d'or espagnol, Quevedo fut aussi un personnage haut en couleur, un grand érudit, un politicien qui connut la gloire et l'abîme, le clignement qui sépare les fastes de la cour des pailles de la geôle. Volontiers provocateur, pamphlétaire, intrigant, il est emprisonné de 1639 à 1643 pour son hostilité au gouvernement du ministre Olivares et accusé de pactiser avec l'ennemi français. Il ne s'en relèvera pas et meurt deux ans plus tard, en 1645, dans l'amertume et le ressentiment pour ses contemporains. La poésie de Quevedo met en mouvement les grands thèmes de la littérature baroque, les éléments, le feu particulièrement, avec une profusion d'images exceptionnelle pour explorer, par de violents contrastes, la noirceur de l'âme humaine. Poète de l'amour courtois à travers la figure archétypale de Lisi, Quevedo est aussi le fossoyeur de l'illusion lumineuse des sentiments et de la bonté des hommes. En cela aussi, il s'oppose à son grand ennemi, le poète Luis de Góngora, qu'il ne cessera d'injurier (il ira jusqu'à l'expulser de son logement). « Rabelais crépusculaire » (Ancet), Quevedo ne met la splendeur noire de ces vers au service d'aucune rédemption, d'aucune joie qui serait grâce. C'est une descente en enfer, dans les tréfonds de ce « royaume d'épouvante » qui est l'âme du poète, peuplée des figures grotesques et cruelles des hommes de son époque. Quevedo abaisse et s'abaisse. Dans ses prodigieux sonnets satiriques, l'entrée de l'ordure dans le langage poétique permet une création verbale hors du commun. Au prix de toute hiérarchie, convenance ou clairvoyance. Ainsi des saillies antisémites, qu'il faut sans doute historiciser, mais qui n'en demeurent pas moins dégoûtantes. Et pourtant les hyperboles, les néologismes, les métaphores, les jeux de mots foisonnent, et la verve fait magma de la langue : comme dans le « sonnet du pet », que Quevedo compare au « rossignol des pédés », avant de poursuivre : « Je chie sur les monarques et leur blason / qui se targuent, cernés de brutes épaisses, / de donner vie et aux Parques leçon » ou lorsqu'il parodie le style de Góngora (« la peau du ciel concave »), ou encore, au passage : « Pute gratis est plaisir sans disgrâce », « nez superlatif », « colossal archinez », « face de neige », « soleil cadavre, lueur gisante »... Dans ses errements, Quevedo rencontre le corps. Sans doute pas le corps qu'on aimerait voir chanter, la chair heureuse et belle, mais la chair à vif, la viande, que l'amertume et le langage transcendent et décomposent à la fois, régénèrent et pourrissent. Le poète en pleurs, « en fontaine confondu », sa « cendre amoureuse », c'est-à-dire le délicat poète des poèmes métaphysiques ou des sonnets amoureux doit être lu en regard du satiriste obscène. Et réciproquement. Ils sont contraste et paradoxe l'un de l'autre, reflets de la « confusion » surpuissante qui règne au nom de Quevedo, sur Quevedo.

Victor Blanc

Ceux qui me voient aveugle à tant pleurer
et qui savent mes larmes répandues,
s'étonnent qu'en fontaines confondu
ou bien en pluie, je ne suis dilué.

Pourtant mon cœur brûle, tout étonné
(car, Lisi, dans tes flammes il est tenu)
de ne me voir en flammèches perdu,
en fumées noire et flammes dispersé.
En moi, puissants, ne triomphent les fleuves
des incendies, qui violents me rudoient,
et s'en défendre il n'est pleurs qui le peuvent.

L'eau et le feu traitent de paix en moi ;
ils sont alliés, s'ils me mettent à l'épreuve ;
et tous deux, s'ils me tuent, ne se tuent pas.

Dans les cloîtres de l'âme, la blessure
muette gît, mais consume la vie,
puisque sa faim en mes veines nourrit
une flamme dans ma moelle qui dure.
Hydropique ma vie boit la brûlure,
et déjà cendre amoureuse et pâlie,
montre, cadavre, en ce bel incendie,
son feu défunt, fumée et nuit obscure.
Je fuis les gens, j'ai le jour en horreur ;
et vers la mer, sourde à ma peine ardente,
je lance en de longs cris de sombres pleurs.
Aux soupirs j'ai donné ma voix qui chante
la confusion a submergé mon cœur ;
mon âme est un royaume d'épouvante.

Les Furies et les Peines, en poésie / Gallimard
(Traduction Jacques Ancet)

Kader Attia

Kader Attia, lauréat du prix Marcel-Duchamp 2016
18 octobre 2016 - 30 janvier 2017
Centre Georges-Pompidou, Paris (75)

Le prix Marcel-Duchamp est sans nul doute l'une des récompenses les plus décisives données aux artistes visuels en France. Cette année, le lauréat est le franco-algérien Kader Attia dont le travail a toujours possédé une approche tant politique que critique. Pratiquant autant la photographie que la sculpture ou la performance, celui-ci cherche à représenter des problèmes politiques, sociaux ou historiques contemporains comme le printemps arabe ou la colonisation. C'est de cela dont parle la pièce maîtresse dans l'exposition qui se tient actuellement au centre Georges-Pompidou. Structurée autour de la comparaison entre la mémoire de la colonisation et celle des membres amputés, elle permet de se confronter à cet événement majeur de notre histoire avec un regard différent.

Romain Brigue

DOSSIER

DE NOUVEAUX DROITS, DÈS MAINTENANT !

Au pays du 49.3 et de l'état d'urgence, du CAC 40 et du fric roi, parler et revendiquer des droits nouveaux, pour le salarié, le citoyen, l'individu, c'est tout de suite engager le bras de fer avec les tenants des privilèges, les conservateurs de tout poil, les rentiers du système, c'est ouvrir des espaces inédits de liberté, c'est rebrancher l'espoir.

PRÉSENTATION

Droits nouveaux et modernité

PAR **CAMILLE DUCROT**
ET **VICTOR BLANC***

François Fillon a remporté la primaire des Républicains à la présidentielle ; mais finalement il nous importe peu de connaître le nom du candidat de la droite. La victoire revient d'ores et déjà au programme, commun dans les grandes lignes aux sept candidats, programme ultralibéral qui entérine un retour au début du XXe siècle et la suppression des droits sociaux acquis depuis : remise en cause de la fonction publique, suppression de l'ISF, diminution des impôts et augmentation des taxes, recul de l'âge de départ à la retraite, critique de la Sécurité sociale, etc. Sous couvert d'austérité, ce sont tous les droits conquis de haute lutte au cours du dernier siècle qui tendent à être remis en question : droit au loisir, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à l'égalité, droit au logement…

Les prétextes évoqués, du sérieux et du réalisme, masquent mal la volonté de servir les intérêts des plus riches, élargissant ainsi le fossé qui les sépare des plus pauvres. La crise a bon dos pour justifier une absence d'audace politique progressiste, au mieux, ou une attaque conservatrice et libérale, au pire. De nombreux exemples montrent pourtant que les droits nouveaux ne se sont pas souvent construits dans des périodes « faciles ». Les deux derniers films de Gilles Perret qui interrogent la création du programme du Conseil national de la Résistance et l'histoire de la Sécurité sociale le prouvent. De 1939 à 1945, le CNR a inventé, en pleine Résistance, dans la clandestinité, un programme politique de conquêtes sociales attaché à mettre en place à la Libération des droits inexistants auparavant. C'est à partir des *Jours heureux* que les femmes ont enfin obtenu le droit de vote, effectif en avril 1945. Le préambule de la Constitution de 1946 reconnaît aussi le droit à la santé par exemple *via* la mise en place de la Sécurité sociale nationale pour tous. C'est un monde ouvrier prêt à se battre pour ses intérêts de classe qui a rendu ces droits effectifs. Les caisses de la Sécurité sociale ont ainsi été créées sur le territoire par des collectifs issus majoritairement de la CGT. Ces expériences prouvent qu'il est possible de penser des droits et de les appliquer réellement, même quand la situation ne semble pas propice.

Aujourd'hui, à l'heure où les partis politiques capitalistes font passer pour modernes les pires régressions sociales, il est urgent de reprendre la main pour faire appliquer des droits devenus internationaux ou pour en penser des nouveaux, adaptés à l'évolution du monde et des mentalités. Nous vous proposons donc un dossier qui tente d'explorer ce que pourraient être ces droits nouveaux sur les questions du logement, du travail ou de la famille, liées aux réclamations des associations LGBT. Mais nous ne voulons pas en rester à des propositions ; des articles interrogent ici la mise en place effective de droits pourtant reconnus comme fondamentaux. Qu'en est-il aujourd'hui du droit à l'éducation en France ? Ou du rôle de citoyen ?

Bref, il s'agit ici de s'interroger pour être plus à même de conquérir ensemble de nouveaux droits, de leur reconnaissance juridique à leur mise en place effective sur le terrain. ■

***Camille Ducrot** est responsable des rubriques Lire et Critiques
Victor Blanc est responsable de la rubrique Poésies.
Ils ont coordonné ce dossier.

REFONDER LA RÉPUBLIQUE

Des sujets politiques conscients, libres, égaux, souverains, acteurs pour un nouvel âge de la démocratie.

PAR **JEAN-MARC COPPOLA***

Nombreux sont les événements majeurs que nous n'osions jamais imaginer, qui interrogent, inquiètent et ajoutent du brouillard aux repères déjà fragiles de notre société. Les attentats dans nos sociétés soi-disant démocratiques, protégées, hypersurveillées, le Brexit au Royaume-Uni, l'élection du national-populiste Trump aux États-Unis, la multiplication des nationalismes les plus réactionnaires et des populismes les plus racistes, la renaissance de dictateurs comme Erdogan en Turquie et les guerres qui n'en finissent pas à quelques heures de notre pays, dans la plus grande indifférence des institutions internationales, sauf à souffler sur les braises de ces foyers de tension, sont autant de symptômes d'un capitalisme débridé et à la recherche d'un nouvel élan.

Ce système attise les méfiances, les peurs, les violences dans le seul but de diviser les peuples. Nous sommes face à une confiscation grandissante de la démocratie par les multinationales dans les mains de quelques familles prédatrices de tous les pans d'activité. La finance, les marchés financiers ne veulent pas que les peuples s'en mêlent et les relais en tout genre de l'ultralibéralisme s'attachent à détourner les citoyennes et les citoyens de la chose publique, de l'intérêt général et des biens communs. Les dirigeants politiques de l'alternance renvoient volontairement un sentiment d'impuissance, alors qu'ils ont abdiqué devant l'économie financiarisée quand ils n'en sont pas complices.

« Nous sommes à un tournant de civilisation », disait récemment le neuro-psychiatre Boris Cyrulnik, à propos de l'actualité qu'il décryptait, de l'instrumentalisation du burkini à l'analyse des attentats, en passant par le port du voile et au retour à un langage totalitaire… Pour lui, le manque d'éducation populaire conduit à un clivage entre éduqués et non éduqués et il propose l'éducation et la culture comme meilleurs remèdes contre le recours aux gourous maléfiques comme Trump, les chefs de Daech ou autres prophètes de la haine et des violences.

Éducation oui, pour redonner du sens aux mots, à la vie et à l'action publique.

> « Retrouver la pleine capacité de gérer la chose publique au profit de la population et non pas laisser un État gouverner au profit de forces obscures que l'on peut identifier au capitalisme néolibéral. »

Nous avons besoin de droits nouveaux pour permettre une véritable participation citoyenne. En commençant par le droit à l'éducation populaire pour construire une citoyenneté libre, souveraine, active et créatrice d'une véritable politique afin de conquérir de nouvelles avancées sociales et démocratiques à la hauteur des défis de notre époque. Il s'agit de mieux maîtriser les savoirs, les connaissances, les sciences.

> « Retrouver la pleine capacité de gérer la chose publique au profit de la population et non pas laisser un État gouverner au profit de forces obscures que l'on peut identifier au capitalisme néolibéral. »

C'est la seule façon d'éviter le piège tendu et de sortir par le haut d'une crise politique, dont l'issue proposée serait en 2017, en France, l'autoritarisme porté la droite et le FN ou la technocratie portée par ceux qui proposent des changements institutionnels sans convoquer l'intervention citoyenne, consciente et réfléchie.

Au moment où tout le monde, tous les partis politiques se réclament de la république, on ne sait plus très bien ce que recouvre ce mot. Les déclarations incantatoires sur la république ou les valeurs de la république sont ainsi vaines si elles ne sont pas suivies d'actes concrets visant à mettre en cohérence les ambitions et la réalité. Il est plus qu'urgent de passer aux actes pour construire une république, faite par la population la plus démunie et la plus dominée, pour passer de citoyens passifs à citoyens actifs, pour bénéficier de la totalité de la citoyenneté. Il est urgent de rompre avec la délégation de pouvoir, pour combattre pied à pied les inégalités et les restrictions de liberté par des arsenaux sécuritaires autant inutiles qu'inefficaces et coûteux.

La crise de la démocratie est abyssale. Nous sommes dans une démocratie représentative où la majorité de la population n'est pas représentée. Le présidentialisme est à son paroxysme, non pas seulement avec le président de la République, mais avec des collectivités monarchiques de plus en plus éloignées des populations et de leurs attentes, telles les métropoles, ou vidées de leurs prérogatives, comme les communes, creusets de la démocratie.

Les institutions de la Ve République ont fait leur temps. Leur présidentialisme a avivé la crise de la politique. Elles ne permettent pas de passer d'une logique de concentration des pouvoirs à une diffusion des responsabilités dans tout le corps social.

NOUS SOMMES À UN TOURNANT DE CIVILISATION

Il s'agit de sortir de deux siècles où l'on a appris aux citoyens à se soumettre plutôt que d'agir en hommes et femmes libres. Le but étant de recouvrer la pleine capacité de gérer la chose ▶

publique au profit de la population et non pas laisser un État gouverner au profit de forces obscures que l'on peut identifier au capitalisme néolibéral. Nous nous plaçons donc dans la perspective d'une VIe République, fondée sur une démocratie moderne pleinement participative, citoyenne, dans une France débarrassée de la tutelle des marchés financiers.

Loin de nouveaux rafistolages constitutionnels, de bricolages peu responsables, il ne s'agit pas non plus de tomber dans des propositions démagogiques, du style représentation par tirage au sort qui ouvrirait le chemin aux soi-disant experts et aux aventuriers. La priorité est d'approfondir la réflexion autour de sujets essentiels tels que l'exercice de la souveraineté nationale et populaire, les moyens de la démocratie directe, la démocratie parlementaire, la responsabilité effective du gouvernement dans la conduite des politiques, la suppression de l'élection du président de la République au suffrage universel.

Cette VIe République que nous appelons de nos vœux doit être à même d'affronter les enjeux les plus fondamentaux. Il ne suffit plus, aujourd'hui, de passer d'un numéro à un autre, d'une république à une autre. Il ne suffit plus d'améliorer le système, de mettre un peu d'huile dans les rouages. La démocratie tout entière doit entrer dans un nouvel âge, plus ouverte sur la société telle qu'elle est, sur le monde, plus active dans la sollicitation des citoyens et citoyennes, en un mot, plus participative. Nous voulons de l'égalité. De l'égalité des citoyens et citoyennes dans un cadre pluriel et ouvert. Nous voulons construire un nouveau pacte républicain qui place en son cœur la lutte contre toutes les discriminations, changer la politique et ses pratiques. Nous lancerons un processus constituant qui, au terme d'un débat citoyen national, aboutira à un nouveau projet constitutionnel soumis au référendum. Parallèlement, nous prendrons des mesures immédiates d'ordre législatif déjà largement débattues et attendues par nos concitoyens.

Et au-delà de propositions concrètes, la question qui nous est posée est l'action pour la conquête de droits nouveaux afin que la souveraineté du peuple soit effective et que les valeurs de la république entrent vraiment dans les actes politiques. Des droits pour se réapproprier la république et la démocratie en leur donnant le contenu tel que les révolutionnaires de 1848 en avaient exprimé l'aspiration : la souveraineté du peuple pour gérer les biens communs.

> « Des droits pour se réapproprier la république et la démocratie en leur donnant le contenu tel que les révolutionnaires de 1848 en avaient exprimé l'aspiration : la souveraineté du peuple pour gérer les biens communs. »

UN PACTE D'ENGAGEMENTS COMMUNS POUR LA FRANCE

C'est tout le sens du « Pacte d'engagements communs pour la France » que nous mettons sur la place publique pour réfléchir à un rassemblement le plus large possible des forces de gauche et de progrès qui veulent s'émanciper de toutes les dominations. Un pacte pour reprendre le pouvoir sur la finance et partager les richesses, pour un renouveau de la politique, pour sortir de l'austérité anesthésiante et investir pour l'avenir, pour l'égalité femmes-hommes, pour une France solidaire qui protège et incite à l'engagement, pour produire autrement en protégeant l'humain et l'environnement, pour changer l'Europe. Un pacte d'engagements qui propose un service public pour lutter contre les discriminations, un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, des droits nouveaux et étendus pour les personnes LGBT, la reconnaissance de la citoyenneté de résidence et du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales, la levée d'interdiction de travailler des demandeurs d'asile et la régularisation des sans-papiers, des droits plus forts pour les militants des organisations syndicales ou associatives, la refonte des institutions pour sortir du présidentialisme et redonner la primauté au Parlement avec de nouveaux pouvoirs aux citoyens, pour une nouvelle organisation territoriale de la république avec le droit à la ville, la ruralité et l'égalité des territoires, pour garantir le droit à la justice, son indépendance et moderniser notre système d'incarcération, pour promouvoir le pluralisme et garantir l'indépendance des média, un des piliers de la démocratie… ■

***Jean-Marc Coppola** est membre du Conseil national du PCF. Il est membre du comité de pilotage du projet du PCF.

Les mêmes droits pour tous

La Maison des Potes, réseau d'associations de quartiers défavorisés, a commandé une enquête auprès de 3 400 ressortissants français, allemands, espagnols, italiens et anglais sur les questions liées à l'accueil des étrangers.

Surprise, la solidarité et le partage sont largement partagés par tous les sondés. Ainsi 80 % considèrent que tous les travailleurs dans un pays, quelle que soit leur nationalité, doivent toucher la même retraite et le même salaire. 60 % environ souhaitent régulariser les étrangers sans titre de séjour mais avec un contrat de travail. 55 % veulent permettre aux étrangers résidant en Europe depuis cinq ans de voter aux élections municipales et européennes. Pour cette dernière proposition, les Français ne sont favorables qu'à 47 % contre 71 pour les Espagnols. Les reculs progressifs de François Hollande sur ses propositions de campagne jouent-ils sur ce chiffre ? Quoi qu'il en soit, la solidarité n'est pas seulement affirmée, elle est complétée par la volonté de conquérir de nouveaux droits pour les étrangers et d'aller de l'avant sur cette question épineuse.

Sylvie Ducatteau, « L'état d'esprit est à la conquête de nouveaux droits », *L'Humanité*, 26 octobre 2016.

COMMENT PENSER DES DROITS NOUVEAUX ?

Le droit est fondamentalement une réglementation du futur et du possible.

PAR **JEAN-MICHEL GALANO***

Penser le droit dans son historicité, dans son mouvement, est chose difficile. D'autant plus difficile que la sacralisation de la loi et du droit est fortement ancrée dans toutes les sociétés et dans toutes les mentalités. Le droit est plus souvent quelque chose à quoi on se réfère que l'objet d'un questionnement, et la pratique du droit, très professionnalisée, est identifiée d'abord à son application et à son respect plutôt qu'à son élaboration et à sa mise en perspective. Penser le futur sur le modèle du passé et ce qui sera comme la répétition de ce qui a été est de ce point de vue une pente naturelle, renforcée par ce que Louis Althusser appelait les « appareils idéologiques d'État » (famille, école, église…). Il n'est pas surprenant que le rapport de soumission au droit, inculqué dès l'enfance, ait amené à son tour des réactions infantiles d'intimidation ou de refus, et rendu compliquée l'appropriation par les citoyens de cette sphère majeure de l'existence sociale.

SUBORDINATION HISTORIQUE DES DROITS AU DROIT ET DU DROIT AU DEVOIR

Historiquement, l'émancipation du droit par rapport à la pensée religieuse est un processus de longue durée. Le *Talmud* comme le *Coran* sont des ensembles indémêlables de préceptes régissant la vie quotidienne, de principes juridiques et de prescriptions d'ordres très divers, auxquels la religion sert de caution et de vecteur. L'affirmation évangélique d'une justice de Dieu séparée de la justice des hommes restera pendant des siècles une différenciation plutôt qu'une séparation véritable. C'est en fait la séparation des pouvoirs, innovation juridique capitale amenée par la montée en puissance de la bourgeoisie, qui allait poser la sphère du droit comme autonome et faire émerger à terme la question de la laïcité.

Encore faut-il souligner deux choses. D'abord, le fait que la pensée juridique du XVIIIe siècle a beaucoup cherché à fonder le droit sur une instance conservatrice, que ce soit la nature (droit naturel), la tradition (droit positif mais aussi *common law* en Angleterre), et souvent encore sur la religion. C'est ainsi que Locke cherche à faire fonctionner dans le droit une norme naturelle (*Deuxième traité du gouvernement civil*), que Rousseau, après avoir évoqué dans le *Contrat social* les législateurs de l'Antiquité qui comme Lycurgue se disaient inspirés par Dieu, conclut le livre par un chapitre sur « la religion civile », nécessaire à l'homme pour « lui faire aimer ses devoirs ». D'autre part, et c'est sans doute l'essentiel, antiques, féodales et dans une mesure croissante bourgeoises, les sociétés une fois installées au pouvoir ont toujours appréhendé l'homme comme « sujet », c'est-à-dire en fait comme « objet », le sujet-objet étant assujetti, « obligé » éventuellement par la contrainte, redevable, et inséré dans un système de devoirs. Le sujet, on l'appellera aussi en droit public « l'agent » : l'agent agit, il ne décide pas. Il est le bras armé, l'exécutant de décisions prises en amont. Dans cette approche, le « bon sujet » ou l'agent discipliné est celui qui, instruit de ses devoirs, les « fait » ou les accomplit, et se montre digne de devenir par la suite sujet de droits. La liste est longue des devoirs dont il faut s'acquitter : devoirs envers soi-même, envers ses parents, ses maîtres, ses supérieurs, envers Dieu, etc. Le devoir prime le droit.

On peut souligner, c'est d'actualité, que cet enseignement de l'obéissance a produit son contraire direct : la rhétorique de l'insoumission, qui en prend le contre-pied en se contentant de l'inverser. La pensée libertaire, l'exaltation de la « désobéissance », le romantisme du « bon petit diable » ou du « mauvais sujet », « sauvageon » dont la révolte est d'autant plus sympathique qu'elle est éphémère et ne remet rien de fondamental en cause, a trouvé son expression en littérature, avec une variante de droite : le *Traité du rebelle ou le recours aux forêts* de Ernst Junger, mais aussi en philosophie avec Heidegger et Hans Jonas. Quoi qu'il en soit, au devoir sans droit, la pensée libertaire, qu'elle soit de gauche ou de droite, oppose l'utopie d'un droit sans devoir, ce que Hegel appellera la « liberté du vide ».

CITOYENNETÉ ET INSCRIPTION DANS LE DROIT

L'opposition décisive est celle du sujet ou de l'agent, et du citoyen. Alors que le droit s'impose au sujet comme la reproduction, dans le présent, de ce qui a toujours été, le droit est pour le citoyen objet d'interrogation critique et de délibération. Le sujet-objet était au service du droit ou au contraire lui désobéissait. Pour le citoyen, le droit est son objet, son affaire. Le rapport se renverse enfin. Le droit cesse d'intimider. Aux valeurs de tradition et de continuité, la bourgeoisie révolutionnaire substitue des valeurs de rupture, d'émancipation et d'innovation, et propulse le droit dans l'ordre humain…

Le citoyen n'est pas un *refuznik*. Et ce n'est pas non plus un individu isolé. Hegel soulignera que l'individu authentique est dans un rapport social avec les autres individus, et inversement que la société civile ne l'est pleinement que dans la mesure où elle se particularise en une diversité croissante d'existences et de consciences individuelles.

C'est cette collectivité qui assure la vie du droit. Concept névralgique pointé par Hegel dans les innovations de la pensée juridique à l'époque moderne, et qui passera dans Marx. Le droit est chose vivante, « inquiète » (Hegel). Il n'est pas le reflet immédiat de l'histoire, il en est le reflet décalé, amorti, et il évolue dans une diachronie spé- ▶

> « Les sociétés une fois installées au pouvoir ont toujours appréhendé l'homme comme "sujet", c'est-à-dire en fait comme "objet", le sujet-objet étant assujetti, "obligé" éventuellement par la contrainte, redevable, et inséré dans un système de devoirs. »

cifique, moins rapide que les événements politiques, beaucoup moins lent toutefois que la langue, les mœurs et autres institutions de longue durée, dont il précède et parfois stimule l'évolution.

À la lumière des luttes politiques et sociales de l'époque moderne, le droit apparaît dès lors comme un enjeu, et comme l'objet d'une possible appropriation.

De fait, les luttes des salariés ont par exemple imposé la création d'un certain nombre de statuts : statut des fonctionnaires, statut des personnels hospitaliers, etc. Le statut des intermittents du spectacle, celui des personnels pénitentiaires ont été et demeurent l'enjeu de rapports de forces extrêmement âpres. Derrière la notion de flexibilité et les accords d'entreprise encouragés par la loi Travail se camoufle la volonté incessante du capital de revenir à un homme-sujet, un salarié désarmé qu'on utilise et qu'on jette à mesure des besoins de rentabilité.

Or la volonté du capital de saccager les droits acquis et les statuts se heurte, contradictoirement, à une aspiration civilisationnelle majeure, aspiration à quelque chose qui est de l'ordre du bonheur. Celle-ci s'exprime dans des revendications nouvelles, qui s'élargissent au monde de l'homme dans sa totalité. Si la lutte des classes est historiquement le brasier auquel cela s'allume, la revendication de droits nouveaux et de plus en plus diversifiés tend à l'universalisation. À la question « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » la réponse « Plus jamais ça » et l'aspiration à un monde nouveau sont de plus en plus fortes.

Il en va ainsi du droit des enfants : avoir un nom, être soigné, scolarisé, secouru. L'enfant, s'il a droit à une famille, n'en est pas moins sujet de droits spécifiques opposables à celle-ci ; et de nombreuses initiatives portent sur sa possible citoyenneté.

Il en va de même du droit des étrangers, etc. Avec un mouvement fondamental : les droits cessent d'être attachés à la personne et de dépendre d'un rapport entre des personnes. C'est ainsi que la notion de charité va se trouver peu à peu évacuée de la sphère juridique et remisée dans le domaine de la religion. Qu'est-ce en effet que la charité ? Un devoir pour celui qui la fait mais nullement un droit pour celui qui la reçoit (ou ne la reçoit pas) ! Or le droit à une domiciliation, à un revenu minimum, à un emploi, à une couverture sociale, à une formation, etc., va devenir une revendication.

LE DROIT ET LA PRISE EN COMPTE DES BIENS COMMUNS DE L'HUMANITÉ

L'inscription dans le droit est donc une inscription dans un patrimoine social et culturel objectivé à l'extérieur des individus et des groupes sociaux, dont le mode d'existence n'est pas la transcendance mais la longue durée et qui devient par là même susceptible d'enrichissement, de consolidation, et qui ne peut être modifié radicalement sans violence.

Le détachement progressif du droit par rapport aux relations de personne à personne peut être situé dans un mouvement plus large, celui qui attache des droits comme on l'a dit aux différentes parties du monde humain. D'une part, le droit comme devoir de la société s'attache aux plus faibles et aux plus vulnérables. C'est ainsi que le sol se substitue progressivement au sang. Le sang, la « souche » (« Français de souche » !), les racines : réductions du droit à la perpétuation d'une identité fondée biologiquement. Le sol : détermination ouverte et anonyme, qui ouvre sur l'avenir : celui qui est ici est d'ici. Le droit du sol donne à chacun plein accès aux conditions d'exercice de la citoyenneté. La situation actuelle montre que la question n'est rien moins que réglée.

À l'autre extrême, une approche progressiste du droit tend à le détacher des personnes réelles ou potentielles pour qu'il englobe plus largement l'ensemble du monde de l'homme – lequel ne se réduit pas au monde humain ou humanisé. Le droit se doit alors de prendre en compte les biens communs de l'humanité.

C'est ainsi que les animaux apparaissent de plus en plus à une réflexion instruite comme objets de devoirs sociaux et humains, avant tout en tant qu'espèces qui ont droit à la préservation et à ne pas subir de traitements dégradants. Et d'une façon plus générale, la nature, comme l'avait fortement souligné Marx au troisième livre du *Capital*, se révèle être un bien que les générations doivent se passer intact « comme les bonnes têtes de la maisonnée ».

Rien n'est plus éloigné de la pensée de Marx, comme l'a bien montré John Bellamy Foster, que l'idée selon laquelle la nature serait cette *res nullius* sur laquelle les hommes auraient un *jus utendi et abutendi*. Nos devoirs à l'égard de la nature sont la véritable et ultime limite envisageable de nos droits.

C'est sur cette base qu'il faut penser les notions de respect de la nature, de « réserve » et de « conservation ». Car le progrès des sociétés est contradictoire : d'une part, des biens autrefois rares se trouvent désormais à la portée d'un nombre croissant d'individus (transports, loisirs, alimentation équilibrée…) et, d'autre part, des biens autrefois communs sont d'une appropriation de moins en moins aisée : espaces verts, silence, nature, air non pollué… Or seule l'inscription dans le droit permet d'esquisser une résolution à ce problème : dès sa création, le ministère des Affaires culturelles englobe les « monuments, églises et châteaux » avec les « sites » et les paysages, qualifiés de « monuments naturels ». La notion de patrimoine unifie ainsi les deux aspects du droit, le droit aux biens patrimoniaux ayant comme corollaire un droit directement attaché à eux.

« Le droit, c'est de la politique », me disait un jour Roland Weyl. Saine réflexion. Disons qu'il y a des médiations juridiques de la politique, comme il y a des médiations économiques ou des médiations stratégiques. Il faut faire « la part du droit » dans nos revendications. La vie sociale est aussi faite de ces sillons creusés qu'il convient de prolonger ou pas, quitte à en ouvrir d'autres. La mise à bas des droits acquis par des décennies de luttes est désormais un aspect majeur du libéralisme débridé que nous connaissons. Il s'agit moins pour les forces du capital de défendre un corpus conservateur que de faire disparaître les trop nombreuses « pesanteurs » que des siècles de combats émancipateurs lui ont imposées. Comme l'État, le droit est un outil. Beaucoup de politiciens de droite ont été dès leurs études formés à son maniement. Autant ne pas leur en laisser l'exclusivité. ■

> « Au devoir sans droit, la pensée libertaire, qu'elle soit de gauche ou de droite, oppose l'utopie d'un droit sans devoir, ce que Hegel appellera la "liberté du vide". »

***Jean-Michel Galano** est philosophe. Il est membre du comité de la rubrique Philosophiques.

UNE PROPOSITION DE RÉÉCRITURE DU CODE DU TRAVAIL

Le Groupe de recherche pour un autre code du travail (GR-PACT) est né à l'initiative d'Emmanuel Dockès, coordinateur de ce groupe, qui compte une vingtaine d'universitaires, issus de treize établissements spécialisés en droit social. C'est au mois de décembre 2015 que le GR-PACT se constitue au terme d'une année folle où jamais le droit du travail n'aura été autant débattu et critiqué.

PAR **SYLVAINE LAULOM***

La constitution du GR-PACT s'inscrit d'abord dans le contexte tout à fait particulier de réformes permanentes du droit du travail. L'activisme législatif autour du droit du travail n'est pas un phénomène récent, mais il atteint un paroxysme en 2015 et 2016. Un bref bilan des réformes menées lors du quinquennat de François Hollande permet de mieux saisir cet activisme législatif et la volonté de quelques universitaires d'opposer un autre modèle d'intervention en droit du travail.

LE CONTEXTE

Assez classiquement, le gouvernement socialiste, arrivé au pouvoir en mai 2012, entend réformer le droit du travail. La méthode est là aussi classique, c'est d'abord par la négociation collective interprofessionnelle que s'engageront les réformes ; une première grande conférence sociale est organisée à l'été 2012. Un premier accord interprofessionnel sera conclu en octobre 2012 et repris par la loi n° 2013-185 du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération, qui ne rencontrera pas le succès escompté. Surtout, une négociation de plus grande ampleur s'engage avec pour objectif la réforme du marché du travail en vue d'améliorer la situation de l'emploi. L'accord sera signé le 11 janvier 2013 et repris par la loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi. Dans la continuité de la loi du 25 juin 2008, elle aussi issue d'une négociation interprofessionnelle, et qui « modernisait » également le marché du travail, la loi de 2013 est une loi qui se veut globale et qui prétend mettre en œuvre des mesures de flexicurité. Au final, la loi de 2013, comme avant elle celle de 2008, comprend un ensemble de mesures disparates, prévoyant quelques droits nouveaux pour les salariés et pour leurs représentants, de nouvelles flexibilités et des mesures de sécurisation des parcours professionnels qui restent souvent virtuelles. L'évaluation d'ensemble reste impossible : comment apprécier si telle nouvelle flexibilité relative par exemple au licenciement économique est compensée par un nouveau droit intervenant dans un tout autre domaine. Par ailleurs, alors même que l'ensemble des mesures inscrites dans ces lois sont présentées comme parvenant à un équilibre, celui-ci ne peut survivre au processus de réformes incessantes qui conduit à remettre sur le chantier législatif certaines des mesures aussitôt qu'elles ont été adoptées. Pour ne prendre qu'un exemple, les accords de maintien de l'emploi introduits par la loi de 2013 n'ont pas eu le succès escompté et le dispositif a déjà fait l'objet de deux modifications avec la loi Rebsamen d'août 2015 et la loi Travail d'août 2016 qui introduit un nouveau type d'accord : les accords de préservation et de développement de l'emploi.

La loi du 14 juin 2013 sera suivie par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Outre les dispositifs relatifs à la formation professionnelle, issue d'un accord interprofessionnel signé le 14 décembre 2013, la loi engage également la réforme de la représentativité patronale et le chantier de la restructuration des branches. Naïvement, on aurait pu penser que les réformes législatives allaient alors marquer une pause. Ne venait-on pas de réformer (certes pour la deuxième fois) le marché du travail français afin d'agir sur l'emploi ? N'était-il pas nécessaire d'attendre un certain temps pour mesurer l'effet de ces réformes dont certaines étaient encore en attente de décrets d'application ?

Pourtant, face à une situation de l'emploi qui continue de se détériorer, le processus de réformes va alors s'accélérer en s'appuyant sur une série de rapports publics et privés. En schématisant à peine les discours du législateur et de ces rapports, supportés également par les institutions européennes et un courant d'économistes, les rigidités supposées du code du travail et sa complexité nuiraient au fonctionnement du marché du travail et seraient la cause du chômage. Les réformes du droit du travail, qui deviennent des réformes du marché du travail, sont alors présentées comme indispensables à l'amélioration de la situation de l'emploi.

> « L'activisme législatif autour du droit du travail n'est pas un phénomène récent, mais il atteint un paroxysme en 2015 et 2016. »

Deux réformes d'ampleur interviennent tout d'abord à l'été 2015. Cette fois, la négociation interprofessionnelle n'a pas pu aboutir et les dispositifs législatifs sont adoptés sans qu'un accord ait pu être trouvé. La loi dite Macron, du 6 août 2015, sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques comprend des dispositifs relatifs au droit du travail. La loi étend les possibilités de travailler le dimanche, réforme la justice prud'homale et modifie le régime des accords de maintien de l'emploi. Ces derniers avaient été introduits par la loi de 2013. Ils n'ont pas rencontré le succès escompté et la loi Macron entend favoriser leur conclusion. Un des dispositifs les plus contestés de la loi, la barémisation et le plafonnement des indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse, est lui déclaré inconstitutionnel mais il reviendra quelques mois plus tard sur le devant de la scène. Quelques jours plus tard, c'est la loi Rebsamen du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi qui est ▶

adoptée. Dans la continuité de la loi de 2013, cette loi poursuit la réforme des institutions représentatives du personnel et ouvre de larges espaces de négociations collectives dans ce domaine.
Parallèlement à l'adoption de ces deux lois (de plusieurs dizaines d'articles chacune sans compter les décrets d'application), les débats autour du droit du travail se poursuivent et s'intensifient. Dans un premier temps, la publication de l'ouvrage de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, *Le Travail et la loi*, centre le débat sur la nécessaire simplification du code du travail et sur la reconnaissance de principes en droit du travail. En septembre, deux rapports commandés par des laboratoires d'idées *think tanks* sont publiés et recommandent, avec quelques différences, une décentralisation de la négociation collective. Ces initiatives privées se conjuguent et accompagnent le rapport Combrexelle, publié également en septembre.
C'est en avril 2015, que Jean-Denis Combrexelle avait été chargé par le Premier ministre d'une mission sur « l'élargissement de place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction de normes sociales. Il s'agira (…) de faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés ». S'ouvrant sur un diagnostic de la place de la négociation collective en France, le rapport s'achève sur une liste de 44 propositions. Une première réforme est envisagée à court terme (2016). À moyen terme, dans un délai de quatre ans, il s'agit de réécrire le code du travail, qui a été recodifié, rappelons-le, il y a moins de dix ans en 2008, afin d'intégrer une nouvelle architecture des normes proposée par le rapport.
En novembre, la ministre du Travail, Myriam El Kohmri, lance la réforme du code du travail. Une première loi est annoncée pour 2016 sur le temps de travail, qui sera suivie par la refonte du code du travail dans les deux ans. Parallèlement, la commission Badinter est mise en place. Elle est chargée de définir les principes fondamentaux du droit du travail avant la mi-janvier. La refondation du code du travail est lancée, sans aucune concertation préalable avec les partenaires sociaux.

Quelques mesures phares pour un autre code du travail

Un droit au temps libre et prévisible
Un vrai préavis pour toute modification d'emploi du temps.
Un droit au refus des modifications d'horaires.
Une sanction pour les interruptions du temps libre par l'employeur.
Un droit à la déconnexion pendant tout le temps libre.
Un temps d'astreinte rémunéré au moins au tiers du salaire normal.

Les 35 heures renforcées
Un salaire majoré de 25% au minimum pour les heures supplémentaires.
Un salaire majoré de 50% dès la septième heure supplémentaire.

Vers un partage du temps de travail
Permettre un temps plein sur trois ou quatre jours.
L'annualisation du temps de travail, contrepartie d'un passage aux 32 heures.

Des forfaits, sans *burn out*
Une négociation collective d'évaluation de la charge de travail.
Un contrôle par le CHSCT du temps et de la charge de travail.
Un pouvoir du CHSCT de suspendre les clauses de forfait.
Des durées du travail maximales pour les forfaits jours.
Une réduction des jours travaillés en forfait jour.

Des souplesses pour les PME
Dans les entreprises de moins de vingt salariés, sans délégué du personnel, l'autorisation de l'inspecteur du travail peut remplacer un accord collectif d'entreprise.

Mais aussi…
Faciliter l'intégration au salariat des travailleurs « uberisés ».
Le volume de lois divisé presque par trois.
Une simplification de la législation sur le travail le dimanche.
Un meilleur accès à la justice et un renforcement du rôle du juge.
Une sixième semaine de congés payés, en échange de l'abandon de certains jours fériés.

ET EN CONSTRUCTION

Un grand congé sabbatique
Sous condition d'ancienneté et de préavis, ouvrir le droit à un grand congé sabbatique pour tout motif, que l'employeur ne peut pas refuser. Il s'agit de faciliter la mobilité et de simplifier les congés spécifiques actuels, qui sont nombreux, méconnus et difficiles d'accès.

Un congé paternité obligatoire et identique au congé maternité
Pour rééquilibrer un peu la situation des femmes et des hommes à l'embauche et aider à mieux répartir le travail domestique, au moins lors de la naissance.

L'OBJECTIF DU GR-PACT

La constitution du GR-PACT s'inscrit dans ce contexte qui explique certainement l'écho rencontré par l'initiative d'Emmanuel Dockès. Comment faire entendre une autre voix, alors que se multiplient les rapports, les livres, les déclarations, qui tous convergent, à des degrés divers, vers l'accroissement des flexibilités et l'affaiblissement des protections des salariés, et qu'une nouvelle réforme du droit du travail, s'inscrivant dans ce courant de pensée, s'annonce.
Le GR-PACT se fixe alors un objectif : rédiger un projet complet de code du travail, qui soit à la fois plus simple, plus court, plus protecteur et mieux adapté à notre temps. Le projet de réécriture vise à démontrer qu'il est possible de concevoir un droit du travail, toujours protecteur des salariés. Il s'agit donc de démontrer par l'action qu'il est possible de faire autrement.
La tâche était d'ampleur, d'autant que le projet est collectif et que si le groupe, constitué librement, est d'accord sur l'objectif, il ne peut être homogène et qu'il est traversé par la diversité des opinions des membres du GR-PACT. Ainsi que l'écrit Emmanuel Dockès à propos du fonctionnement du GR-PACT, « la rédaction d'un code suppose de nombreux et difficiles arbitrages. Il est bien évident que le texte qui en sortira ne prétendra sur aucun point apporter une quelconque "vérité", ni aucun "consensus". Nous ne prétendons qu'à enrichir les débats ».
Au-delà de la grande diversité des opinions des membres du GR-PACT, ceux-ci se retrouvent sur, d'une part, des idées partagées et, d'autre part, sur la méthodologie de rédaction de ce code. Sur les idées partagées, je reprends les propos d'Emmanuel Dockès. La loi doit jouer pleinement son rôle aux côtés des autres sources du droit du travail, internationales, européennes, réglementaires et conventionnelles. Ce projet s'oppose à ceux qui visent à réduire le code à un texte minimaliste, composé de quelques dizaines ou même de quelques certaines d'articles. Il s'oppose tout autant aux projets qui visent à remplacer l'essentiel de la loi par la négociation collective

d'entreprise. Le travail salarié est un sujet essentiel, grave. Il requiert un droit suffisamment développé et précis. Les objectifs de clarté et de lisibilité ne doivent pas être poursuivis au détriment des salariés. Ils ne doivent pas davantage conduire au flou ou à l'insécurité juridique.

Ce projet s'oppose encore au conservatisme de certains défenseurs du code actuel. Même si l'accumulation désordonnée de textes pointillistes et régressifs n'est pas une spécificité du droit du travail, même si l'empilement de lois inadaptées est peut-être pire dans d'autres domaines du droit, il convient de ne pas se satisfaire des graves malfaçons du code actuel.

L'objectif poursuivi n'est donc pas de réaliser une nouvelle recodification « à droit constant », moins de dix ans après celle de 2008. Un « droit constant » ne peut qu'être aussi lourd et complexe que l'actuel. Les trois codes du travail de l'histoire (1910-1927, 1973, 2008) sont tous des compilations de textes antérieurs, des suites de « copier-coller » plus ou moins bien ordonnés. Cette fois, l'objectif est de tenter une véritable réécriture, pour faire du code du travail un ouvrage accessible, lisible du début à la fin.

Le droit du travail actuel s'appuie sur certaines règles essentielles, directement issues des leçons de l'histoire. Il convient de les conserver et de les renforcer. Mais ce droit contient aussi ses parts d'ombre et ses faiblesses. Il est loin d'être un idéal. Et les défis auxquels il est aujourd'hui confronté sont nombreux : chômage, précarité, « uberisation », essaimage, mondialisation, éclatement des collectivités de travail, multiplication des sociétés écrans, contagion de la vie professionnelle sur le temps libre, méthodes de gestion du personnel invasives, fragilisation de la présence syndicale et de la représentation du personnel…

> « L'objectif est de tenter une véritable réécriture, pour faire du code du travail un ouvrage accessible, lisible du début à la fin. »

Écrire un autre code du travail, ce sera donc aussi proposer des idées et des règles nouvelles pour tâcher de répondre aux défis actuels.

LA RÉDACTION D'UN NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

Ses idées partagées s'appuient sur une méthode de travail qui a également reçu l'aval des membres du GR-PACT et qui s'est construite au fur et à mesure. L'élaboration du plan du code, les grandes orientations de chaque chapitre sont discutées au sein du groupe, lors de réunions régulières. L'avis des services juridiques des organisations syndicales de salariés est également entendu, mais le projet reste doctrinal. L'élaboration de chaque chapitre du code (Chapitre 1 : Contrat de travail et pouvoirs de l'employeur, Chapitre 2 : Rupture du contrat de travail, Chapitre 3 : Salaire, Chapitre 4 : Temps de travail, Chapitre 5 : Santé au travail, Chapitre 6 : Syndicats, représentation des salariés et négociation collective, Chapitre 7 : Contrôle et application, Chapitre 8 : Formation professionnelle tout au long de la vie) est de la responsabilité de rédacteurs. Une fois rédigé, le texte est discuté et amendé. Lors de ces discussions, il est possible que des divergences demeurent entre les membres du groupe. La recherche d'une unanimité n'a semblé ni possible ni souhaitable et c'est alors par un vote majoritaire que la décision finale est prise. Individuellement, nous pouvons donc ne pas être d'accord avec certaines options qui ont été retenues.

Près d'un an après la constitution du GR-PACT, la rédaction de ce code du travail est en cours d'achèvement.■

***Sylvaine Laulom** est juriste.
Elle est professeur de droit
à l'université Lumière Lyon 2.

Nouveaux pouvoirs sur les choix et critères de gestion des entreprises aux représentants des salariés

LES PROPOSITIONS DU PCF

COMITÉS D'ENTREPRISE ET DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DOIVENT DISPOSER :

• de pouvoirs d'intervention à chaud, en cas de crise, sur les décisions de restructuration des employeurs. Sur la base de leur propre évaluation des raisons invoquées par les employeurs pour modifier volume et structure des effectifs, durée du travail, salaires, conditions d'emploi, de travail et de formation, ils doivent pouvoir faire suspendre les décisions et les projets patronaux grâce à un droit de veto suspensif et formuler des propositions alternatives, visant notamment les coûts du capital.

• de pouvoirs d'intervention à froid sur les décisions de gestion des entreprises, avec les citoyens des bassins d'emploi et les élus locaux, afin d'anticiper et d'en modifier les contenus pour des objectifs chiffrés d'emplois et de formations. Ils devraient avoir accès aux informations sur la gestion avec des experts, afin notamment de pouvoir s'opposer aux suppressions d'emplois, licenciements négociés dans le cadre « d'adaptations aux changements techniques ».

Pour leur financement, les institutions représentatives du personnel pourraient saisir un Fonds régional de sécurisation de l'emploi et de la formation, ainsi qu'un Pôle financier public, ce qui impliquerait aussi d'autres relations aux banques. Ces propositions alternatives devraient être obligatoirement examinées par les employeurs. En cas de conflit entre options patronales et salariales, un arbitrage devrait pouvoir être rendu par une instance judiciaire *ad hoc*, telle que le Tribunal de grande instance et instance spéciale des conseils de prud'hommes. Les représentants des salariés dans les conseils d'administration doivent pouvoir saisir les comités d'entreprise et les délégués du personnel pour des demandes de suspension, de propositions alternatives et d'arbitrage judiciaire.

Les discussions sur les propositions alternatives doivent être articulées aux objectifs chiffrés d'emplois et de formations, décidés par les conférences régionales pour l'emploi et la formation, associant élus régionaux, représentants des salariés, des employeurs, des banques et État.

LE CODE FAIT-IL LA LOI SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ?[1]

Des travailleurs des plateformes s' organisent pour faire valoir leurs droits.

PAR **YANN LE POLLOTEC***

Avec les plateformes numériques est apparu un nouveau type d'entreprise. En effet, une plateforme est une entreprise au sens classique du terme dans la mesure où elle est une organisation qui permet de produire des biens ou des services. Mais elle est aussi un marché, où les travailleurs qui produisent les biens ou les services proposés par la plateforme ne sont pas des salariés. Ils ne sont pas encadrés par une hiérarchie. Leur revenu est entièrement indexé au fait de trouver, *via* l'algorithme de la plateforme, des consommateurs de leur offre de bien et de service. À ce titre, un chauffeur Uber est non seulement un conducteur de véhicule, mais il est aussi quelqu'un qui soigne en permanence son e-réputation sur la plateforme pour bien se vendre aux clients afin d'obtenir de leur part une bonne notation. À l'inverse, un client, qui voudra rapidement trouver un véhicule à une heure de forte demande de courses, aura intérêt lui aussi à bien soigner sa e-réputation puisqu'il est à son tour noté par les chauffeurs Uber qui l'ont transporté. Ainsi le chauffeur Uber n'est pas lié par un contrat de travail à la plateforme, il est dans une relation contractuelle commerciale avec un consommateur où l'algorithme d'Uber joue le rôle d'interface et de tiers de confiance *via* une juteuse commission de l'ordre de plus de 15 % du coût de la course. C'est l'algorithme qui, en fonction des notations, exclut ou non un travailleur de la plateforme ou, à l'inverse, le met en avant sur l'appli du client. Uber ne licencie pas un chauffeur, « l'algorithme le désactive » (*sic*). Le code de l'algorithme fait office de loi. La prise de risque, y compris en termes d'apports des moyens de production, et les contraintes reposent essentiellement sur le travailleur de la plateforme et plus marginalement sur le consommateur.

> « Le droit à auditer les algorithmes des plateformes doit être aussi reconnu au même titre que celui d'expertiser les comptes d'une entreprise. »

C'est pourquoi partout dans le monde, nombre de travailleurs de plateformes se sont organisés, y compris en syndicats pour faire valoir leurs droits et obtenir par la justice que leur rapport avec la plateforme soit requalifié en contrat de travail salarié, étant entendu que l'entreprise imposait des contraintes propres à un emploi salarié et non au recours d'un autoentrepreneur comme sous-traitant.

Pour faire face à l'insécurité sociale produite par les plateformes numériques, d'autres s'organisent en mutuelles de travail comme Coopaname pour bénéficier des droits et de la protection sociale. D'autres encore, pour faire pièce aux plateformes numériques capitalistes, créent des plateformes coopératives alternatives autogérées à la fois par les travailleurs et les usagers avec redistribution de la valeur produite.

Il faut que la loi française reconnaisse que les plateformes capitalistes imposent un lien de subordination à ses travailleurs. Le droit à auditer les algorithmes des plateformes doit être aussi reconnu au même titre que celui d'expertiser les comptes d'une entreprise. Les travailleurs comme les usagers doivent pouvoir faire valoir un droit inaliénable sur la maîtrise et la propriété de leurs données personnelles. ■

Pour un droit de préemption des salariés sur leur entreprise

De très nombreuses entreprises en bonne santé sont vendues par leurs propriétaires pour diverses raisons : réalisation de plus value, départ en retraite ou changement d'activité.

Les tribunaux de commerce donnent généralement la préférence à l'acheteur le « plus disant », même si c'est pour fermer l'entreprise et s'emparer des machines, des clients et délocaliser l'activité hors de France. Le dernier exemple bien connu est celui d'Ecopla.

Il est donc nécessaire et urgent d'instaurer, en cas de fermeture ou de délocalisation de leur entreprise un droit de veto suspensif des élus du personnel et une obligation d'examiner les propositions des salariés pour sauvegarder leurs emplois.

Les sociétés coopératives, SCOP (Sociétés coopératives participatives, ex-coopératives ouvrières) et SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) ont démontré leur intérêt : plus pérennes que les sociétés classiques financières, elles apportent des droits importants aux salariés. Ils participent à la gestion et aux projets de l'entreprise, déterminent ensemble les investissements et les innovations. Ils mettent en réserves impartageables une partie significative des bénéfices. Ils ne sont pas soumis au bon vouloir d'actionnaires prédateurs. Leur mode de fonctionnement montre la voie pour le futur de toutes les entreprises, notamment PMI et PME.

Le Parti communiste s'est clairement prononcé pour l'instauration d'un droit de préemption des salariés en cas de vente de leur entreprise. Il faut en faire un thème de campagne !

Site du groupe de travail ESS du PCF : **www.ess-pcf.fr**

***Yann Le Pollotec** est membre du Comité exécutif du PCF, responsable du secteur Révolution numérique.

1. Clin d'œil au célèbre article de Lawrence Lessig, « *Code is law, On Liberty in Cyberspace* » (Le code fait loi – De la liberté dans le cyberespace), *Harvard Magazine*,

POUR UN NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE

Le recul général des libertés individuelles et de l'égalité des droits nécessite un retour du collectif pour revisiter la question des droits et de leur effectivité à partir des exigences actuelles.

PAR **NICOLE BORVO-COHEN-SEAT***

La crise institutionnelle, si elle n'est pas dans toutes les têtes de façon très claire, transparaît de multiples façons : une bonne partie du peuple ne se sent pas représentée ; bon nombre de citoyens ne votent plus ; pire aujourd'hui, tous ceux qui avaient voté pour un changement en 2012 considèrent qu'ils ont été trahis. Les « trahisons » d'ailleurs se succèdent : en 2005, la majorité du peuple avait voté contre le Traité constitutionnel européen (TCE) et on lui a répondu par sa copie conforme. Quand les avis populaires s'expriment par des luttes massives, que ce soit la réforme des retraites de Sarkozy ou la loi Travail de Hollande, on lui signifie qu'il « n'y a rien à voir », les gouvernants décident, et même le président décide contre le Parlement s'il le faut !

La colère populaire est évidemment la conséquence du libéralisme mondialisé, mais l'absence d'alternative audible laisse le champ libre à des démagogues inquiétants porteurs de régressions sociales et démocratiques mortifères. Les institutions ne sont pas neutres : les bourgeoisies occidentales triomphantes ont réussi à se doter d'institutions démocratiques (libertés, suffrage universel, référendum…) mais assorties de multiples mécanismes qui permettent de contraindre ou de dévoyer les choix populaires.

En France, la Constitution de 1958, conçue par le pouvoir gaulliste pour tenir les partis politiques et le peuple à distance – tout particulièrement le PCF, représentant à l'époque 25 % de l'électorat – et dont les successeurs de Charles de Gaulle se sont très bien accommodés, contribue aujourd'hui à une crise de confiance aiguë entre le peuple et ses dirigeants, à un rejet de la politique dangereux, et rend très difficile l'émergence des aspirations pourtant bien réelles à faire de la politique autrement.

L'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, préambule de toutes nos constitutions, mérite attention : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution. » Le peuple souverain doit pouvoir se doter d'autres règles qui lui permettent d'être respecté. Ce changement institutionnel ne pourra se faire que par un processus constituant qui permette un grand débat public auquel participent le plus grand nombre de citoyens, se concluant bien sûr par un référendum. La tâche est ardue, tant les dégâts démocratiques sont pesants, mais les citoyens ont eux-mêmes des approches diverses et nombreuses des changements nécessaires. La question des droits et des libertés est au cœur des enjeux actuels.

> « Ce changement institutionnel ne pourra se faire que par un processus constituant qui permette un grand débat public auquel participent le plus grand nombre de citoyens, se concluant bien sûr par un référendum. »

LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE L'HOMME, UN LONG COMBAT

L'existence même de « droits humains » fut, comme chacun le sait, le résultat de longues batailles idéologiques et sociales au XVIIIe siècle dans toute l'Europe. La Révolution en France a consacré, par sa Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la victoire de la souveraineté populaire sur l'absolutisme. Mais l'effectivité des droits a continué de faire l'objet d'une lutte incessante des « puissants ». Effectivité qui ne peut d'ailleurs prendre tout son sens qu'avec la reconnaissance en droit et en fait de l'égalité de tous les êtres humains, ce qui ne s'est énoncé qu'au XXe siècle.

La victoire sur la monstruosité nazie a produit des évolutions importantes au niveau international, avec la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui reconnaissait l'existence de droits économiques et sociaux et les droits des peuples, avec la Convention européenne des droits de l'homme ou avec la Cour européenne des droits de l'homme.

L'originalité de la France, sous l'impulsion du Conseil national de la Résistance dans lequel la CGT et le PCF jouèrent un grand rôle, a été de doter le pays en 1945 d'instruments originaux pour garantir les droits et les libertés rétablis et les nouveaux droits économiques et sociaux consacrés par le préambule de la Constitution de 1946 : Sécurité sociale, services publics, entreprises publiques, HLM. Plus globalement notre histoire émaillée de grandes luttes populaires – la Commune, la décolonisation, 1968 – fait que c'est en France que les deux questions, celle de l'égalité et celle de la garantie des droits ont trouvé le plus d'applications. Par exemple, le caractère universel des prestations sociales, le même salaire entre Français et immigrés, le droit de grève pour tous les salariés, y compris les fonctionnaires grâce au statut.

Le pacte de 1945 était solide, ce qui a permis à la France de résister à la vague libérale des années 1980 (années Thatcher en Grande-Bretagne), mais dans les faits l'égalité des droits a reculé dans la mesure où les grands services publics ne l'assurent plus, et plus globalement parce qu'avec les politiques libérales, les mécanismes publics destinés à répondre aux besoins sociaux et corriger les inégalités se sont considérablement affaiblis. Les libéraux ont combattu avec la même violence qu'au XIXe siècle la notion d'égalité : « le mérite plutôt que la justice sociale, ▶

la responsabilité plutôt que l'assistanat ». Certes, on croyait avoir atteint des sommets avec la présidence Sarkozy, quand il développait une conception relativiste des droits : supériorité des droits des actionnaires bien entendu, ordre public contre les libertés, droits des victimes contre droits de la Défense, droits des Français de souche contre ceux qui ne le sont pas… Hélas, sous la présidence Hollande, on a constaté que droite et PS étaient d'accord pour considérer que « l'État providence », c'était du passé, que les garanties collectives avaient fait long feu… Quant aux libertés, elles ne pèsent pas lourd dans ce que François Hollande a appelé « sa guerre contre le terrorisme », qui nous vaut aujourd'hui un état d'urgence permanent autorisant tous les excès.

> « Les mécanismes publics destinés à répondre aux besoins sociaux et corriger les inégalités se sont considérablement affaiblis. »

Il faut par ailleurs constater qu'au niveau européen, la reconnaissance de droits se fait toujours dans une conception individualiste de la société : les citoyens ont des possibilités de recours contre les décisions qu'ils estiment injustes, discriminatoires, et peuvent obtenir réparation mais si des recours répétés ont quelquefois eu des effets, ils n'ont pas empêché le recul général des libertés individuelles et de l'égalité des droits.

LES BIENS COMMUNS DE L'HUMANITÉ

La gravité de la situation actuelle appelle la construction d'un nouveau pacte démocratique, un retour au collectif, à partir de tout ce qui s'exprime dans les mobilisations sociales contre les injustices, l'intolérance, le racisme, l'exclusion, le rejet des migrants ou les divisions. Ce nouveau pacte démocratique doit nécessairement revisiter la question des droits et de leur effectivité à partir des exigences actuelles.

Ainsi, nous voulons réaffirmer les droits et les libertés inscrits dans les préambules de 1789 et 1946 et, en même temps, nous voulons donner valeur constitutionnelle à des droits nouveaux et garantir leur effectivité, qu'ils soient civils, politiques, sociaux, économiques, culturels, individuels ou collectifs ; imprescriptibles, ils auront un caractère obligatoire et s'appliqueront à tous les résidents, quel que soit leur statut.

Ainsi seront garanties constitutionnellement : la liberté d'aller et de venir, l'inviolabilité du domicile, le respect de la vie privée, la protection des données personnelles, le droit de grève ; la liberté de vivre selon son choix, le respect de l'orientation sexuelle, le droit à l'avortement et à la contraception ; l'interdiction de la traite des êtres humains à des fins de prostitution ou d'esclavage. Le droit à la protection personnelle et collective sera réaffirmé : présomption d'innocence, droit d'asile, interdiction des expulsions collectives, droit à l'intégrité physique.

Ainsi seront reconnus comme fondamentaux les droits qui, à partir de l'égale dignité de chaque être humain, permettent à chacun de bénéficier de : l'éducation, la formation, la sécurité professionnelle, la santé, la protection sociale, la retraite, le logement, l'énergie, un environnement durable, le sport, les loisirs. C'est le sens de la notion de biens communs de l'humanité qui est apparue en matière de revendication nouvelle.

Ainsi la citoyenneté sera développée par de nouvelles formes de démocratie directe, elle sera reconnue à l'entreprise par la Constitution et garantie par des droits étendus d'expertise, de contrôle et de proposition des salariés et de leurs représentants.

La puissance publique doit avoir obligation de veiller à la mise en œuvre et au respect des droits selon le principe d'égalité, de responsabilité et d'efficacité. Il est donc indispensable de conforter les grands services publics existants, de les démocratiser et d'en créer de nouveaux correspondant à une série de besoins dont la satisfaction doit échapper à la logique marchande.

Il est bien évident que la reconnaissance de nouveaux droits et l'obligation de les garantir appellent aussi d'autres évolutions dans nos institutions et législations. Ainsi, la garantie des libertés et l'égalité des droits, c'est l'égal accès à la justice de tous les citoyens, c'est une justice indépendante de l'exécutif. De même, le droit à une information pluraliste, c'est l'indépendance de la presse écrite et des grands média audiovisuels à l'égard des monopoles financiers et du pouvoir politique.

Mais l'expérience nous apprend aussi que la mise en œuvre des droits et leur respect nécessitent un engagement concret des pouvoirs publics pour combattre les préjugés, les tendances lourdes et les intérêts qui s'y opposent. Il en va ainsi de l'inégalité criante encore entre les femmes et les hommes, de la discrimination des personnes LGBT, de toutes les discriminations alimentées par le racisme, la xénophobie.

> « La libération de la parole citoyenne, la démocratisation des institutions par l'initiative populaire, nécessaires pour revaloriser la politique, auront pour effet de développer la capacité créatrice des citoyens eux-mêmes en matière de droits et de pouvoirs nouveaux. »

Enfin la libération de la parole citoyenne, la démocratisation des institutions par l'initiative populaire, nécessaires pour revaloriser la politique, auront pour effet de développer la capacité créatrice des citoyens eux-mêmes en matière de droits et de pouvoirs nouveaux. ■

CITOYENS-CITOYENNES

Octroyer le droit de vote aux résidentes et résidents étrangers comblerait un déficit démocratique et conforterait la notion d'égalité.

***Nicole Borvo-Cohen-Seat** est sénatrice honoraire de Paris (PCF), responsable du pôle Lois et institutions du Conseil national du PCF.

TOUS CAPABLES !

Le droit à l'éducation pour tous au cœur de la lutte des classes.

PAR **ERWAN LEHOUX**
ET **CATHERINE SCEAUX***

Depuis juillet 2013, à l'initiative des parlementaires communistes, il a été affirmé dans la loi pour la refondation de l'école que « tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser ». Selon Jacques Bernardin, président du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), il s'agit d'une reconnaissance du *tous capables*, « qui fut d'abord un parti pris éthico politique et un défi pédagogique avant de trouver un étayage scientifique, puis de devenir un principe institutionnalisé » (« Tous capables ! Du pari éthique à la loi d'orientation », *Carnets rouges*, n°5, décembre 2015. <En ligne : http://reseau-ecole.pcf.fr/80378>). Si la formulation mérite d'être précisée, afin de souligner la perspective égalitaire avec laquelle il convient d'interpréter la loi (affirmer que tous les élèves sont capables mais aussi qu'ils le sont tous également), elle constitue tout de même un point d'appui pour les militants progressistes.

Reste que l'affirmation du *tous capables* dans la loi doit encore être traduite du droit en fait. Aujourd'hui, des professeurs bien trop souvent non remplacés aux nombreux élèves laissés sur le bord du chemin, force est de constater que le droit à l'éducation pour tous est bien loin d'être une réalité. Il faut dire que la contradiction est forte entre le principe tel qu'il est affirmé dans la loi et le système tel qu'il est conçu. Nul besoin de démontrer à nouveau (voir en particulier les derniers numéros de *La Revue du projet* consacrés à l'école ainsi que la revue *Carnets rouges*) à quel point le système scolaire fonctionne comme une machine à sélectionner les élèves, dans l'objectif de reproduire les classes sociales. Or il ne s'agit pas là d'un dysfonctionnement ponctuel de l'école républicaine, résultat d'une pédagogie qui ne serait pas assez adaptée aux élèves, mais bien du rôle fondamental confié à l'école. C'est bien parce que l'éducation se situe au cœur de la lutte des classes qu'elle est, pour les communistes – et pas seulement ! Il n'est pas anodin, à ce propos, de constater que l'éducation est une thématique dont la droite ne manque pas de s'emparer, ce qui fut le cas durant les débats de la primaire –, un enjeu de premier plan.

Affirmer le tous capables, c'est faire réussir tous les enfants, non pas en se contentant de créer un dispositif nouveau mais en changeant l'école en profondeur. Changer l'école en profondeur, c'est lutter contre l'échec scolaire et contre toute forme de sélection et de méritocratie.

L'échec scolaire sanctionne une supposée incapacité de l'élève. Très jeunes, les enfants ont le sentiment de ne pas avoir les mêmes droits que les autres et font l'expérience de la stigmatisation (Serge Paugham, chercheur au CNRS et à l'EHESS, en décrit le mécanisme dans un rapport intitulé « Grandir en France », *L'Humanité* du 30 novembre 2016). Ils se sentent angoissés à l'idée de ne pas réussir à l'école et acquièrent une image négative d'eux-mêmes. Dès l'âge de 6 ans, 54 % des enfants des quartiers défavorisés témoignent d'un manque d'accès aux savoirs et 41 % d'un manque d'accès aux activités culturelles ou de loisirs. Au cumul des inégalités réelles d'accès au savoir, à la santé, à des activités jugées trop chères s'ajoute un autodénigrement entretenu par la société.

> « Dès l'âge de 6 ans, 54 % des enfants des quartiers défavorisés témoignent d'un manque d'accès aux savoirs et 41 % d'un manque d'accès aux activités culturelles ou de loisirs. »

Au lieu de donner à chaque enfant la possibilité d'acquérir le plus haut niveau de connaissance, le système scolaire laisse l'enfant et les parents seuls responsables de l'échec ou du succès dans une compétition effrénée. Le principe méritocratique suppose une logique sélective qui intervient de plus en plus tôt et conduit à une orientation par l'échec. Ne soyons pas étonnés que certains nous expliquent que les jeunes qui ne sont pas capables ou qui ne souhaitent pas poursuivre des études seraient bien mieux en apprentissage dès 14 ans.

La méritocratie qui privilégie la fonction de sélection sociale au détriment de la fonction d'éducation sert à justifier les inégalités et marginalise une partie de la population scolaire. La réussite scolaire est fonction de l'origine sociale. Les inégalités scolaires apparaissent très tôt, dès la maternelle, et ne sont pas compensées par la préscolarisation ni par l'école primaire. L'origine sociale des familles est très souvent primordiale dans le choix des options scolaires, des établissements et des filières. L'accès à des établissements d'inégale qualité a une influence déterminante sur les chances de réussite scolaire et constitue un facteur d'accentuation des inégalités scolaires (audition de la sociologue Marie Duru-Bellat, du 24 mars 2010, au Sénat).

> « Loin de prétendre qu'il suffirait de changer l'école pour changer la société, comme le formulent hâtivement de trop nombreuses organisations progressistes, nous sommes conscients qu'il nous faudra aussi changer la société pour changer l'école. »

Affirmer le tous capables amène également à redéfinir la réussite des élèves non pas seulement d'un point ▶

de vue individuel mais aussi d'un point de vue collectif. Autrement dit, la réussite de chacun exige dans le même temps la réussite de tous. Le *tous capables* convoque dans la classe la solidarité, c'est la classe en tant que groupe qu'il convient de faire réussir. Si tous les élèves réussissent et s'il n'y a plus de sélection, alors, c'est aussi la question du pouvoir dans la société qui est posée. En effet, pourquoi faire réussir tous les élèves et leur permettre à tous de maîtriser des savoirs complexes sinon pour leur permettre, *in fine*, de prendre le pouvoir partout dans la société ? En particulier, il n'est pas concevable de maintenir une telle distinction entre travail manuel et travail intellectuel et donc entre tâches d'exécution et de direction dès lors que les qualifications ne permettent plus de légitimer ce discours.

Loin de prétendre qu'il suffirait de changer l'école pour changer la société, comme le formulent hâtivement de trop nombreuses organisations progressistes, nous sommes conscients qu'il nous faudra aussi changer la société pour changer l'école. Notre combat est donc un combat pour l'école, non pas considérée comme un espace *sanctuarisé* et indépendant de toute autre chose mais bien en tant qu'elle participe du système capitaliste dans son ensemble. L'école apparaît alors comme un front de la lutte des classes parmi d'autres.

Ceci étant dit, autant il serait naïf de penser qu'il suffit de changer l'école pour changer le cours des choses, autant il est inenvisageable d'attendre le Grand soir pour faire évoluer l'école. Chaque pierre posée est en effet un point d'appui pour notre combat. D'une part, parce qu'elle démontre l'utilité des communistes, notamment des élus. D'autre part, parce qu'elle doit être envisagée au regard de son potentiel instituant.

> « Il est indispensable de porter un autre regard sur les élèves et sur leurs capacités ; en développant une vision humaniste et ambitieuse, en adéquation avec la recherche en psychologie du développement, en sociologie et en sciences de l'éducation. »

UN PROJET RÉVOLUTIONNAIRE : CHANGER LES CONTENUS ET LES PRATIQUES

De fait, il convient de reconsidérer les modalités d'enseignement en mettant l'accent sur les processus d'apprentissage et en gérant l'appropriation individuelle de savoirs communs sans oublier aucun enfant. Pour cela, il est indispensable de porter un autre regard sur les élèves et sur leurs capacités ; en développant une vision humaniste et ambitieuse, en adéquation avec la recherche en psychologie du développement, en sociologie et en sciences de l'éducation. Il faut également transformer l'appréhension du savoir transmis en se déprenant des évidences et en mettant en lumière les implicites, grâce à un travail historique et épistémologique sur les disciplines.

Un tel projet exige évidemment de donner aux enseignants les outils pour réfléchir sur leurs pratiques et pour reprendre la main sur leur métier. De ce point de vue, une attention toute particulière doit être accordée à la formation initiale et continue des enseignants.

Bien entendu, un tel projet ne saurait être réalisé sans donner à l'école les moyens dont elle a besoin. Nous proposons ainsi de porter le budget de l'Éducation à 7 % du PIB, tout en recentralisant et en déprivatisant la dépense éducative.

Au-delà des moyens budgétaires – et humains ! –, c'est aussi du temps qu'il convient de donner à l'école. Nous proposons ainsi d'étendre la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans et de garantir le droit à la scolarité dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent. De même, il est temps de rétablir la demi-journée d'école supprimée par la droite en 2005… sans allonger le temps de travail des enseignants. ■

***Erwan Lehoux** et **Catherine Sceaux** sont membres du réseau École du Conseil national du PCF.

« Seuls le récit, l'art, le débat scientifique, le débat politique, avec ce qu'ils permettent du partage de l'expérience et ce qu'ils postulent du principe d'une égalité, peuvent rétablir l'humain dans ses droits. »

Roland GORI, Retrouver la dignité de penser dans une culture de la marchandise, *La Revue du projet*, oct. 2012

LE DROIT AU LOGEMENT, ENJEU FONDAMENTAL DE LUTTES

La mise en œuvre réelle et concrète du droit au logement pour tous, de valeur constitutionnelle, est une nécessité absolue ; elle exige une réinterprétation du droit de propriété.

PAR **IAN BROSSAT***

S'il est un domaine où le système capitaliste de marché a fait la démonstration de son incapacité à résoudre les problèmes, c'est celui du logement. Dès les années 1840, Marx et Engels examinaient comment la révolution industrielle en Angleterre, en concentrant les nouvelles populations ouvrières dans les aires urbaines, engendrait des logements – et donc des vies – particulièrement misérables. Cette situation est toujours d'actualité dans bon nombre de mégalopoles d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique du Sud. Qu'en est-il en France ?

UNE VÉRITABLE CRISE DU LOGEMENT

Dans notre pays, en zone tendue, nous faisons face à une véritable crise du logement. En région parisienne, comme dans la plupart des grandes villes, les phénomènes de rareté de l'offre, d'inflation et de spéculation immobilière jouent de conserve. Les propriétaires fonciers, grandes multinationales ou riches particuliers, peuvent tirer une meilleure rentabilité de leurs investissements en maintenant vacants des centaines de milliers de mètres carrés. Les prix explosent, dopés par les achats immobiliers des 1 % les plus fortunés qui mobilisent de vastes surfaces (immeubles de rendement, résidences secondaires, « pied-à-terre »…). À cela s'ajoute le lucratif business des marchands de sommeil.

À l'autre bout du spectre, près de 10 millions de personnes sont touchées de près ou de loin par la crise du logement, dont 3,5 millions de personnes mal logées. Alors que le nombre de personnes sans-domicile s'accroît, les familles populaires sont chassées silencieusement des centres-ville par la pression foncière, et sont contraintes de s'installer dans les zones de plus en plus périphériques. Pour elles, les temps de trajet travail-habitation s'allongent. Cette urbanisation dysfonctionnelle génère étalement urbain, nuisances et pollutions. La détérioration de la situa- ▶

> « Près de 10 millions de personnes sont touchées de près ou de loin par la crise du logement, dont 3,5 millions de personnes mal logées. »

tion économique, particulièrement depuis la crise financière de 2007-2008, et les politiques d'austérité successives engendrent une hausse de la pauvreté et donc des difficultés de logement. Les populations migrantes, qu'elles rejoignent la France pour des raisons économiques ou pour fuir les guerres, doivent également être mises à l'abri. Oui, dans les grandes villes ou dans leurs quartiers périphériques, le logement est incontestablement un enjeu de lutte de classes. Dans le champ politique, cette lutte prend notamment la forme de l'opposition entre droit au logement et droit de propriété.

DEUX CONCEPTIONS DU DROIT AU LOGEMENT

Pour ceux qui défendent les intérêts des couches populaires et moyennes, le logement est un véritable droit. La Constitution de 1946, écrite alors que l'influence du PCF était importante, en fait même un droit constitutionnel dans son préambule : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. » Au niveau international, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme dans son article 25-1 : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. » De fait, ces différents droits sont interdépendants : il est quasi impossible d'avoir accès à un emploi ou à la santé sans avoir accès à un logement.

À l'inverse, les libéraux n'ont de cesse de s'attaquer à cette vision du logement comme droit. Ils opposent à ces « droits-libertés », dits « droits de » faire quelque chose, seuls considérés comme justes, les « droits-créances », dits « droits à » quelque chose, comprenant le droit au logement. Pour eux, ces derniers relèveraient de « faux droits » bloquant l'autorégulation du marché : exiger que chaque citoyen puisse avoir accès à un toit serait une utopie contre-productive, et les contraintes législatives empêcheraient les propriétaires – pourtant bien disposés – à louer leurs biens aux familles qui en ont besoin.

On le sait, la droite privilégie un « droit au logement » purement théorique : il s'agit de la fameuse « loi DALO », dont le droit au logement dit « opposable » – existe-t-il des droits non opposables ? – se caractérise par sa virtualité. Passé les bons sentiments « charitables », elle multiplie les attaques contre tout ce qui permet effectivement le logement des familles des classes populaires et moyennes, en cherchant à faciliter l'augmentation des prix et des loyers. Elle laisse libre cours (quand elle ne les accélère pas) aux opérations immobilières qui, de projets de promotion « prestigieux » (servant à défiscaliser) en ventes à la découpe, entraînent l'éviction des occupants et leur remplacement par des familles aisées qui « votent bien ». Chacun connaît en outre l'opposition souvent farouche que les édiles de droite organisent contre la loi SRU de 2000, votée alors que les communistes étaient au gouvernement, qui oblige toutes les communes d'importance à se doter d'un nombre minimal de 25 % de logements sociaux. Le logement social est pourtant le plus sûr moyen de rendre concret le droit au logement : à Paris, 70 % des familles y sont éligibles. C'est donc pour permettre à chacun d'accéder à un toit et de vivre dignement que nous y produisons plus de 7 000 logements sociaux par an, face à une droite qui s'y oppose systématiquement.

> « La droite laisse libre cours aux opérations immobilières qui, de projets de promotion "prestigieux" (servant à défiscaliser) en ventes à la découpe, entraînent l'éviction des occupants et leur remplacement par des familles aisées qui "votent bien". »

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Mais le plus sûr outil des représentants des classes dominantes pour contrer le droit au logement reste le droit de propriété. En la matière, en plus de l'empilement des textes législatifs, c'est le Conseil constitutionnel, organe non-démocratique, qui établit la jurisprudence. Ce dernier, s'il n'a jamais jugé que les dispositions permettant les expulsions locatives étaient contraires à la Constitution, veille en revanche scrupuleusement au respect du droit de propriété, dont il a, comme il l'écrit lui-même (http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/nouveaux-cahiers-du-conseil/cahier-n-31/conseil-constitutionnel-et-la-propriete-privee-des-personnes-privees.96753.html), une « conception extensive ». De fait, dès 1982, alors que la gauche décide de nombreuses nationalisations, les « sages » de la rue Montpensier rendent une décision très politique, gravant dans le marbre la « pleine valeur constitutionnelle » du droit « fondamental » de propriété « dont la conservation constitue un des buts de la société politique et qui est mise au même rang que la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Depuis lors, cette « consécration solennelle » n'empêche pas l'existence de dispositifs de réquisition ou de préemption afin de loger les personnes qui en ont besoin, mais elle en limite la portée et la faisabilité. Ainsi, dans un arrêt récent, la cour administrative de Versailles a refusé la réquisition d'un logement vacant décidée par le maire de Saint-Denis sur les motifs suivants : « Ce pouvoir de réquisition ne saurait être exercé par le maire qu'en cas d'urgence et à titre exceptionnel lorsque le défaut de logement de la famille dont il s'agit est de nature à apporter un trouble grave à l'ordre public. »

À Paris, la mise en œuvre réelle et concrète du droit au logement pour tous, de valeur constitutionnelle, est une nécessité absolue ; elle exige pourtant une réinterprétation du droit de propriété. Avec l'arrivée du froid, la Ville cherche en effet à utiliser toutes les surfaces disponibles pour l'hébergement d'urgence des personnes sans abri. Dans cette tâche primordiale, s'en tenir aux édifices publics relève du défi. Il serait ainsi nécessaire de permettre l'utilisation par la collectivité des immeubles vacants depuis plus de trois ans, quelles que soient les intentions de leurs propriétaires. Cela nécessiterait une bataille législative à mener rapidement, ce qui montre toute l'importance, pour les communistes, de se saisir pleinement des élections à venir. ■

***Ian Brossat** est adjoint (PCF) à la maire de Paris, chargé du logement et de l'hébergement d'urgence.

L'APPROCHE « LOGEMENT D'ABORD » : DROIT NOUVEAU OU NOUVEAU RAPPORT AU(X) DROIT(S) ?

Le « logement d'abord » : que se cache-t-il derrière cette formule qui pourrait ressembler à un slogan militant ? Le concept pourrait sembler simple de prime abord, voire évident : commencer par donner un logement à celles et ceux qui n'en ont pas. Pourtant, cette « approche » (*Housing first approach*) est loin de faire l'unanimité, notamment en France.

PAR **JULIEN LÉVY***

Pour saisir en quoi le « logement d'abord » représente une nouveauté, et en quoi il se heurte au modèle de prise en charge traditionnel des personnes sans abri, il est nécessaire d'apporter quelques éclaircissements sur les logiques qui structurent la prise en charge de ces personnes dans le modèle français.

LE CŒUR ET LA RAISON…

Comprendre les logiques qui structurent le champ de la prise en charge des personnes sans abri est un défi complexe pour celui qui n'y a jamais été confronté. Cette démarche de compréhension est pourtant indispensable pour saisir les transformations qu'implique l'approche « logement d'abord ». Le « sans-abrisme » est un phénomène qui ne peut échapper à quiconque traverse le centre-ville des grandes agglomérations françaises (et pas seulement). À la vue de ces personnes qui vivent dans la rue, une réaction empreinte d'empathie serait de se demander pourquoi on ne les loge pas. Qu'est-ce qui les contraint à rester dehors ? À la réflexion, différentes *raisons* pourraient venir nuancer ou pondérer cette réaction première : « Un logement, oui, mais pour certains, ça pourrait être compliqué » ; « Il faudrait ▶

> « Le "logement d'abord" s'appuie sur le principe que le logement est un droit fondamental et en fait l'étape préalable à la mise en place de toute forme d'accompagnement sanitaire ou social. »

qu'ils soient pris en charge dans des endroits spécialisés.» Ces discours concernent bien souvent celles et ceux qui sont le plus marqués par la rue : hygiène dégradée, alcoolisme, toxicomanie, etc. ; tous ces éléments visibles et autres stigmates de la rue participent à ce que le sens commun se dise que le « logement » n'est sans doute pas la solution la plus adaptée pour ces personnes en situation de grande précarité.

LE MODÈLE EN ESCALIER

Dans les faits, la logique qui préside à la prise en charge des personnes sans abri n'est pas très éloignée du cheminement que nous venons de décrire. L'accès à un logement est perçu comme l'objectif à atteindre, mais il importe de ne pas occulter l'ensemble des autres difficultés que peut rencontrer la personne (au niveau de la santé somatique ou psychique notamment, les addictions, etc.) et ainsi de les traiter en amont. L'organisation dominante du champ consiste donc à penser l'accompagnement des personnes dans un continuum de prises en charge qui vise à résoudre, au fil des étapes nécessaires, les différentes problématiques identifiées.

Ce modèle, qualifié bien souvent de « modèle en escalier », envisage cette succession d'étapes comme un processus nécessaire pour que les personnes soient *prêtes* à accéder à un logement de droit commun. Les limites de ce modèle ont été identifiées et renvoient notamment au caractère particulièrement exigeant de ce parcours. Les personnes les plus marginalisées ou fragiles sont finalement celles qui ont le plus de mal à surmonter ces différentes étapes (Contribution des experts à la conférence de consensus, FEANTSA, 2010). Elles se retrouvent en quelque sorte condamnées à errer dans ce que l'on qualifie de « portes tournantes de l'hébergement d'urgence » : alternance entre vie à la rue et séjours épisodiques dans les centres d'hébergement d'urgence.

ET SI ON COMMENÇAIT PAR LE LOGEMENT ?

C'est sur la base de ce constat que s'est développé le « logement d'abord ». Expérimenté initialement à New York à partir de 1992 (projet *Pathways to housing*), il s'appuie sur le principe que le logement est un droit fondamental et en fait l'étape préalable à la mise en place de toute forme d'accompagnement sanitaire ou social. L'accompagnement n'y est pas une condition pour accéder au logement ou s'y maintenir. Ses modalités s'attachent au respect du choix de la personne dans une logique non contraignante (pas de nécessité d'arrêt de consommation d'alcool ou de drogues par exemple), sans limitation de durée. Originellement mis en œuvre dans le cadre d'essais contrôlés randomisés visant à comparer l'approche « logement d'abord » avec les prises en charge traditionnelles (Groupe test et groupe témoin avec échantillon randomisé), ce modèle a ciblé les publics considérés comme étant les plus en difficulté : dans le cas nord-américain, les personnes « sans-abri chroniques », atteintes de troubles psychiatriques et en situation d'addiction. Ces expérimentations se sont progressivement développées en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et dans certains pays européens (Finlande, Danemark, Écosse, Irlande, etc.). Les résultats de ces expérimentations semblent apporter des résultats probants soutenant la pertinence de cette approche (dans la majorité des expérimentations conduites, plus des trois quarts des personnes logées sont toujours dans leur logement après deux ans) par rapport à une approche classique.

> « La reconnaissance de la capacité de la personne à décider pour elle-même la positionne en tant qu'acteur décisionnaire. »

LE CAS FRANÇAIS

La faible diffusion de ce modèle en France trouve différentes sources d'explication. L'une d'entre elles est la résistance observée au niveau des acteurs. À partir de 2009, par le biais d'initiatives et d'expérimentations, le gouvernement Fillon a annoncé vouloir faire du « logement d'abord » le « fil directeur » de sa politique à destination des personnes sans abri. Mais la présentation de cette approche prend la forme d'une critique à peine voilée du système d'hébergement traditionnel : « Dans l'intérêt des personnes sans abri ou risquant de l'être, le recours au dispositif d'hébergement doit rester exceptionnel et temporaire » (Circulaire relative à la définition des objectifs pour l'accès au logement des personnes hébergées et à la sortie de l'hiver du 19 mars 2010). On a ainsi pu observer des résistances importantes de la part des acteurs qui ont perçu dans cette nouvelle approche une remise en cause du travail effectué depuis des années et une stratégie visant avant tout à opérer des économies budgétaires. Ce sentiment trouve sans doute un écho dans les faibles moyens financiers effectivement mis en œuvre pour déployer cette politique.

Au final, le « logement d'abord » a connu une diffusion limitée en France. Dès mai 2012, la nouvelle majorité gouvernementale n'a plus fait usage de ce terme, lui préférant un mot d'ordre plus général, la « priorité au logement pour tous », consistant moins en une transformation des modes de prise en charge traditionnels « en escalier » que d'une volonté d'accroître leur efficience.

LA QUESTION QUE POSE LE « LOGEMENT D'ABORD »

Si la question de savoir si le logement doit intervenir en amont ou en aval de l'accompagnement est centrale dans le débat qui oppose « logement d'abord » et système traditionnel de prise en charge, l'enjeu est d'après nous ailleurs. Le « logement d'abord », au travers des différentes expérimentations nationales et internationales permet premièrement de mettre à mal des représentations fortement ancrées, considérant que les « sans-abri chroniques » ne seraient « pas en capacité » d'accéder directement à un logement. Au-delà, cette approche insiste fortement sur la prise en considération du choix de la personne : choix de son logement ; choix d'arrêter ou non sa consommation d'alcool ou de drogue ; choix dans l'accompagnement. Dans ce sens, la reconnaissance de la capacité de la personne à décider pour elle-même la positionne en tant qu'acteur décisionnaire face au droit, en l'occurrence le droit au logement, mais aussi le droit à l'accompagnement. Dans ce sens, l'approche « logement d'abord » ne se présente sans doute pas comme un droit nouveau, mais participe à replacer l'usager dans un rapport au(x) droit(s) dans lequel il retrouve une autonomie décisionnelle. ■

***Julien Lévy** est sociologue. Il est doctorant de l'université Grenoble-Alpes. Il est membre de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE).

DROITS LGBT+: POURQUOI VA-T-IL FALLOIR ENCORE LÉGIFÉRER ?

Bien que la présidence de François Hollande n'ait pas été une réussite, loin de là, on entend parfois dire, à l'approche des élections présidentielle et législatives, que le gouvernement aurait plutôt bien rempli sa mission sur les thématiques LGBT+. La loi du 17 mai 2013 a ouvert le mariage et l'adoption aux couples homosexuels. Le don du sang leur aurait aussi été ouvert. Alors pourquoi devrait-on légiférer davantage ?

PAR **GABRIEL LAUMOSNE***

PARCE QUE LA SITUATION L'EXIGE

Aujourd'hui en France, les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre tuent. On recense une agression homophobe tous les deux jours, pour celles qui sont recensées, et leur nombre ne baisse pas. Une ou un jeune LGBT+ a quatre fois plus de risques de se suicider que les autres. Le rapport annuel de SOS Homophobie en 2015 montre que l'homophobie se manifeste chez des personnes de plus en plus jeunes, dès l'école primaire, dans des proportions inquiétantes.

Le contexte sociopolitique n'est pas sans conséquences sur ces tendances alarmantes. L'État a insupportablement laissé le champ libre aux forces les plus réactionnaires lors des débats sur le mariage pour tous. Tout récemment, avec la campagne d'affichage de prévention contre le sida, des groupements moyenâgeux du format de « La manif pour tous » ont pu occuper le terrain, donnant une place médiatique de choix à des discours remettant en cause des droits durement acquis, ainsi que ceux qui allaient être obtenus, et travestissant la réalité des faits en perversions religieuses. Les premiers débats présidentiels ne sont pas en reste. François Fillon, candidat de droite soutenu par « La manif pour tous », veut s'attaquer à l'adoption par les couples homosexuels, et de fait au mariage. Marine Le Pen, quant à elle, continue son double discours alliant drague envers les personnes LGBT+ et positions rétrogrades sur tous les domaines en la matière. Tous les indicateurs montrent d'ail- ▶

> « Le fait que la loi prenne en compte dorénavant plutôt l'identité de genre que le sexe est un progrès, cependant la démarche ne va pas jusqu'au bout. »

leurs que l'homo-nationalisme prend de l'ampleur.
Notre rôle militant dans la société est de permettre et de garantir l'émancipation de chacune et chacun. Parce que c'en est à la fois l'expression et l'outil, la lutte des classes qui s'illustre *via* l'ensemble des discriminations est plus que jamais un combat à mener. Ce rapport entre dominés et dominants s'impose de la même façon aux individus, quelle que soit la discrimination. La violence ressentie est la même. Les discriminations homophobes ne sont pas en reste. Et c'est bien parce que chaque discrimination se rajoute aux autres qu'il faut les combattre toutes à forces égales si l'on veut un jour sortir de ce carcan de domination de classe.

> « Acquérir de nouveaux droits est une lutte ardue mais qui, une fois aboutie, permet de graver dans le marbre des progrès durables pour notre société. »

PARCE QUE LA LÉGISLATION ACTUELLE EST INSUFFISANTE

Tous nos concitoyens et concitoyennes ne sont pas égaux en droits. Cette réalité touche aussi la population LGBT+. Nourris dès le plus jeune âge de stéréotypes de genre (les garçons doivent se comporter comme ceci, les filles adopter telle ou telle posture ...), il est parfois difficile de concevoir que l'amour ne se borne pas à associer un être de sexe masculin et de sexe féminin. C'est nier l'existence du genre, ou sexe ressenti, qui nous fait percevoir notre être genré intérieur pouvant être différent du sexe qui nous est assigné à la naissance. Il faut se garder d'y voir une justification hétéro-normative de l'homosexualité, mais cette distinction entre sexe et genre a une importance dans nos constructions personnelles et relationnelles. Le fait que la loi prenne en compte dorénavant plutôt l'identité de genre que le sexe est un progrès, cependant la démarche ne va pas jusqu'au bout.
Un exemple parlant est la procréation médicalement assistée (PMA), permettant aujourd'hui aux couples hétérosexuels de demander une aide médicale pour pouvoir concevoir un enfant. Mais si l'on considère que l'amour ne se cantonne pas à la vision binaire homme + femme, pourquoi ne pas ouvrir cette PMA aux couples de femmes ? Il faut également débattre de l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, ainsi qu'aux trans. Ce qui était un engagement de campagne du candidat Hollande est vite tombé aux oubliettes. Cela peut aboutir à des situations humaines compliquées quand on recourt à la gestation pour autrui (GPA), interdite en France mais légale dans d'autres pays, pour avoir un enfant ; avec tous les problèmes de reconnaissance et de filiation qui en découlent.
Pour autre exemple, les homosexuelles et homosexuels peuvent légalement depuis le 11 juillet 2016 donner leur sang. Enfin théoriquement oui, sous la condition humiliante d'une abstinence d'une année. Dans les faits, cette mesure ne change rien, alors que le besoin en la matière est plus que criant.
Ces exemples montrent qu'il est complexe de légiférer sur des thématiques concernant des minorités dans un système hétéronormé comme le nôtre. L'appui d'associations ainsi que la formation sont deux armes qui devraient être brandies plus souvent pour pouvoir s'atteler à travailler sur ces questions.

PARCE QUE L'HISTOIRE NOUS L'APPREND

Les nouveaux droits LGBT+ sont en France chèrement acquis. Les lois cadrent et tentent de pallier les insuffisances et inégalités vécues dans la société, que ce soit pour l'égalité femmes-hommes, pour les droits des personnes handicapées… mais aussi pour les personnes LGBT+.
C'est l'amendement Mirguet en 1960, et l'ordonnance du 25 novembre de cette année-là, qui ajoutent au code pénal un alinéa affirmant que « lorsque l'outrage public à la pudeur consistera en un acte contre-nature avec un individu de même sexe, la peine sera un emprisonnement de six mois à trois ans et une amende de 1 000 à 15 000 francs ». En 1968, la France adopte la classification des maladies mentales dressée en 1965 par l'OMS, dans laquelle figure l'homosexualité. Ce n'est qu'en décembre 1973 que l'Association américaine de psychiatrie retire l'homosexualité de sa liste des maladies mentales et en 1981 que la France la dépénalise enfin. Ce n'est qu'en 1999 qu'est créé le PACS et qu'en 2013 que la loi sur le mariage des couples de même sexe est votée. C'est donc aussi parce que les lois font et défont au fil du temps les droits des individus qu'il faut légiférer encore. Acquérir de nouveaux droits est une lutte ardue mais qui, une fois aboutie, permet de graver dans le marbre des progrès durables pour notre société. Ainsi, et même si plusieurs candidats nationaux se prononcent contre, des avancées telles que le mariage pour tous ou l'abrogation de la peine de mort ne sont pas près d'être supprimées tant ces droits nouveaux, parce que discutés et popularisés largement, sont rentrés dans les mœurs. Sur l'ensemble des lois contre les discriminations, il ne faut pas s'arrêter à l'élaboration de lois : il faut se donner les moyens d'en assurer le contrôle effectif.

POUR QUELLES LOIS ?

Le collectif Fier-e-s et révolutionnaires prône une réflexion d'avant-garde sur ces thématiques, essayant de répondre à la fois aux problématiques LGBT+ rencontrées dans notre société et au besoin d'émancipation de chacune et chacun.
Pour ce faire, nous proposons la conquête de nouveaux droits :
- le changement d'état civil libre, fondé sur l'autodétermination, notamment pour les personnes qui choisissent d'effectuer un parcours trans ;
- la PMA ouverte à l'ensemble des femmes et des personnes transidentitaires ;
- le remboursement intégral des parcours transidentitaires dont les protocoles devront être réécrits ;
- la formation des personnels et étudiants destinés à travailler au contact de la population, et donc avec des personnes LGBT+, en particulier dans les administrations, les lieux de santé et les entreprises ;
- des sanctions multilatérales contre les États qui discriminent ou tuent de façon légale les populations LGBT+.

Une formation dédiée sera conjointement proposée par le collectif Fier-e-s et révolutionnaires et le Cidefe. Les participantes et participants en repartiront avec la mallette du militant communiste LGBT+, avec notamment des axes programmatiques avec argumentaires, des propositions de sujets de motions ainsi que quelques rédactions, de sorte que tout élu désireux de se renseigner sur la question puisse le faire et agir en conséquence. ■

***Gabriel Laumosne** est responsable du collectif Fier-e-s et Révolutionnaires du PCF.

Travail et société

Les luttes menées au long de l'année 2016 pour l'abandon de la loi El Khomri ont placé le travail au cœur des questions sociales en débat, ce qui justifie largement d'y consacrer un dossier. Entrer dans le sujet en invoquant une « valeur travail » à visée universaliste peut s'avérer très idéaliste. Située (tel est bien l'objet du dossier du n° 61 de *La Revue du projet*) dans la société d'aujourd'hui soumise à la domination du grand capital financiarisé et mondialisé mais aussi traversée par des aspirations contraires, la question du travail ne peut être isolée de son contexte. Nous la poserons donc comme suit.

La société dans laquelle nous vivons est la rencontre entre des forces productives, qui incluent les êtres humains qui travaillent, et des rapports sociaux, incluant aussi les êtres humains, qui évoluent et se transforment au cours du développement des uns et des autres. Le travail (et à notre époque sa forme salariée qui lui est consubstantielle) est au cœur de cette interaction dialectique forces productives/rapports de production et c'est dans le mouvement qu'elles engendrent qu'il prend tout son sens. Seule une telle approche peut permettre de comprendre la situation complexe et contradictoire du travail dans la société où nous sommes plongés, à la fois encore dominée par l'emprise du capitalisme et porteuse de projets émancipateurs capables d'en transformer la place, le rôle et les contenus. La manière dont la pose Denis Durand s'inscrit dans ce cadre. Rappelant les caractères fondamentaux du travail salarié tel qu'il s'exerce dans la sphère capitaliste, il conclut : « L'émancipation des travailleurs ne passe donc pas par l'exaltation du travail et de ses vertus mais par les luttes pour le dépassement du salariat et du règne de l'argent jusqu'à leur abolition. »

Cette approche qui prend en compte et la situation actuelle et les aspirations à l'abolition du salariat permet d'analyser à la fois les transformations qu'a connues et que connaît encore le travail salarié sous une domination capitaliste qui elle-même évolue et se transforme et les possibilités que font entrevoir les luttes des travailleurs pour émanciper le travail et s'émanciper eux-mêmes dans un cadre communiste ou progressiste œuvrant pour le dépassement du capitalisme et faisant des avancées en ce sens.

Car, au cours du temps, de multiples transformations sont à l'œuvre, transformant incessamment le système contradictoire que forment les aspects humains et sociaux des forces productives et les rapports de production. De ces transformations il faut repérer quels sont les moments décisifs, pour toutes les dimensions de la vie sociale et par conséquent aussi pour le travail, et pour les travailleurs, dont la présence manque au dossier. La situation n'est en effet jamais immuable. Sous le capitalisme le travail s'est transformé : au milieu du XXe siècle la masse des salariés dans le domaine de la production industrielle, alors dominante, se distribuait entre les ouvriers qualifiés, formés souvent par l'artisanat, et les OS (ouvriers spécialisés), soumis aux tâches parcellisées régies par le principe taylorien. La fin du siècle a vu disparaître les métiers ouvriers et les savoirs des techniciens absorbés dans les nouveaux dispositifs techniques. Dans le même temps, l'extension du salariat a fait apparaître de nouvelles catégories d'employés, a contribué à la salarisation de nouveaux groupes d'emplois, jusque même au sein des professions libérales, transformant aussi bien la distribution des catégories sociales que les contenus du travail, créant de nouvelles couches salariées peu rompues à la lutte des classes et contribuant ainsi à modifier la dynamique contradictoire entre rapports sociaux et forces productives. Ces transformations engendrent aussi la recherche, pour les travailleurs, des moyens de s'approprier autrement leur travail et des formes et forces nouvelles à mettre en œuvre pour exprimer et faire aboutir leurs revendications. Il importe donc de prendre en compte les changements dans les rapports sociaux, et pour l'avenir d'explorer les possibilités de l'installation d'un nouveau « modèle social », différent mais toujours appuyé sur / inséré dans / le système complexe interactif et contradictoire rapports sociaux/forces productives. Non pas un modèle social définitivement défini et structuré, mais un ensemble systémique en développement s'organisant sur longue durée et identifiable par la durabilité de ses effets sur la satisfaction des besoins humains et l'organisation de la société. Avec au cœur, et pour longtemps encore sans doute, le travail, ce cadre permettant de l'approcher aussi bien dans ses fondamentaux que dans les évolutions et transformations qu'il subit. L'organisation du travail y prend alors une place et des formes entièrement nouvelles.

Dans un tel cadre, la révolution numérique, ou mieux, la révolution informationnelle, peut, elle aussi, être abordée dans la complexité des rapports sociaux, non pas comme une fatalité intangible déterminée de l'extérieur mais en fonction d'une part des choix exercés dans son unique intérêt par la partie dominante de la société (celui du recours à la néotaylorisation, par exemple), d'autre part des changements auxquels peuvent la contraindre les luttes des travailleurs directement concernés. Ce qui me conduit à récuser l'usage du terme « ère robotique » qui tend à faire croire que le seul choix possible est le remplacement terme à terme des hommes par des robots, présentés comme leurs doubles machiniques, alors qu'un avenir fructueux et assorti aux besoins humains sera composé de systèmes dynamiques complexes formant la base de nouveaux systèmes hommes-machines (dans l'industrie comme dans les secteurs dits tertiaires), dont l'objet n'est pas la substitution intégrale des machines aux hommes mais de nouvelles combinaisons, évolutives et d'ensemble, des fonctions des uns et des autres. ■

> « Le travail est au cœur de cette interaction dialectique forces productives/rapports de production et c'est dans le mouvement qu'elles engendrent qu'il prend tout son sens. »

Yvette Lucas.

Propos recueillis par **Léo Purguette**

LE GRAND ENTRETIEN

La France en commun

Igor Zamichiei, responsable de la coordination du comité du projet, revient ici sur l'élaboration du programme du PCF pour les échéances électorales de 2017, *La France en commun*, ses points communs et ses divergences avec *L'Avenir en commun*, présenté par Jean-Luc Mélenchon et la dynamique qu'il doit permettre de créer localement et nationalement.

Comment a été élaboré le programme du PCF pour les échéances électorales de 2017 ?

Au cours de ces derniers mois, sous diverses formes, les militantes et les militants du parti sont allés à la rencontre du peuple pour apprécier les préoccupations actuelles, les attentes, les idées et les espoirs portés. Des milliers de personnes, près de 65 000, ont rempli le questionnaire de la grande consultation citoyenne.

Les résultats de cette enquête dessinent un visage de la France qu'on ne voit pas dans les médias. Les priorités sont claires : de meilleurs revenus, une action forte pour l'environnement, la fin des discriminations, de meilleurs services publics et un meilleur vivre-ensemble. Et les solutions envisagées concernent de grandes transformations : limiter le pouvoir des actionnaires, arrêter les privatisations, changer la République, promouvoir l'égalité femmes-hommes, renégocier les traités européens sont notamment cités par nos concitoyens.

Parallèlement, les différents secteurs et commissions de la direction nationale du PCF ont travaillé sur les mesures essentielles d'un programme de gouvernement qui répondrait enfin aux exigences populaires. C'est donc à partir de cette grande consultation citoyenne et de nos propres propositions pour le pays, que le comité de pilotage du projet du parti a élaboré ce programme.

> « À partir de cette grande consultation citoyenne et de nos propres propositions pour le pays, le comité de pilotage du projet du parti a élaboré ce programme. »

Après l'avoir présenté lors de la conférence nationale des communistes comme une contribution à *Un pacte d'engagements communs* nécessaire à gauche, nous l'avons finalement intitulé *La France en commun* car il est dans la continuité du projet élaboré en 2015. Nous avons en effet estimé que nous devions stabiliser un message politique pérenne autour de ce thème. Au regard de cette ambition, la nature différente de ce texte – un programme de gouvernement – et le travail spécifique ayant conduit à son élaboration ne justifiaient pas un nouveau titre.

Quels en sont les grands axes ?

Le programme est organisé en sept axes qui exposent les principales mesures permettant de faire reculer les logiques capitalistes et de faire progresser le projet communiste. Le premier intitulé « Prendre le pouvoir sur la finance et par-

Rencontre publique de consultation à l'initiative des communistes de Clermont-Ferrand.

tager les richesses » exposent nos propositions pour placer les banques au service de l'humain, agir contre la fraude et pour la justice fiscale, pour de meilleurs salaires et retraites. Le deuxième axe « De la nouvelle République au renouveau de la politique » propose une véritable révolution politique et des mesures essentielles à la réalisation concrète de la liberté, l'égalité et la fraternité. Le troisième axe « Investir pour l'emploi et le développement de chacune et chacun » regroupe de grands enjeux d'avenir pour notre société comme la désaliénation du travail et la sécurisation de l'emploi pour éradiquer le chômage et la construction d'un grand service public de l'art, de la culture et de l'éducation populaire. Le quatrième axe « l'égalité femmes-hommes maintenant ! » traite de manière offensive la question centrale du partage des pouvoirs et de bien d'autres comme l'indispensable égalité professionnelle. Le cinquième axe « Une France protectrice, solidaire et ouverte sur le monde » vise à en finir avec les inégalités, engage un nouvel âge pour le service public et affirme de grandes orientations pacifistes et de solidarité à l'échelle internationale. Le sixième axe « Produire autrement pour l'humain et la planète » rassemble nos propositions pour libérer notre mode de production du dogme de la rentabilité et initier un nouveau mode de production humain durable, basé sur des critères sociaux et écologiques et contrôlé par les travailleurs. Le septième axe « À l'offensive pour changer l'Europe » propose que la France engage une offensive sans précédent pour construire une Europe de peuples et de nations, libres, souverains et associés et en faire le moteur du changement mondial.

> « Que ce soit avec Jean-Luc Mélenchon ou avec les autres forces de gauche, nous devons valoriser les convergences mais aussi assumer nos divergences lorsque la question est posée dans le débat public. »

Prenons le premier axe par exemple. Il concerne le combat contre la finance que, contrairement au gouvernement, nous refusons d'abandonner car central pour toute politique qui se réclame de la gauche. Il formule des propositions concrètes pour promouvoir une autre utilisation de l'argent des entreprises (les profits), de l'argent des banques (le crédit) et de l'argent public (impôts, cotisations sociales et leur utilisation par l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité sociale). Une des principales propositions avancée est la création d'un pôle public bancaire avec la nationalisation de la BNP Paribas et de la Société générale. Pourquoi ? Parce que reprendre le pouvoir sur la création monétaire nous permettra de combattre la spéculation financière et le dogme de la rentabilité maximum, de développer les services publics et d'imposer avec les travailleurs des critères sociaux et écologiques dans les productions. Nous voulons également agir contre la fraude et l'évasion fiscale – 80 milliards d'€ de pertes annuelles pour l'État ! – et pour la justice fiscale en traitant tous les enjeux : réforme de l'impôt sur la fortune (ISF) ▶

▶ et de l'impôt sur le revenu pour mieux faire contribuer les hauts revenus et les revenus financiers ; suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et réforme de l'impôt sur les sociétés pour imposer des critères sociaux et écologiques dans les productions ou encore réforme de la fiscalité de la consommation avec la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité. Enfin, nous proposons des salaires qui permettent de bien vivre et de meilleures retraites.

En quoi répond-il aux urgences populaires ?

Précisément, prenons ce dernier point concernant les salaires et les retraites. Le niveau actuel des salaires et des retraites est insupportable au regard du coût de la vie, de tous les besoins fondamentaux à satisfaire. Près de la moitié des salariés, 10 millions de travailleurs, gagnent moins de 1 700 € net par mois. Nous proposons une augmentation immédiate de 23 % du SMIC pour le porter à 1 400 € net environ et une progression visant 1 700 € net à la fin du prochain quinquennat. Indissociablement, les salaires de chaque premier niveau des grilles de classification des différentes branches doivent être augmentés. Par ailleurs, combien de nos concitoyens n'arrivent plus à boucler les fins de mois alors qu'ils ont une vie de travail derrière eux ? Nous proposons donc de meilleures retraites autour d'un principe : un taux de remplacement de 75 % minimum et en aucun cas inférieur au SMIC revalorisé pour une carrière complète de travail.

Un autre point concerne le développement de la protection sociale et du service public de santé. Chacun a constaté que c'est une cible privilégiée de la droite conduite par François Fillon au regard des milliards d'euros que pourrait détourner la classe dominante avec la casse du système actuel. Voilà également un enjeu essentiel pour la vie quotidienne de nos concitoyens. Concernant la Sécurité sociale, nous proposons une révision des modes de couverture et prestations prévus pour les ayants droit dans les quatre branches pour une meilleure protection sociale. Pour la branche maladie par exemple, nous voulons reconquérir progressivement la généralisation de la prise en charge à 100 % pour tous des soins. Le financement se ferait notamment par la modulation des cotisations sociales patronales et l'extension des prélèvements sociaux aux revenus financiers. Une nouvelle cotisation sur les revenus financiers au même niveau que les salaires garantirait des dizaines de milliards d'euros de recettes nouvelles !

Quelles convergences et différences avec le programme *L'Avenir en commun* présenté par Jean-Luc Mélenchon ? Comment faire progresser le débat de projet à gauche ?

Le programme que nous présentons est à la fois la contribution du PCF à la campagne présidentielle dans laquelle nous appelons à voter Jean Luc Mélenchon et celui sur lequel s'engagent à agir nos candidats aux élections législatives pour les cinq ans à venir. Les convergences et divergences entre nos deux programmes doivent être abordées sans illusion ni caricature et avec une forte ambition d'intervention populaire.

Nous partageons beaucoup d'orientations politiques incontournables pour une politique de gauche : combattre la monarchie présidentielle et faire progresser la démocratie, lutter contre la finance et le pouvoir despotique des actionnaires, réduire le temps de travail et augmenter les salaires, un nouveau mode de développement social et écologique, développer les services publics ou encore respecter la souveraineté des peuples et promouvoir la paix. Aucun autre candidat de gauche à la présidentielle affirme aussi clairement ces objectifs communs. Et certaines propositions avancées dans *L'Avenir en commun* sont parfois rigoureusement identiques aux nôtres comme le salaire maximum par exemple ou le droit à la retraite à 60 ans.

> « Nous privilégions la création d'un statut de l'élu qui contribuerait à l'entrée massive d'ouvriers et d'employés au sein de l'Assemblée nationale. ».

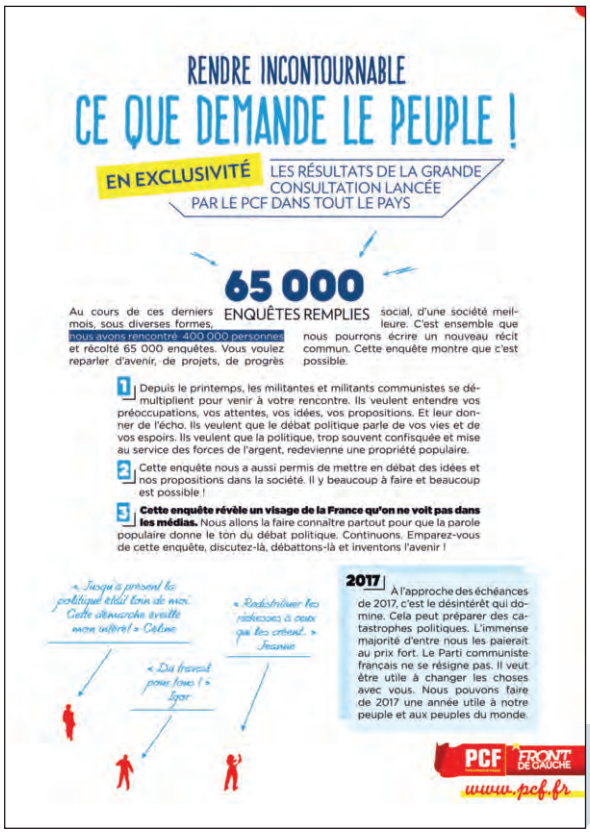

RENDRE INCONTOURNABLE

CE QUE DEMANDE LE PEUPLE !

EN EXCLUSIVITÉ LES RÉSULTATS DE LA GRANDE CONSULTATION LANCÉE PAR LE PCF DANS TOUT LE PAYS

65 000 ENQUÊTES REMPLIES

Au cours de ces derniers mois, sous diverses formes, nous avons rencontré 400 000 personnes et récolté 65 000 enquêtes. Vous voulez reparler d'avenir, de projets, de progrès social, d'une société meilleure. C'est ensemble que nous pourrons écrire un nouveau récit commun. Cette enquête montre que c'est possible.

1 Depuis le printemps, les militantes et militants communistes se démultiplient pour venir à votre rencontre. Ils veulent entendre vos préoccupations, vos attentes, vos idées, vos propositions. Et leur donner de l'écho. Ils veulent que le débat politique parle de vos vies et de vos espoirs. Ils veulent que la politique, trop souvent confisquée et mise au service des forces de l'argent, redevienne une propriété populaire.

2 Cette enquête nous a aussi permis de mettre en débat des idées et nos propositions dans la société. Il y beaucoup à faire et beaucoup est possible !

3 **Cette enquête révèle un visage de la France qu'on ne voit pas dans les médias.** Nous allons la faire connaître partout pour que la parole populaire donne le ton du débat politique. Continuons. Emparez-vous de cette enquête, discutez-là, débattons-là et inventons l'avenir !

« Jusqu'à présent la politique était loin de moi. Cette démarche éveille mon intérêt » Céline

« Redistribuer les richesses à ceux qui les créent. » Jeannie

« Du travail pour tous ! » Igor

2017 À l'approche des échéances de 2017, c'est le désintérêt qui domine. Cela peut préparer des catastrophes politiques. L'immense majorité d'entre nous les paierait au prix fort. Le Parti communiste français ne se résigne pas. Il veut être utile à changer les choses avec vous. Nous pouvons faire de 2017 une année utile à notre peuple et aux peuples du monde.

PCF FRONT DE GAUCHE www.pcf.fr

Cependant sur l'ensemble de ces sujets, nous avons aussi des différences importantes. Je prendrai trois exemples : sur l'enjeu démocratique, beaucoup de propositions de Jean Luc Mélenchon se concentrent sur le contrôle des élus alors que nous privilégions une innovation démocratique comme la création d'un statut de l'élu qui contribuerait à l'entrée massive d'ouvriers et d'employés au sein de l'Assemblée nationale. Sur l'enjeu écologique, nous pensons que la sortie du nucléaire est irréalisable à l'horizon proposé et incompatible avec la résolution du défi climatique et la réponse aux besoins énergétiques des populations. Et sur l'Europe nous ne pensons pas qu'il existe un plan B constituant un scénario de sortie unilatérale de l'UE favora

« Dans chaque circonscription, des réunions publiques peuvent être organisées pour présenter le programme, ou l'un des axes en particulier, et en débattre avec des responsables syndicaux, associatifs, des citoyens engagés. ».

ble aux intérêts populaires : seule une France à l'offensive et une alliance de forces progressistes autour d'objectifs démocratiques, sociaux, écologiques partagés par des millions d'Européens peut permettre de combattre les institutions européennes actuelles.

Que ce soit avec Jean Luc Mélenchon ou avec les autres forces de gauche, nous devons valoriser les convergences mais aussi assumer nos divergences lorsque la question est posée dans le débat public. C'est en engageant un effort sans précédent pour que les citoyens, les travailleurs, s'approprient ces débats, les investissent et les enrichissent que nous créerons les conditions qu'ils déterminent eux mêmes la direction à prendre et les propositions à mettre en œuvre pour répondre à leurs intérêts. C'est indispensable si nous voulons faire avancer nos idées dans les campagnes électorales, contribuer à la reconstruction de la gauche autour d'un projet de transformation sociale et permettre une réelle maîtrise citoyenne des processus de changement.

Comment faire connaître notre programme ? Comment s'en saisir localement dans les campagnes ?

D'abord, nous devons soutenir les luttes locales et les nourrir de ces propositions, qu'il s'agisse d'une mobilisation pour la défense d'un service public ou contre la fermeture d'une usine par exemple. Le meilleur moyen de faire connaître notre programme est de montrer en quoi il répond concrètement aux exigences populaires.

Partout sur le territoire nous sommes d'ores et déjà engagés dans des campagnes : contre l'évasion fiscale et le CICE et pour une autre utilisation de l'argent ; pour donner un prolongement au mouvement contre la loi travail avec notre proposition de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation ; contre les politiques d'austérité et pour un service public du XXIe siècle ; contre les délocalisations et pour un renouveau industriel pour la France ; pour relancer un grand mouvement pacifiste ou encore pour la solidarité avec les migrants.

La direction nationale a par ailleurs décidé d'éditer ce programme en plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires. Ainsi les camarades pourront rapidement se l'approprier et nous proposons de le vendre dans nos initiatives publiques au prix de 2 €. Quatre affiches également éditées nationalement suivront et des modèles de tract thématiques à imprimer localement seront également bientôt disponibles.

Des initiatives nationales avec l'intervention de personnalités et du secrétaire national sont en préparation. Au delà, dans chaque circonscription, des réunions publiques peuvent être organisées pour présenter le programme, ou l'un des axes en particulier, et en débattre avec des responsables syndicaux, associatifs, des citoyens engagés. Dans les circonscriptions où notre influence est forte, ces réunions devraient à mon sens associer nos candidats aux législatives pour montrer l'utilité de l'élection de députés communistes mobilisés pour un tel programme en juin prochain. ■

Bilan de la législature Front de gauche

Par André Chassaigne*

L'Assemblée nationale entame la dernière session de la XIVe législature. L'heure est au bilan. Dans l'esprit qui est celui des députés du Front de gauche, il ne s'agit pas là d'un exercice de style, mais d'un devoir démocratique. Avoir l'honneur de représenter le peuple souverain, c'est aussi l'obligation de rendre compte de son action. Tel est l'objet de ce document conçu comme un outil d'information, mais aussi et surtout comme une mise en perspective politique de l'activité parlementaire des députés du Front de gauche. Car derrière nos diverses interventions, des axes forts et une cohérence d'ensemble se dégagent clairement. Une cohérence que l'on doit au respect de nos valeurs et à notre fidélité. Fidélité à nos idées et aux engagements pris devant les électeurs. Fidélité à nos valeurs jusque dans le fonctionnement même de notre groupe qui a toujours garanti le respect de la sensibilité de chacun des membres qui le composent. Nous considérons, en effet, que l'expression des sensibilités diverses est un atout et une richesse au service de nos concitoyennes et concitoyens, et c'est pourquoi la liberté de vote figure dans les statuts mêmes de notre groupe.

Certes, il ne s'agit nullement de céder à une quelconque autosatisfaction. L'heure est grave au moment de tirer ce bilan. Nous avons pleinement conscience de l'état de souffrance de nombre de nos concitoyens toujours plus nombreux à être confrontés au chômage et à la précarité. Nous avons lutté avec nos armes, forcément trop limitées, pour que la voix des sans-voix soit entendue, pour qu'une majorité et un gouvernement élus par la gauche respectent les principes et les valeurs du peuple de gauche.

Et pourtant… L'effet de sidération n'est pas près de s'estomper face à la politique qui a été menée durant ces années par ce gouvernement. Le peuple de gauche a assisté avec consternation à l'adoption d'une série de lois régressives sur le plan des libertés comme sur le plan économique et social. Malgré la mise en échec de la loi sur la déchéance de la nationalité grâce à notre mobilisation collective, ce quinquennat a été rythmé par des textes étrangers à tout idéal progressiste, qu'il s'agisse de la ratification du TSCG négocié par Merkel et Sarkozy, de la loi de transposition de l'Accord national interprofessionnel (ANI), du mal nommé « pacte de responsabilité », de l'irresponsable CICE, des iniques lois « Macron » et « El Khomri »… Tous ces dispositifs ont exprimé une volonté de remise en cause de l'état social, et ce conformément aux desiderata du patronat. Des recettes néolibérales qui n'ont instillé ni une relance de la croissance, ni une inversion de la courbe du chômage. Ultime trahison d'un pouvoir présidentiel qui avait placé son mandat sous le maître-mot de la priorité donnée à la jeunesse, il termine son mandat sur un texte « El Khomri » appelé à aggraver plus encore sa condition. La boucle est bouclée, la quadrature du cercle est parachevée, avant même la fin du quinquennat. Un président de la République élu par l'ensemble des forces de gauche s'est résolument engagé dans une politique économique rêvée par la droite et le MEDEF. François Hollande et Manuel Valls portent ici une lourde responsabilité historique devant le peuple de gauche, car ce sont leurs choix qui ont fracturé la gauche.

Le dogmatisme de l'exécutif l'a coupé du peuple et des progressistes qui l'ont mené au pouvoir. Face à ses dévoiements et à sa dérive idéologique, nous sommes restés fidèles à nos engagements, ceux d'une gauche mue par les valeurs de justice sociale, le développement durable et la solidarité internationale. Une ligne morale et politique pleinement assumée durant toute la législature et qui s'est traduite à la fois par une série d'initiatives et de propositions législatives, mais aussi par un travail permanent de contrôle politique de l'action gouvernementale allant jusqu'au dépôt de motions de censure de gauche contre la politique gouvernementale. Ces dernières actions ont montré notre capacité à construire une alternative politique en nouant des rapprochements avec des forces issues de l'ensemble de la gauche antilibérale. Une alternative progressiste à la politique austéritaire, libérale et identitaire du gouvernement actuel est possible. Il nous revient, avec d'autres, d'incarner et de concrétiser cette promesse ! ■

***André Chassaigne** est député PCF-Front de gauche.

CHIFFRES CLES
Rapport UNHCR 2015

65,3 millions
Nombre total de personnes déplacées dans le monde fin 2015

12,4 millions
Nombres de personnes déplacées en raison de conflits ou persécution au cours de l'année 2015

270/1 million
Nombre de réfugiés en France par habitant (16e position au sein de l'UE selon Eurostat). Le Liban est le pays qui compte le plus grand nombre de réfugiés par rapport à sa population avec 183 réfugiés pour 1000 habitants.

2,5 millions
Nombre de réfugiés accueillis par la Turquie (1er pays). Viennent ensuite le Pakistan (1,6 million), le Liban (1,1 million), l'Iran (979400), l'Ethiopie (736 000) et la Jordanie (664 000).

86 %
des réfugiés dans le monde sont accueillis dans des pays en voie de développement (Rapport Amnesty International du 04/10/2016)

Les député-e-s Front de Gauche

ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT D'ACTIVITE
DES DEPUTES DU FRONT DE GAUCHE

XIVème LEGISLATURE

Ce document dresse un bilan non exhaustif de la XIVe législature à la date du 1er octobre 2016. Il ambitionne de présenter, de manière synthétique, les textes les plus symboliques examinés et adoptés lors de cette législature, avec l'indication du vote des députés. Il présente également leurs initiatives parlementaires (Propositions de lois examinées dans le cadre de l'ordre du jour réservé, rapports d'information, commissions d'enquête…). Les textes sont regroupés de manière claire sous les rubriques Finances, Loi « Macron », Économie, agriculture, logement, Énergie, transports et développement durable, Travail et emploi, Santé et protection sociale, Pouvoirs publics et société, Culture et éducation, Fonction publique et collectivités territoriales Justice, Police et sécurité, International et défense, Europe.

ACTIONS DES DEPUTES CONTRE LA LOI TRAVAIL

22 mars 2016
Organisation d'une conférence sur la Loi Travail à l'Assemblée nationale

Mai 2016
1ère lecture : 2305 amendements déposés en séance (50% du total)

10 mai
Lancement d'une motion de censure de gauche qui réunit 56 signatures

14 au 16 juin
Auditions de l'ensemble des organisations syndicales

21 juillet
Signature de la motion de censure citoyenne qui réunit 28 députés

25 juillet
Dépôt d'un recours au Conseil Constitutionnel qui rassemble 61 députés de gauche

L'évolution des investissements du bloc communal

En milliards d'€

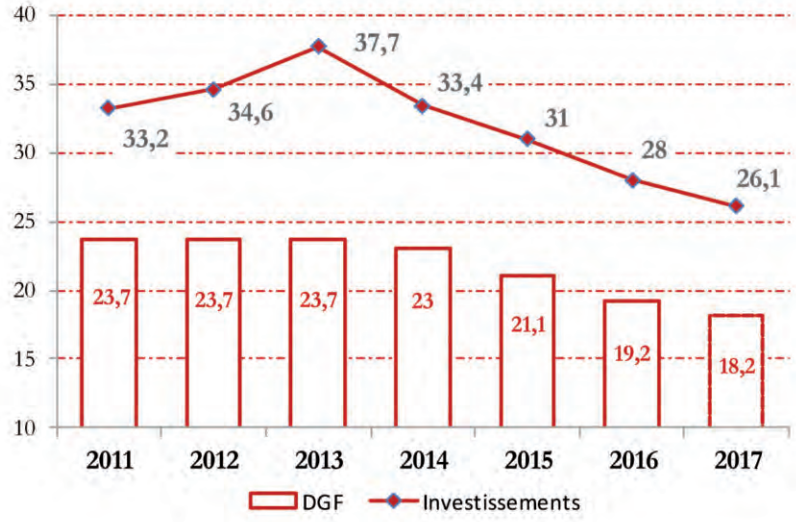

COMMISSION D'ENQUETE

Décembre 2015

LES CONSEQUENCES DES BAISSES DES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COMMUNES ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Cette commission avait pour ambition d'estimer la soutenabilité de la trajectoire financière des collectivités du bloc communal d'ici à 2017 et l'impact de cette baisse des ressources sur leurs décisions d'investissement et sur le fonctionnement de leurs services publics. Notre rapport n'a pu cependant faire l'objet d'une publication officielle suite à la censure exercée par la majorité. Ce rapport dénonçait la baisse très forte et très rapide des dotations de l'Etat au bloc communal, 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, et ses conséquences désastreuses pour les services publics de proximité et pour l'investissement, lequel devrait être durablement réduit après 2017. Parmi les pistes pour l'avenir avancées par les députés, outre la remise en cause de la baisse des dotations pour 2017, celle de l'autonomie fiscale, voie partagée par nombre des personnes auditionnées.

CHIFFRES CLES

Août 2016

9,9%
Taux de chômage INSEE

24,1%
Taux de chômage des jeunes

6 611 300
Inscrits à Pôle Emploi (+1 350 100 depuis 2012)

274 000
Emplois d'avenir signés

CHIFFRES CLES

Août 2016

20 600
Créations de postes dans l'Education Nationale (sur les 60 000 promis)

25ème
Place de la France au classement PISA (sur les 65 pays de l'OCDE)

1 800 000
Jeunes déscolarisés parmi les 15-29 ans, soit 16,6% (+270 000 depuis 2008)

CHIFFRE CLE

CEPJ 2016

64,10€

C'est le montant que la France consacrait à la justice par habitant en 2014. Certes, il s'agit d'une hausse par rapport aux 61,20 euros de 2012 (l'étude de la Cepej est réalisée tous les deux ans), mais cela reste très éloigné de la pratique de nos voisins, comme l'Allemagne (108,90 euros) ou l'Espagne (88 euros).

L'évêque et la politique

Le récent document des évêques de France, *Dans un monde qui change, retrouver le sens du politique*, est un texte qui appelle au débat. Commentaires critiques.

PAR **GÉRARD STREIFF**

Les évêques de France sont inquiets, politiquement inquiets de la déliquescence de la société ; ils se montrent aussi soucieux d'insuffler dans le débat public un message d'espoir. Ainsi faut-il lire leur dernier texte, publié l'automne dernier : *Dans un monde qui change, retrouver le sens du politique*, signé par le conseil permanent de la Conférence des évêques de France. La haute hiérarchie catholique se revendique du Concile Vatican 2 (1965) où implicitement il est dit que les catholiques sont citoyens parmi les citoyens. Ce concile rappelait que « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur ». Les évêques sont intervenus à plusieurs reprises dans le champ politique. Citons *Pour une pratique chrétienne de la politique* (1972), *Politique : l'affaire de tous* (1991), *Réhabiliter la politique* (1999) et très récemment, en juin 2016, *2017, année électorale : quelques éléments de réflexions*. Il faut croire que l'Église s'est sentie particulièrement alertée pour reproposer, quelques mois seulement après ce texte de juin, une nouvelle réflexion sur « le sens du politique ».

> « La culture de l'affrontement prend le pas sur celle du dialogue. »

Ce document se compose de dix parties qu'on résumera de façon un peu schématique ainsi :

1. Retrouver le politique : Il y est question du discrédit politique, de la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés, de « l'attitude et l'image de quelques-uns qui jettent le discrédit sur l'ensemble de ceux qui vivent l'engagement politique comme un service de leur pays ». La société, la vie en commun, ne peut se passer du politique ; il y a besoin d'un « nous » qui dépasse les particularités, recherche l'intérêt général.

2. Une société en tension : Le pays est à fleur de peau ; il a connu des moments de communion, de solidarité mais ils sont éphémères. Le texte montre du doigt les média audiovisuels, l'irresponsabilité, parfois, des réseaux sociaux. « La culture de l'affrontement prend le pas sur celle dialogue. »

3. Ambivalences et paradoxes : La France a un potentiel important mais bridé. Il y aurait trop de normes, trop de règles. Le propos est convenu aussi sur la réforme : tout le monde veut des réformes mais tout projet de réforme serait disqualifié.

4. Un contrat social à repenser : Le texte pointe un sentiment d'« insécurité sociétale », peur du déclassement, disparition des services de proximité, sentiment d'injustice (qui oppose ainsi le salaire indécent de certains grands patrons et celui de la majorité des petits entrepreneurs) ; chômage, pauvreté, exclusion, violence. Et c'est pire pour ceux qui sont « au bord du monde ». Le document salue le rôle des associations, parle de la place des étrangers.

5. Différences culturelles et intégration : On vit dans un monde de croisements, ce qui peut susciter ici ou là malaise et rejet ; la conception de l'identité nationale est bousculée par la mondialisation ; des communautarismes s'élèvent contre la Nation ; c'est le « terreau de postures racistes réciproques ». « Le monde arabo-musulman est devenu de plus en plus une source de dangers pour beaucoup de nos concitoyens. » Le christianisme a une « expérience doublement millénaire d'accueil ».

6. L'éducation face à des identités fragiles et revendiquées : La question de l'identité, personnelle ou nationale, est posée ; on souhaite percevoir les racines et s'enrichir d'identités plurielles. Contre l'enfermement identitaire.
L'école doit transmettre des compétences, un sens de l'universel. Pour une reconnaissance de l'histoire chrétienne sans tomber dans une nostalgie de purs et durs.

7. La question du sens : Le rôle du politique n'est pas de dire ce qu'il faut penser mais c'est « négociation toujours à refaire de ce qui fait tenir ensemble un pays ». Or l'enjeu du sens a déserté la politique, il n'est plus question que de gestion, que de « protection ». Le commerce ou l'être humain, il faut choisir. Comment articuler le « je » et le « nous ». Cette crise de sens vaut pour l'Europe.

8. Une crise de la parole : La parole est essentielle et tout ce qui la pervertit a des conséquences lourdes. Le dialogue est capital. Aujourd'hui, « tout est soumis au vote ». Vive le compromis, le fait de construire ensemble. Les catholiques doivent avoir des positions fermes, ce qui ne signifie ni raideur ni blocage. Il faut « veiller à la démocratie dans une société fragile et dure ».

9. Pour une juste compréhension de la laïcité : Le temps est à la sécularisation. De la difficulté de parler du fait religieux. Il y a diverses conceptions de la laïcité, conception étroite ou ouverte. Pour le vivre ensemble, contre la neutralisation.

10. Un pays en attente, riche de tant de possibles : Le document souligne l'aspiration à de nouvelles formes d'engagement citoyen. « Ça ne tombera pas du ciel » (*sic*) ni de personnalités providentielles. La vie associative est riche, il y a un désir de parole, de vivre, d'être écoutés, de rencontrer. L'enjeu écologique (simplicité, sobriété, partage) est fort. Des expériences sont nombreuses ; il faut reprendre le temps de la parole et de l'écoute.

Ce texte se veut un appel au débat, politique, entre catholiques, entre chrétiens, entre croyants et non-croyants. François Fillon fut le seul candidat de la droite à répondre, longuement, à cet appel pour lui donner une interprétation très réactionnaire. Pour ce qui nous concerne, nous soulignerons plutôt dans ce document la forte insistance sur l'engagement citoyen, sur la priorité à l'humain ; on discutera des formulations comme : ce pays souffre de trop de règles mais de quelles règles parle-t-on ? Quand le texte dit que toute réforme en France est disqualifiée d'emblée, de quelle réforme est-il question ? Quand il estime que la crise de sens est due à l'excès de gestion, de quelle gestion parle-t-on ? Au profit de qui ? Les vraies solutions ne viendront pas « de l'économie et de la finance », dit encore le texte. C'est juste s'il s'agit de se défier de l'économisme ambiant, mais la lutte résolue contre la financiarisation du monde ne fait-elle pas partie des solutions ? Reste qu'on ne peut que partager cette idée finale : « [Ces vraies solutions], viendront de l'écoute personnelle et collective des besoins profonds de l'homme. Et de l'engagement de tous. » ■

> « Les vraies solutions viendront de l'écoute personnelle et collective des besoins profonds de l'homme. Et de l'engagement de tous. »

EXTRAITS

Si nous parlons aujourd'hui, c'est parce que nous aimons notre pays, et que nous sommes préoccupés par sa situation. Il ne s'agit pas pour nous d'alimenter la morosité par de sombres constats ; mais, en regardant les choses en face, d'apporter résolument notre pierre, notre réflexion, au débat que notre pays se doit d'avoir. Nous ne sommes pas des spécialistes de la politique, mais nous partageons la vie de nos concitoyens. [...] Il faudrait être sourds et aveugles pour ne pas nous rendre compte de la lassitude, des frustrations, parfois des peurs et même de la colère, intensifiés par les attentats et les agressions, qui habitent une part importante des habitants de notre pays, et qui expriment ainsi des attentes et de profonds désirs de changement. Il faudrait être indifférents et insensibles pour ne pas être touchés par les situations de précarité et d'exclusion que vivent beaucoup sur le territoire national. Ces cinquante dernières années, notre pays a énormément changé : économiquement, culturellement, socialement, religieusement... Il a connu en un laps de temps très court une profonde mutation qui n'est pas encore terminée. Les évolutions et les transformations ont créé de l'incertitude dans la société. [...] Pourquoi prendre la parole ? Tout simplement, parce que les catholiques, citoyens à part entière, qui vivent eux aussi ces transformations au milieu de leurs contemporains, ne peuvent se désintéresser de ce qui touche à la vie en société, la dignité et l'avenir de l'homme. Si dans la tradition judéo-chrétienne, Dieu appelle tout homme par son nom, ce n'est jamais en tant qu'individu isolé, mais c'est toujours comme membre d'un peuple et pour l'ensemble de ce peuple auquel il est renvoyé. L'espérance chrétienne n'est donc pas seulement individuelle, elle est aussi collective.

Le conseil permanent de la Conférence des évêques de France aux habitants de notre pays.

Chaque mois, *La Revue du projet* donne carte blanche à l'association ACRIMED (Action-CRItique-MÉDias) qui, par sa veille attentive et sa critique indépendante, est l'incontournable observatoire des média.

« Football Leaks » :

quand Pascal Praud justifie l'évasion fiscale et les pressions sur les journalistes

PAR **ACRIMED**

Le 3 décembre dernier, dans « 13h Foot », Pascal Praud recevait Fabrice Arfi, journaliste à Mediapart, invité à s'exprimer à propos des « Football Leaks », vaste affaire de fraude et d'évasion fiscales dans le monde du football. L'interview de Fabrice Arfi prit rapidement un cours surréaliste, Pascal Praud remettant en question les éléments constituant les « Football Leaks », laissant entendre que frauder le fisc est une pratique justifiée et, *last but not least*, jugeant normal que les journalistes à l'origine de l'affaire subissent des pressions. Une belle leçon de journalisme et d'indépendance, que le propriétaire d'i-Télé aura sans doute appréciée à sa juste valeur.

Première alerte, après quelques minutes d'interview, quand Fabrice Arfi insiste sur la gravité des faits établis par les « Football Leaks » *(« Quand quelqu'un [...] comme Cristiano Ronaldo, qui dissimule 150 millions d'euros dans les paradis fiscaux, c'est de l'argent qui échappe à la richesse des nations, aux services publics, aux écoles, aux crèches... »)*, il est alors interrompu par Pascal Praud : *« J'entends Fabrice, j'entends ce discours qui est un discours de morale et on peut l'entendre... »* Remettre en cause des pratiques illégales, ici la fraude et l'évasion fiscales, est donc, selon Pascal Praud, *« un discours de morale »*. Étrange déclaration...

Deuxième alerte, quand Pascal Praud tient à préciser *« qu'aujourd'hui il n'y a aucune instruction judiciaire qui est ouverte »* et donc *« qu'on peut avoir quand même pour le moins une forme de présomption d'innocence sur les gens »* dont les noms sont cités. Rappeler le principe de la présomption d'innocence ? Pourquoi pas. Mais on va rapidement se rendre compte qu'il ne s'agissait pas pour Pascal Praud de se poser en défenseur du droit et de la loi, mais plutôt de tenter de délégitimer Fabrice Arfi et ses confrères à l'origine des « Football Leaks » et de défendre, coûte que coûte, les stars du football mises en cause.

« L'ÉVASION FISCALE, C'EST UN SPORT NATIONAL »

Ainsi, alors que le journaliste de Mediapart évoque, un peu plus tard au cours de l'entretien, l'une des sources à l'origine des révélations et s'en prend à la *« haute finance »*, il est en effet de nouveau interrompu, par Pascal Praud qui lui pose alors une question des plus... surprenantes, qui débouche sur un dialogue qui mérite d'être reproduit :

- Pascal Praud : *« Bon. L'évasion fiscale, c'est un sport national, et international, manifestement. Bon. Est-ce que les gens qui ont pratiqué cette évasion fiscale ont le sentiment de l'avoir fait dans les règles ? Si j'ose dire... Est-ce que c'est des montages financiers comme il en existe, j'imagine hein, quand on a beaucoup d'argent on se dit "tiens je vais essayer de passer à travers les mailles du filet..." »*
- Fabrice Arfi : *« Ah on se dit ça quand on a beaucoup d'argent ? »*
- Pascal Praud : *« Quand on a beaucoup d'argent, oui, je pense qu'effectivement, les gens qui ont beaucoup d'argent disent "tiens je vais mettre de l'argent en Suisse je vais mettre de l'argent en Belgique, je vais essayer d'échapper à l'impôt". »*
- Fabrice Arfi : *« Ah oui ? »*
- Pascal Praud : *« Bah vous le savez bien quand même, Fabrice ! Que ils sont... J'imagine quand tu gagnes énormément d'argent, tu as beaucoup de... »*
- Fabrice Arfi : *« C'est de la morale inversée ça... »*
- Pascal Praud : *« ... beaucoup de conseillers fiscaux, vous entendez bien ce que je comprends, c'est une réalité Fabrice, ne jouons pas sur les mots. »*

La tolérance de Pascal Praud à l'égard d'individus se rendant coupables de fraude ou d'évasion fiscale est pourtant à géométrie variable, lui qui s'indignait, le 15 septembre dernier, du réquisitoire trop bienveillant de la procureure lors du procès de Jérôme Cahuzac : *« Trois ans, c'est rien. Il encourait jusqu'à sept ans de prison. Qu'est-ce qu'il faut faire pour avoir le maximum de la peine pour fraude fiscale et blanchiment ? »* Un peu plus tôt, le 5 juillet, c'est à l'ex-directrice de l'INA, convaincue de détournement de fonds publics, qu'il s'en prenait avec vigueur, ironisant sur la faiblesse de la sanction interne prise à son encontre : *« Quel exemple pour nous les Français ! [...] Le cas Agnès Saal révèle l'état d'esprit de ceux qui nous dirigent : l'exemplarité, c'est toujours pour les autres. »*

« PARDONNEZ-MOI DE ME FAIRE L'AVOCAT DU DIABLE »

Et ce n'est pas tout. Si l'évasion fiscale est compréhensible, il est en revanche permis de douter des méthodes d'in-

vestigation des journalistes à l'origine des « Football Leaks » : *« Les sources ! Les sources ! Elles sont légales ou illégales ? C'est-à-dire que si c'est un hacker, c'est illégal. »* Et Pascal Praud de mettre en doute la véracité même des informations révélées dans les « Football Leaks » car après tout, le monde du football est *« incroyablement surveillé »*. Cela commence par une remarque faussement naïve : *« Pardonnez-moi de me faire l'avocat du diable, [...] vous dites "ce sont des faits", et il n'y a aucun... aucune limite, aucune prudence, aucune... même de dire "bah on a peut-être été abusés"... »* Car Pascal Praud a des bonnes raisons de douter : *« Non mais parce que là je peux vous donner un témoignage personnel puisque j'étais dans un club de football. Et je vous l'ai dit tout à l'heure en préparant l'émission : c'est incroyablement surveillé ! C'est-à-dire que... à l'extérieur, les gens, les gens ont une image du football en gros "tous pourris". C'est ça. Bon. [...] Et quand vous avez une expérience de l'intérieur, bah vous vous apercevez que c'est incroyablement réglementé, surveillé... »*

Avocat du football-business ou journaliste ? De toute évidence, Pascal Praud a choisi, ce que va malheureusement confirmer la dernière partie de l'interview.

« C'EST NORMAL QU'IL Y AIT DES PRESSIONS SUR LES JOURNALISTES »

Quelques secondes après cette mémorable séquence, David Aiello demande à Fabrice Arfi si les journalistes qui ont enquêté sur les « Football Leaks » ont subi des pressions. Ce qui ne manque pas de faire réagir un Pascal Praud désormais en roue libre :

- *« Non mais ils s'en fichent des pressions, Mediapart. C'est normal qu'il y ait des pressions. Mais c'est normal ! »*

Oui, vous avez bien lu. Et ce n'est pas fini. Fabrice Arfi explique en effet que des pressions ont bel et bien été exercées, entre autres *via* des lettres, venues de cabinets d'avocats, exigeant des journalistes qu'ils dénoncent leurs sources et renoncent à publier leurs informations, mais aussi une procédure judiciaire en Espagne visant à empêcher toute publication et à saisir les documents des « Football Leaks ». C'en est trop pour Pascal Praud : *« Les pressions, bah elles existent et c'est la base des journalistes [sic] et, alors pas celle que vous venez peut-être de dire, il y a des pressions qui sont parfaitement inacceptables et notamment lorsque l'intégrité des journalistes est mise en cause ou en tout cas est attaquée, mais en revanche des pressions c'est la vie quotidienne d'un journaliste et c'est, j'ai envie de dire c'est à lui simplement de pouvoir y résister. »*

Oui, vous avez bien lu (*bis*). Et ce n'est pas fini (*bis*), puisque Pascal Praud va continuer à banaliser, voire justifier les pressions sur les journalistes, en toute confraternité bien sûr, s'attirant de nouveau quelques sèches répliques d'un Fabrice Arfi qui semble ne pas croire ce qu'il est en train d'entendre – et on le comprend.

- Pascal Praud : *« [...] Mais en revanche des pressions c'est la vie quotidienne d'un journaliste et c'est, j'ai envie de dire c'est à lui simplement de pouvoir y résister. Mais que les gens fassent pression pour faire avancer leur opinion de l'autre côté, voilà ça ça... »*
- Fabrice Arfi : *« Il n'y a pas besoin de pression, il suffit de la donner, l'opinion. »*
- Pascal Praud : *« ... voilà c'est... vous savez comment ça se passe. Non mais il y a toujours des pressions ça c'est, c'est une tarte à la crème, la pression sur les journalistes. Un président, lorsqu'il appelle, lorsqu'il appelle un journaliste pour dire "tiens voilà et caetera" il fait passer son message et puis c'est au journaliste de... »*
- Fabrice Arfi : *« Ce n'est pas une pression ça, c'est un coup de fil. »*

Pascal Praud décide alors de mettre soudainement un terme à l'entretien. Non sans une dernière pique à Fabrice Arfi, après avoir fait semblant de rendre hommage à son travail.

- Pascal Praud : *« Merci d'être venu [...] Et vraiment il faut féliciter votre travail que l'on peut écouter et lire sur Mediapart, le prochain épisode c'est ces prochains jours, bien évidemment. »*
- Fabrice Arfi : *« Dès cette nuit, voilà, [...] et il y en aura durant la semaine... »*
- Pascal Praud : *« Ça se vend bien comme ça, en teasing. »*
- Fabrice Arfi : *« Hein ? »*
- Pascal Praud : *« C'est une série, c'est un feuilleton, ça peut se vendre bien. »*
- Fabrice Arfi : *« Absolument c'est un feuilleton, un peu comme la presse du XIXe siècle. En même temps 18 millions de documents c'est compliqué à sortir d'un coup. »*
- Pascal Praud : *« Bieeeen sûr. »*

Fin de la leçon de journalisme.

***

Pascal Praud aura donc réussi, en une quinzaine de minutes, à faire la démonstration de l'étendue de son talent en se plaçant résolument du côté de ceux qui tentent de jeter le discrédit sur les « Football Leaks » et les journalistes qui ont révélé ce scandale, le tout sur un ton souvent hautain, voire méprisant. Ce qui n'empêche pas le journaliste de tenter, à plusieurs reprises au cours de l'interview, d'arracher un « scoop » à Fabrice Arfi, de préférence à propos de clubs et/ou de joueurs français.

Pascal Praud avait brillé par son absence, et son silence, durant la grève à i-Télé, de toute évidence peu concerné par la mobilisation de ses collègues contre les lubies de l'actionnaire et de la direction de la chaîne. Après le visionnage et l'analyse de cette séquence consacrée aux « Football Leaks », on comprend mieux pourquoi. Un journaliste qui défend la fraude et l'évasion fiscales lorsqu'elles sont pratiquées par d'autres que des ministres ou des hauts fonctionnaires, qui remet en question l'intégrité de ses confrères au prix de petits arrangements avec la vérité sans toutefois oublier d'essayer d'obtenir une information qui fera le « buzz », et qui estime qu'il est « normal » qu'un journaliste subisse des pressions, n'est-il pas, après tout, le journaliste rêvé de Vincent Bolloré ? ■

« Je n'ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c'est que les gens me traitent de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus de me confondre avec un paillasson. »

Rebecca West, écrivaine et essayiste anglo-irlandaise.

Les communardes, notre héritage

Sans la participation citoyenne des femmes, la Commune n'aurait jamais pu être une véritable démocratie selon Claudine Rey co-auteure du *Petit dictionnaire des femmes de la Commune, les oubliées de l'histoire* (éditions Le Bruit des autres, 2013). Pendant la Commune de Paris, des femmes se sont organisées pour revendiquer la mixité et de nouveaux droits. Par leurs exigences et leur forme d'organisation audacieuse pour l'époque, elles font partie de notre héritage féministe.

PAR **NADHIA KACEL***

Nombreuses sont les femmes qui ont combattu pour la Commune, dans l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés, dans la commission du travail, dans les chambres syndicales, dans les coopératives ouvrières créées pour remettre en activité les ateliers abandonnés par leurs patrons, dans les toutes nouvelles écoles laïques, mais aussi dans les combats face aux versaillais. Claudine Rey, Annie Gayat et Sylvie Pepino ont co-écrit le *Petit dictionnaire des femmes de la commune* qui avec plus de huit cents références met sous les projecteurs tant de femmes jusque-là anonymes, aux côtés d'héroïnes célèbres.

La Commune de Paris n'eut que soixante-douze jours pour tenter de mettre en application des objectifs révolutionnaires. Mais, révolutionnaire, elle le fut à plus d'un titre, notamment par la capacité des femmes à être présentes dans les combats mais aussi par leur analyse les conduisant à poser des revendications en matière d'égalité entre femmes et hommes, aujourd'hui encore criantes d'actualité.

> « Pour la première fois dans l'histoire des femmes, un mouvement féminin de masse rassemble un grand nombre d'ouvrières. »

La Commune de Paris a posé les bases d'une société démocratique, laïque et sociale. Elle est à l'origine du droit du travail, de la séparation de l'Église et de l'État, d'un enseignement obligatoire et laïque. Ce que l'on sait moins, c'est que les femmes y bâtirent aussi les exigences d'égalité salariale, de participation politique des femmes, de mixité des réunions.

Dès le 18 mars, elles protègent la Commune. Tôt levées, ce sont elles qui alertent la population lors de la tentative de confiscation des canons décidée par Thiers. Ce sont elles qui, s'adressant aux soldats, font lever « crosse en l'air ». Elles seront présentes durant toute la Commune et jusqu'à la Semaine sanglante où nous les retrouvons sur les barricades (à la Chaussée-Clignancourt, rue de Lille, place Blanche). Elles s'engagent dès le début dans les combats armés contre les versaillais, comme Louise Michel ou Eulalie Papavoine, mais aussi, sur le terrain des luttes sociales comme Nathalie Le Mel (ouvrière relieuse) ou Elisabeth Dmitrieff (institutrice). Le 11 avril 1871, sous l'impulsion de ces dernières, « L'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés » voit le jour. Pour la première fois dans l'histoire des femmes, un mouvement féminin de masse rassemble un grand nombre d'ouvrières et met en place un comité central qui comprend, outre ces deux militantes, Marceline Leloup (couturière), Blanche Lefèvre (blanchisseuse tuée sur une barricade), Aline Jacquier (brocheuse), Thérèse Collin (chaussonnière),

Aglaë Jarry (relieuse). L'Union des femmes publie des manifestes et organise des réunions publiques dans les arrondissements et quartiers de la capitale.
Elle fait fonctionner des fourneaux et des ambulances, reçoit des dons en argent ou en nature, destinés aux blessés, aux veuves et aux orphelins. Tout en poursuivant ces actions d'entraide et de solidarité, elle enregistre les citoyennes qui veulent s'enrôler pour la défense de Paris et, enfin, elle n'a de cesse de travailler sur des revendications pour faire avancer les droits des femmes.

UNE UNION DES FEMMES AUTOUR D'UN PROJET FÉMINISTE

L'Union des femmes établit un programme révolutionnaire. Dans ses textes, elle définit sa lutte dans le cadre de l'abolition du capital et des différentes formes d'exploitation : « Nous voulons le travail pour en garder le produit. Plus d'exploiteurs, plus de maîtres » et « toute inégalité et tout antagonisme entre les sexes constituent une base de pouvoir des classes gouvernantes » (Appel aux citoyennes, *Journal officiel* du 11 avril 1871).
Elle réclame l'égalité des salaires, l'organisation d'ateliers autogérés, des cours du soir pour adultes, des crèches et aussi l'abolition de la prostitution.
Les revendications multiples de l'Union des femmes imprégneront en profondeur les choix idéologiques et civiques mis en œuvre par la Commune de Paris. Une première application décidée par la Commune accorde des salaires identiques aux instituteurs et aux institutrices (*Le Cri du peuple*, 21 mai 1871). Un groupe d'institutrices, dont fait partie Louise Michel, adresse une pétition à la Commune pour demander des écoles professionnelles et des orphelinats laïques. André Léo (pseudonyme de l'écrivaine Leodile Champseix), Anna Jaclard, Noémie Reclus et Clara Perrier participent à la commission créée par Édouard Vaillant « pour organiser et surveiller l'enseignement dans les écoles de filles ». Marie Verdure rédige un mémoire sur la nécessité de l'installation de crèches et propose d'aider les mères non mariées pour les empêcher de sombrer dans la prostitution. Paule Minck organise une école de jeunes filles dans la salle de catéchisme de Saint-Pierre-de-Montmartre.

Les femmes sont dans les comités de quartiers. Elles pétitionnent pour faire remplacer les religieuses dans les hôpitaux et les prisons par des mères de famille. Elles obtiennent leur place aux ambulances, y compris aux postes avancés des combats. Elles arrachent la fermeture des maisons de tolérance dans quelques arrondissements. La Commune bannit la prostitution considérée comme « une forme de l'exploitation commerciale de créatures humaines par d'autres créatures humaines ». Elles sont aussi à l'origine de la reconnaissance de l'union libre puisqu'elles obtiennent le paiement d'une pension aux veuves des gardes nationaux tués au combat, mariés ou non, ainsi qu'à leurs enfants, légitimes ou naturels. Elles obtiennent que soit accordée une pension aux femmes plaidant la séparation.

> « Nous voulons le travail pour en garder le produit. Plus d'exploiteurs, plus de maîtres, [...] toute inégalité et tout antagonisme entre les sexes constituent une base de pouvoir des classes gouvernantes. »

LE RÔLE DES FEMMES DÉVOYÉ PAR LES UNS ET OUBLIÉ PAR LES AUTRES

Durant la Semaine sanglante qui s'achève le 28 mai 1871 avec des milliers d'exécutions (entre 20 000 et 30 000), de condamnations et de déportations, les femmes retournent au silence que l'histoire se charge de faire passer sur leurs batailles, leurs acquis et leurs bravoures. La répression qui s'ensuit contre elles est terrible. Quand elles sont prises les armes à la main, elles sont fusillées sur-le-champ. En attendant une parodie de procès, les prisonnières sont emmenées au sinistre camp de Satory, sous les quolibets, les insultes, les coups de la foule imbécile et revancharde des bourgeois versaillais. À l'instar de Louise Michel, elles affrontent leurs juges avec beaucoup de cran et de dignité, revendiquent leurs actes et sont condamnées à la déportation en Nouvelle-Calédonie.
Toutes sont calomniées, salies, humiliées, traitées de prostituées ou de pétroleuses par les journaux réactionnaires qui entretiennent cette figure inique : ils esquissent les communardes sous les traits de femmes enragées, munies de bouteilles de pétrole pour incendier Paris et mettent en avant leur bestialité, dans la droite ligne des « tricoteuses » de la Révolution française. Cette « image d'Épinal » de la violence révolutionnaire restera une arme des réactionnaires tout au long des grandes périodes de bouleversement.
Elles seront bien rares à passer à la postérité : Louise Michel, Nathalie Le Mel, Elisabeth Dmitrieff, André Léo ou Paule Minck... C'est ce manque qu'ont voulu combler Claudine Rey, Annie Gayat et Sylvie Pepino, membres de l'association « Les amies et amis de la Commune de Paris 1871 » – créée par les communard(e)s de retour d'exil en 1882. Avec cette première tentative de leur redonner la parole à travers leur identité, elles espèrent, grâce à cette publication, récolter d'autres noms pour de futures rééditions, d'autres visages, tant les sources manquent dès qu'il s'agit du « deuxième sexe ». ■

***Nadhia Kacel** est responsable de la rubrique Féminisme de *La Revue du Projet.*

« **Le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel. Les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes.** » Karl Marx, Friedrich Engels - *L'Idéologie allemande.*

Élaborer une révolution de la « peine »

La prison est un appareil répressif et idéologique d'État qui gère les corps et les esprits de ceux qui sont accusés de n'avoir pas respecté le contrat social. Elle vise également à faire peur, à dissuader, à maintenir en sécurité la société.

PAR **SHIRLEY WIRDEN***

Nos libertés individuelles et collectives sont de plus en plus remises en cause et opposées à l'intérêt sécuritaire dans le cadre des menaces et attaques terroristes. Les débats sur l'origine de la radicalisation, sur l'état d'urgence et sur la déchéance de nationalité sont révélateurs d'un besoin de développer notre réflexion sur les questions de justice, à la fois en termes d'information, de formation et d'action.

Lorsque l'on dénonce le projet du gouvernement de pouvoir déchoir de sa nationalité un citoyen, par exemple, on oublie (ou on ne sait pas) qu'il s'agit d'une extension de la déchéance de nationalité qui existe déjà. L'article 25-1 du code civil précise que les personnes ayant la nationalité française depuis moins de dix ans peuvent en être privées pour quatre motifs. Le délai est étendu à quinze ans pour un « crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ». Depuis 1998, la déchéance de nationalité ne peut s'appliquer qu'à des binationaux, afin d'éviter de faire des « apatrides » et de respecter ainsi l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ceci ne justifie pas le projet du gouvernement mais met en lumière notre méconnaissance des injustices déjà existantes.

DES CITOYENS « APATRIDES » EN PRISON

On oublie également – ou on ne sait pas non plus – que des citoyens sont déjà en un sens des apatrides, des déchus. Effectivement, en prison, les détenus ne sont plus des citoyens maîtres et libres de leurs droits civiques. À quoi sert de posséder un bout de papier lorsqu'on gît entre quatre murs pendant des années ? Privés des libertés de circulation, de réunion, d'expression, d'information, de droit de vote, mais aussi soumis à des conditions de travail faisant honte au code du travail, les prisonniers ne jouissent pas des libertés démocratiques et républicaines les plus fondamentales.

Comme le détaille l'article 717-3 du code de procédure pénale, « les relations de travail des personnes incarcérées ne font pas l'objet d'un contrat de travail ». C'est donc un droit dérogatoire du travail qui s'applique en prison. S'il n'existe pas de contrat de travail en prison, l'article 33 de la loi pénitentiaire de 2009 prévoit la conclusion d'un « acte d'engagement ». La rémunération est la suivante : 45 % du SMIC pour les activités de production et entre 20 et 33 % pour le service général. L'administration pénitentiaire fixe un seuil minimum de rémunération (SMR) pour les ateliers de production. Il était en 2011 de 4,03 euros bruts de l'heure. Tandis que les règles pénitentiaires européennes (RPE) exigent une rémunération normale, le taux minimum n'est même pas respecté. Pour citer un extrait d'un article du Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI) : « On ne peut que réitérer l'interrogation déjà soulevée par Jean-Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté, en 2013 : "Au nom

> « La prison devrait avoir pour mission de réinsérer dans la société, mais tout se passe comme si l'objectif réel était de déshumaniser afin de mieux contrôler, d'anéantir toute volonté de résistance. »

de quels principes d'exécution des peines maintenir un dispositif qui s'apparente davantage aux conditions de travail du premier âge industriel qu'à celle de la France de nos jours ?" »

Mais qui se préoccupe des prisonniers ? des détenus ? de ces exilés de l'intérieur ? La prison est encore une zone d'ombre. Selon le Groupe d'information sur les prisons (GIP), ce sont les « régions cachées de notre système social, l'une des cases noires de notre vie : l'intolérable ». Une fois enfermés, ces citoyens disparaissent de notre champ de vision, de notre engagement politique. Le militantisme concernant les prisonniers politiques a rythmé des générations de militants ; mais étrangement, on n'a pas saisi la question carcérale comme on aurait pu le faire. On ne s'est attaqué qu'à des emprisonnements arbitraires, injustes, à des cas particuliers, mais non pas à la punition en elle-même, à la détention, au système global. Pourtant, comme l'écrit Gilles Chantraine, la prison demeure « le miroir de la liberté moderne et des assujettissements qui s'effectuent en son nom ».

LA PRISON, UN RÉVÉLATEUR DE L'IMPOSTURE DE NOTRE SOCIÉTÉ ?

La prison n'est-elle pas le microcosme qui révèle l'imposture de notre société tout entière ? En effet, le processus d'incarcération relève de l'enfermement et de la création d'un microcosme régi par ses propres règles, par une discipline et un contrôle industriel et scientifique. Il contraint les prisonniers à perdre leur caractère de « déviants sociaux » pour devenir des « sujets institutionnalisés ». L'individu doit « purger sa peine » à l'abri de tout regard et faire « amende honorable ». Il doit mériter son retour parmi les siens et la communauté sociale et politique. Toute cette terminologie employée autour de la question carcérale et de l'emprisonnement est particulièrement révélatrice. Elle broie pour punir, pour que la « peine » soit mémorable. Elle est une vengeance destructrice plus qu'une deuxième chance, elle n'est pas la solution mais un problème. La prison est un appareil répressif et idéologique d'État qui gère les corps et les esprits de ceux qui sont accusés de n'avoir pas respecté le contrat social. Elle vise également à faire peur, à dissuader, à maintenir en sécurité la société. La prison devrait avoir pour mission de réinsérer dans la société, mais tout se passe comme si l'objectif réel était de déshumaniser afin de mieux contrôler, d'anéantir toute volonté de résistance. Ce lieu « ceint et malsain » (Emmanuel Jaffelin) détruit et cause des dommages souvent irréversibles. Les conditions sanitaires sont exécrables, mais le lieu même de la prison cause aussi d'autres problèmes de santé : par exemple, la vue se détériore par manque de projection du regard à l'horizon. Ce châtiment, qui se matérialise par la souffrance physique et mentale, par l'exclusion la plus totale, ne peut être un moyen de « se réinsérer ».

UNE POPULATION CARCÉRALE DE PAUVRES

De surcroît, il est nécessaire de se pencher sur la population carcérale en elle-même. Il s'agit bien, comme l'écrit le sociologue Loïc Wacquant, de « punir les pauvres ». Statistiquement, on ne va pas en prison par hasard. Les conditions sociales, l'héritage familial et le niveau de formation ou de vie sont déterminants. En 2000, l'INSEE et le ministère de la Justice publiaient un rapport qui donnait pléthore d'informations : « Un détenu sur sept n'a jamais exercé d'activité professionnelle et un sur deux est ou a été ouvrier. Les professions des parents confirment la surreprésentation des milieux populaires : 47 % des pères de détenus sont ouvriers, 16 % sont artisans ou commerçants. Les mères sont ouvrières ou employées, le plus souvent "femmes de ménage" ou employées dans les services directs aux particuliers. 54 % des mères sont inactives. Les hommes nés à l'étranger sont deux fois plus nombreux en prison que dans l'ensemble de la population : 24 % contre 13 %. Un détenu sur sept est parti du foyer familial avant 15 ans, la moitié avant 19 ans, 80 % avant 21 ans. Les hommes des classes populaires sont fortement surreprésentés parmi les détenus. Malgré leur appartenance aux jeunes générations, ils ont en général fait des études courtes : plus du quart a quitté l'école avant d'avoir 16 ans, trois quarts avant 18 ans. » Les grands délinquants et criminels de la classe dominante, en revanche, ne vont que rarement en prison, voire jamais : ils peuvent acheter leur liberté le plus souvent.

On ne peut pas tolérer cette justice à deux vitesses et on ne peut tolérer que le pire soit réservé aux « pauvres ». Chaque prisonnier est dans ce sens un prisonnier politique.

LA SOCIÉTÉ FABRIQUE SES PROPRES DÉTENUS

Si l'on regarde d'encore plus près les parcours sociaux de ces condamnés, on s'aperçoit aisément que ce parcours a été meurtri par la violence physique et sociale. Matérialistes, nous ne croyons pas aux illuminations meurtrières ou criminelles qui conduiraient des individus à de tels actes. Les conditions matérielles et les rapports sociaux sont déterminants. La société fabrique ses propres détenus. En changeant la société, par exemple par une refonte totale de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de l'ensemble des services sociaux, nous éliminerons bon nombre de dysfonctionnements conduisant des individus à en arriver au pire sans qu'ils aient pu être aidés avant. Tout ce que la prison apporte est davantage de souffrance, d'isolement social et de sentiment d'exclusion. La majeure partie de la population carcérale n'a en réalité jamais été vraiment intégrée par et dans la société. Beaucoup ont été dans des logiques de survie, de système D. La question de la « réinsertion » ne se pose alors pas dans ces cas-là. C'est bien l'insertion de et pour toutes et tous qu'il nous faut commencer par exiger.

Si on refuse avec acharnement la peine de mort, comment peut-on accepter la torture institutionnalisée que représente la prison ? Qui peut croire que la prison est un havre de paix, un endroit où l'on peut se recentrer sur soi-même ? Ne pas respecter le contrat social est une chose, mériter d'être enfermé vivant dans un trou et d'être oublié par le politique pendant des années en est une autre. Les conditions de détention sont inacceptables et le principe même de la cage est scandaleux.

On a pourtant des réflexes historiques de militantisme sur la question des hôpitaux, des écoles, des usines – alors pourquoi déserte-t-on la question de l'appareil carcéral, de cet appareil de répression étatique ? Certes, la problématique est complexe, mais elle n'est pas impossible à traiter. Si l'on veut proposer un projet de société révolutionnaire, on doit être capable de ne laisser personne dans l'ombre, invisible. D'autres solutions à la gestion du délit et du crime doivent être trouvées afin de permettre à tous de garder sa place dans la société. Ces condamnés doivent être accompagnés, réinsérés sans passer par une phase d'exclusion qui, en aucun cas, ne peut être bénéfique au condamné ou à la société.

De nombreuses associations comme l'OIP (Observatoire international des prisons) ou le GENEPI dénoncent le manque de relais politique afin de leur donner le soutien nécessaire à l'accompagnement et à la défense des détenus. En parallèle, c'est donc bien une révolution de la « peine » que nous devons élaborer ensemble, en lien avec les actrices et acteurs déjà présents sur le terrain théorique et pratique. ■

***Shirley Wirden** est diplômée de philosophie politique de l'université Paris-Ouest Nanterre-La Défense.

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir. » Jean Jaurès

Aux origines d'une mémoire républicaine de Robespierre

La figure de Robespierre a été, au XIXe siècle, étroitement associée au combat pour la république. Un texte est alors mis en exergue : son projet de *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du printemps 1793.

Par **Hervé Leuwers***

DEUX PERCEPTIONS DE L'HÉRITAGE RÉVOLUTIONNAIRE

De tous les acteurs de la Révolution française, Robespierre est incontestablement celui dont l'actualité reste la plus vive. Évoquer son nom, c'est souvent provoquer la polémique ! Qu'on se souvienne des débats qui, régulièrement, reviennent sur l'attribution d'une rue de Paris au conventionnel (2011, 2016) ; en province, le même enjeu mémoriel a récemment suscité de vifs échanges à Marseille, Montceau-les-Mines, Belfort ou Manosque (2014). Chaque fois, la controverse oppose deux regards contraires : pour les uns, Robespierre est l'incarnation de la Terreur ; pour les autres, il rappelle une première expérience démocratique, marquée par la Constitution de juin 1793.

Dans le paysage politique actuel, cette dernière perception du conventionnel est souvent devenue incompréhensible ; elle suscite fréquemment l'étonnement, voire l'indignation. Il est bon, pourtant, sans chercher à nier le soutien de Robespierre à l'exception politique de l'an II, de rappeler que l'homme est loin d'avoir toujours été perçu comme un « monstre ».

La diversité des jugements sur Robespierre s'observe dès les événements révolutionnaires. Sous l'Assemblée constituante (1789-1791), alors que les députés tentent d'imposer une révolution en accord avec le roi, que le pays n'est pas encore en guerre, Robespierre est déjà pour les uns « l'Incorruptible », pour les autres un « fauteur d'anarchie ». À l'entrée en république, en septembre 1792, il apparaît soit comme un ami du peuple, soit comme un « dictateur » en puissance… Dans les décennies suivantes, Robespierre continue, chez certains, à être perçu comme un intrépide et désintéressé défenseur des droits du peuple, de la démocratie et de la république. En 1828, Buonarroti ne tarit pas d'éloges pour le conventionnel dans sa *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*. Dans les années 1830, le jeune républicain Laponneraye publie les Mémoires de Charlotte Robespierre et des *Œuvres choisies* du révolutionnaire. Ces mêmes années, le sculpteur David d'Angers consacre à Robespierre aîné deux de ses médaillons de bronze ; auprès du public républicain, ils s'arrachent avec passion.

> « Par la condamnation de la traite et de l'esclavage, Robespierre confirme que le droit de propriété doit être borné, "comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui". »

UN TEXTE AU DESTIN EXCEPTIONNEL

Au XIXe siècle, la figure de Robespierre accompagne ainsi le combat pour l'établissement de la république. De son œuvre politique, l'on retient avant tout un texte : son projet de Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du printemps 1793. Ses rééditions successives scandent les grands moments d'espoir en une nouvelle entrée en république : 1831, 1833, 1848, 1850, 1871.

La période d'élaboration de ce texte au destin exceptionnel est pourtant tragique. En avril 1793, les difficultés frumentaires, l'insurrection de la Vendée, les défaites militaires et les désaccords sur la nature de la république à fonder tendent les débats de la Convention. Lorsque commence la discussion de la nouvelle Déclaration des droits, les divisions entre Girondins et Montagnards sont extrêmes.

À l'Assemblée, Robespierre entend proposer une Déclaration des droits fidèle à sa conception de la république. Jamais, sans doute, il n'a accordé autant de soin à un texte. Il le travaille et le retravaille ; il ajoute des articles, modifie son architecture, en améliore l'expression. Une

première version de trente articles paraît dans le n° 10 de son journal, les *Lettres de Maximilien Robespierre* [...] *à ses commettans* ; une deuxième, présentée aux Jacobins le 21 avril, en compte trente-sept et une dernière, exposée trois jours plus tard à la Convention, trente-huit.

Le texte s'inscrit dans un moment particulier ; il est là pour démontrer que les Montagnards ne prônent pas l'anarchie, ni la « loi agraire » (le partage des terres), ni la domination de Paris, comme on les en accuse. Mais le texte synthétise aussi les convictions politiques de Robespierre, peu à peu forgées depuis les dernières années de l'Ancien Régime. Certes, lorsqu'il monte à la tribune de la Convention, le 24 avril 1793, le représentant sait bien que l'Assemblée n'adoptera pas son projet. Il espère pourtant faire voter trois ensembles d'articles, qui lui tiennent particulièrement à cœur. L'orateur entend d'abord obtenir une limitation du droit de propriété. Celle-ci, affirme-t-il, doit reposer sur des principes de morale. « Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété, s'indigne-t-il ; il vous dira, en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé et ferré des hommes qui paraissent vivants : "Voilà mes propriétés ; je les ai achetées tant par tête." » Par la condamnation de la traite et de l'esclavage, Robespierre confirme que le droit de propriété doit être borné, « comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui ». Dans la suite de son discours, il réclame un impôt progressif et une exemption fiscale pour les plus pauvres, ainsi que la proclamation des « devoirs de fraternité qui unissent tous les hommes et toutes les nations ».

Une fois ses propositions exposées, l'orateur lit son projet personnel, dans lequel se retrouvent les articles dont il vient de parler. Depuis 1789, les convictions du démocrate ont mûri. À la liberté et à l'égalité, il ajoute désormais le droit à l'existence, défini dans son article 10 : « La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Robespierre pose, de plus, « les droits d'autrui » pour bornes à la propriété. Il propose encore de garantir la souveraineté en permettant au peuple, « quand il lui plaît, [de] changer son gouvernement, et révoquer ses mandataires », voire de lui résister lorsqu'ils violent ses droits. Sa déclaration se termine par quatre articles, absents de sa première version, qui affirment l'unité du genre humain, la nécessaire solidarité entre les peuples et le rejet des rois.

> « La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Les applaudissements qui accueillent la fin du discours ne doivent pas tromper. Les mots de l'orateur divisent. Dans son *Patriote français*, le conventionnel Brissot qualifie la dénonciation des rois de « galimatias », juge les entraves à la propriété ruineuses pour les propriétaires et les non-propriétaires, et l'impôt progressif « absurde » et « destructif de l'égalité ».

Au siècle suivant, c'est pourtant bien le projet de Robespierre qui est mis en avant par les premiers républicains, en même temps que la Déclaration des droits de juin 1793, qui s'en inspire en partie. Alors que certains dénoncent le « monstre » de la Terreur, d'autres célèbrent l'incorruptible démocrate. Derrière la diversité des regards, ce sont deux perceptions de l'héritage révolutionnaire qui s'opposent... jusqu'à aujourd'hui. ■

***Hervé Leuwers** est historien. Il est professeur d'histoire moderne à l'université de Lille. Il est directeur des *Annales historiques de la Révolution française*.

Les territoires sont des produits sociaux et le processus de production se poursuit. Du global au local les rapports de l'Homme à son milieu sont déterminants pour l'organisation de l'espace, murs, frontières, coopération, habiter, rapports de domination, urbanité… La compréhension des dynamiques socio-spatiales participe de la constitution d'un savoir populaire émancipateur.

Recherches marxistes en urbanisme

Qu'est-ce qu'une ville ? Cette interrogation a toujours hanté Marcel Cornu, urbaniste « non professionnel », comme il disait de lui-même, décédé en 2001. Au temps des « villes nouvelles » et de la politique gaulliste d'aménagement du territoire, il n'eut de cesse d'interroger la « banlieue », la « citoyenneté », l'espace et sa structuration, à une époque où ces questions n'occupaient pas une place centrale dans le débat public. Nous reproduisons ici un article où il montre en quoi l'urbanisme est politique et la crise urbaine une des manifestations d'une crise générale de la société capitaliste.

C'est seulement depuis une quinzaine – au mieux, une vingtaine – d'années qu'en France la question de l'urbanisme et les problèmes d'urbanisation ont commencé à sortir de la clandestinité ! Je dis bien : la « question » et les « problèmes ». Car aujourd'hui encore, l'urbanisme étatique dans sa pratique opère souvent sous le sceau du secret. Cette « clandestinité » était en rapport avec une conception qui a longtemps prévalu, selon laquelle l'urbanisme est essentiellement une activité technique spécialisée. Cette conception tendait à signifier (elle impliquait) :
– qu'en urbanisme le rôle décisif devait obligatoirement être réservé aux spécialistes possédant savoir et savoir-faire ;
– que les questions d'urbanisme, complexes et difficiles comme elles sont, ne sauraient être débattues en place publique et que même elles ne relevaient pas à proprement parler de la politique.

Cette conception figure un cas typique de processus idéologique à effet mystificateur. Au départ, il y a la reconnaissance d'un fait réel : à savoir que les procédures de l'action urbanistique exigent une certaine compétence professionnelle.
Cette caractéristique banale est mise en vedette, elle est présentée comme fondamentale, comme définissant l'urbanisme. Dès lors, celui-ci n'a pas place dans le champ politique. Puisqu'il est une technique spécialisée, il est étranger à la politique et indépendant des rapports de classe. En somme, si on met à nu le raisonnement implicitement contenu dans cette idéologie, on trouve ceci : étant donné que la compétence joue un certain rôle (notamment dans les opérations sur le terrain même), il est par principe (absolument) impossible que l'urbanisme soit rattaché sous une forme ou sous une autre au domaine du sociopolitique.

> « L'urbanisme, qui procède du développement des forces productives et qui est lié à l'ensemble des rapports entre les classes, est une activité globalement sociale. »

Cette notion idéologique de l'urbanisme – apolitique – par nature n'a pas disparu. Elle s'est adaptée aux circonstances nouvelles plus qu'elle n'a dépéri. Pour pérenniser le mythe de l'innocence politique de l'urbanisme, elle a changé la forme de son « discours », mais sa logique interne (son objectif, son mode de justification) reste inchangée. En son plus récent avatar, elle se réfère à un fait réel, patent : « la crise urbaine ». Loin de nier cette « crise », il lui arrive même parfois d'en donner une image alarmiste. Mais, cette fois encore, le phénomène n'est ouvertement reconnu que pour être radicalement méconnu. La confiance que doit inspirer l'aveu du phénomène accrédite la méconnaissance de ce phénomène dont il serait dangereux (politiquement) d'éclairer la signification, les causes – et les responsabilités. La « crise urbaine » est alors présentée comme un événement inexorable, déterminé par la force des choses, par la dynamique même de l'évolution de la civilisation. Elle est réputée être un problème qui est mondial et non pas propre à ce pays ou lié à telle forme de société – par exemple au système capitaliste. Cette idéologie apparemment nouvelle est la forme évoluée que prend la vieille interpréta-

tion de l'urbanisme, qui serait une activité, pour l'essentiel, libre de toute attache sociale et politique. [...]
L'urbanisme, qui procède du développement des forces productives et qui est lié à l'ensemble des rapports entre les classes, est une activité globalement sociale. En produisant son urbanisme, une formation sociale se produit elle-même et son urbanisme est aussi un des moyens par lesquels elle se reproduit.
Étant une activité globalement sociale, l'urbanisme est intrinsèquement politique. C'est pourquoi l'État a été amené à intervenir d'une manière systématique et prépondérante. Il réglemente, contrôle, prend l'initiative d'opérations de grande envergure (à « effets structurants », comme on dit). Définit (ou tente de définir) une stratégie. Il a donc une politique d'urbanisme, qui est une des branches de sa politique générale.
De son côté le capital financier, en France, surtout depuis une dizaine d'années, intervient massivement dans les opérations d'urbanisme. Il le fait en accord avec l'État et, de plus en plus même, selon des procédures concertées avec lui. Mais les investissements du capital dans ce secteur de la production suivent la même logique qu'en tout autre secteur : recherche du profit maximal en vue d'une accumulation de capitaux. De même, la répartition des biens produits est conforme aux situations de classe. Un OS n'achète pas un appartement vendu un million, ou même un demi-million, ou même un quart de million d'anciens francs le mètre carré. L'urbanisme des banques et des promoteurs est marqué sociopolitiquement.
L'État d'une part, les financiers et les promoteurs de l'autre ne sont certes pas les seuls agents d'urbanisme — on sait que les collectivités locales, bien qu'appartenant à l'appareil d'État, peuvent dans une certaine mesure infléchir la « politique d'urbanisme » de l'État -, mais ils sont les agents prépondérants. Ainsi la politique d'urbanisme de l'État, les déterminations sociopolitiques de l'urbanisme du capital et, bien entendu, les rapports de celles-ci et de celle-là constituent les facteurs principaux de ce que nous pouvons appeler la politique urbaine de la formation sociale (de la formation sociale prise globalement).

> « Étant une activité globalement sociale, l'urbanisme est intrinsèquement politique. »

Or la « politique urbaine de la formation sociale » française, à quoi a-t-elle conduit ? À une telle somme de tensions, d'insatisfactions, de contradictions et de déséquilibres que le terme de crise urbaine s'est imposé et s'est généralisé. L'idéologie dominante reconnaît que cette crise urbaine existe réellement, mais se refuse à reconnaître qu'elle est produite par le fonctionnement socio-économique et sociopolitique de la formation sociale dont la classe dirigeante est la bourgeoisie, elle-même entraînée et dirigée par la fraction monopoliste. L'idéologie présente donc la « crise urbaine » comme un phénomène autonome et isolable, alors qu'elle est un des effets et une des manifestations d'une crise générale de la société capitaliste. [...]
Il se révèle en effet :
1 - Que la spéculation foncière n'est pas un phénomène indépendant, existant en soi. Elle est inséparable de la spéculation immobilière. Laquelle est à la recherche de surprofits de localisation.

> « L'idéologie présente la "crise urbaine" comme un phénomène autonome et isolable, alors qu'elle est un des effets et une des manifestations d'une crise générale de la société capitaliste. »

2 - Que dans cette association la prépondérance appartient à la spéculation immobilière. C'est l'exploitation capitaliste du sol-support qui nourrit et attise la spéculation foncière.
Ainsi la dominante du système change. Selon l'interprétation commune, [...] le phénomène fondamental duquel procède la chaîne des effets qui modèlent l'urbanisme, c'est la spéculation foncière. L'analyse marxiste, au contraire, en démontrant que la spéculation foncière est fonction de l'utilisation capitaliste du sol-support, pose la production immobilière capitaliste comme étant, en dernière instance, la dominante du système. [...]
Ce serait une erreur, en effet, de ne voir qu'une dépendance, à sens unique, du foncier par rapport à l'immobilier. [...] Car s'il est vrai que les prix fonciers sont en corrélation avec les profits et les surprofits espérés par le capitaliste qui achète le terrain, il est vrai également que les profits et surprofits des capitaux investis, donc finalement l'accumulation du capital dans la branche de l'immobilier, sont dépendants de la propriété foncière. C'est pourquoi les deux spéculations associées se trouvent dans une position conflictuelle. [...]
Car, nous rappellent Ascher et Giard [*Demain la ville : urbanisme et politique,* 1975], « les propriétaires fonciers ont en quelque sorte le monopole de ces sols » dont les capitalistes aspirent à tirer des surprofits de localisation. Par suite, ils « peuvent en exiger un prix qui intègre ces surprofits ». Ils « peuvent théoriquement exiger comme prix le coût qu'entraînerait la construction en un autre lieu des mêmes avantages ou la différence en termes de profits, par rapport aux autres terrains industriels, commerciaux, etc., moins bien situés ou moins bien équipés ».
[...] Ainsi la propriété foncière est-elle objectivement un obstacle au plein développement du capitalisme dans le secteur de la production immobilière. Le capital doit, comme on dit, payer un tribut à la propriété foncière. Si le tribut foncier raréfie ou compromet les surprofits du capital, il freine à coup sûr les investissements dans l'immobilier. On sait que le capital investit en préférence là où le taux de profit est le plus élevé.
Et pourtant, en dépit de cet obstacle structurel de la propriété foncière, on sait que des groupes bancaires importants (français, étrangers, plurinationaux) se sont, depuis le mitan des années 1960, jetés [...] sur l'immobilier. On peut penser que si tant de capitaux ont été dirigés sur cette branche de la production, c'est parce qu'il y avait là surprofit à pomper. [...] ■

Extraits de Marcel Cornu, « Recherches marxistes récentes en urbanisme », *La Pensée*, 1975, publiés avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

La culture scientifique est un enjeu de société. L'appropriation citoyenne de celle-ci participe de la construction du projet communiste. Chaque mois un article éclaire une question scientifique et technique. Et nous pensons avec Rabelais que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » et conscience sans science n'est souvent qu'une impasse.

L'astronomie à la Belle Époque : une science « populaire »

Pour « rallumer les étoiles », qu'y a-t-il de mieux que l'astronomie ? Les militants républicains, puis révolutionnaires, anarchistes ou socialistes y ont pensé dès le XIXe siècle.

Par **Florian Mathieu***

L'astronomie, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, est assurément une science que l'on peut qualifier de « populaire », d'abord dans la dimension culturelle du terme. En témoigne par exemple le succès des romans de Jules Verne où il est fait référence à l'astronomie : *De la terre à la lune*, *Le Rayon vert*, *La Chasse au météore*… Nous trouvons également des références à cette science du côté du cinéma naissant, avec le film *Le Voyage dans la Lune* de Georges Méliès (1902).

Sur le plan de la diffusion plus stricte des savoirs, François Arago avait déjà donné des « cours d'astronomie populaire » à l'Observatoire de Paris, de 1813 à 1846. Devant le succès rencontré, un amphithéâtre fut même spécialement construit pour accueillir le public. Ces cours seront par la suite publiés à titre posthume dans une *Astronomie populaire* qui paraîtra de 1854 à 1857.

Lorsque Flammarion édite son ouvrage au titre identique, il le dédie d'ailleurs à Arago. En 1844, Auguste Comte avait également fait imprimer un *Traité philosophique d'astronomie populaire* dans lequel il exposait la place de l'astronomie au sein de la doctrine positiviste. Cette influence du positivisme se retrouvera à la fois chez de nombreux vulgarisateurs et chez les militants politiques, républicains et révolutionnaires.

L'INFLUENCE DU POSITIVISME

L'astronomie arrive en effet en première position dans la hiérarchie des sciences proposée par le philosophe Auguste Comte. Elle fait partie, selon lui, des premières sciences à avoir atteint l'état positif, c'est-à-dire qu'elle est désormais construite par l'esprit humain sur des bases uniquement observables et rationnelles. À partir des années 1830, Comte va ainsi donner pendant quatorze ans un cours public et gratuit d'astronomie à la mairie du IIIe arrondissement de Paris, cours dont le contenu sera par la suite publié sous la forme d'un traité.

> « À partir de la fin des années 1880 et de la fondation des premières Bourses du travail, un certain nombre d'outils sont mis en place visant à développer l'accès aux savoirs pour les prolétaires. »

Pour Comte la dimension mathématique de l'astronomie n'est pas un obstacle à sa compréhension, mais bien ce qui justifie au contraire la priorité de son enseignement, l'observation des astres étant la voie d'accès privilégiée aux mathématiques qui, elles, constituent le socle de toutes les sciences.

L'intérêt de nombreux vulgarisateurs pour la science astronomique doit ainsi être envisagé en considération de ce développement de la pensée positiviste et de son influence générale sur la société en cette seconde moitié du XIXe siècle. Camille Flammarion, dont les ouvrages rencontrèrent un impressionnant succès, fut assurément le plus célèbre de ces vulgarisateurs.

L'ŒUVRE DE CAMILLE FLAMMARION (1842-1925)

En conflit avec le directeur de l'Observatoire de Paris, le tyrannique Urbain le Verrier, le jeune astronome Camille Flammarion va s'éloigner de son activité d'astronome professionnel dans les années 1860 pour se consacrer à la diffusion de cette science dans la société. Il donne des conférences publiques qui attirent les foules et publie des ouvrages qui deviennent rapidement de véritables best-sellers. Le plus célèbre, sa fameuse *Astronomie populaire* publiée en 1880, sera même écoulé à plus de 100 000 exemplaires ! Il fonde en parallèle en 1882 la revue *L'Astronomie*, pendant périodique de son œuvre éditoriale. Mais Flammarion ne se contente pas de vulgariser : en 1883 il fait construire un observatoire populaire à Juvisy et fonde en 1887 la Société astronomique de France (SAF). La SAF rassemble rapidement plusieurs milliers d'adhérents, constituant de cette façon un véritable réseau d'astronomes amateurs. Les adeptes d'Uranie, comme on les appelle (du nom de la muse de l'astronomie dans la mythologie grecque), se font alors de plus en plus nombreux, des « Sociétés Flammarion » ou « Sociétés d'astronomie populaire », sortes de déclinaisons locales de la SAF, sont créées un peu partout en France entre 1890 et 1914.

UNE MULTIPLICITÉ D'ACTEURS

Si Camille Flammarion occupe un rôle prépondérant dans la popularisation de l'astronomie à la Belle Époque, il est néanmoins loin d'être tout seul. D'autres vulgarisateurs, souvent aussi membres de la SAF, vont à la même période donner des cours publics, publier des ouvrages ou même fonder des observatoires populaires. On peut citer à titre d'exemple Théophile Moreux, dit l'abbé Moreux (1867-1954), qui publia de nombreux ouvrages de vulgarisation et fut à l'initiative de la création d'un observatoire populaire à Bourges dans les années 1900. Un observatoire populaire fut également installé dans les jardins du Trocadéro à partir des années 1880 à l'initiative d'un certain Léon Jaubert.

Localement, certaines sociétés d'astronomie populaire furent très actives, organisant des séances d'observation publiques ou reproduisant certaines expériences historiques comme celle du Pendule de Foucault (qui permet de mettre en évidence la rotation de la Terre sur elle-même). Les revues de vulgarisation scientifique généralistes, qui se multiplient également à l'époque, consacrent bien évidemment une partie de leurs pages à l'astronomie. C'est également le cas de certains titres de presse d'information mais de manière plus occasionnelle, principalement lors d'événements astronomiques exceptionnels comme des éclipses, qui font alors la une des journaux.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ASTRONOMIE AUPRÈS DES CLASSES POPULAIRES : LE RÔLE DU MOUVEMENT OUVRIER

Si le terme « populaire » a été utilisé pour parler des différentes initiatives présentées jusqu'ici, le public qui y assistait et y participait était cependant principalement issu des milieux mondains. Il faut alors entendre l'expression « astronomie populaire » davantage dans le sens de « non-professionnel » que véritablement touchant largement le peuple. Cependant, dans ce contexte où l'astronomie est déjà une science bien présente dans l'espace public, le mouvement ouvrier, qui développe au même moment ses propres outils éducatifs, va également s'emparer de cette science.

On retrouve déjà de nombreuses références et utilisations de l'astronomie chez les socialistes dits « utopistes » de la première moitié du XIXe siècle. Ces derniers s'appuient notamment sur cette science pour élaborer des systèmes cosmogoniques originaux. Dans ces systèmes, la réflexion d'ordre « scientifique » est inséparable de leurs théories politiques, la perspective d'un ordre social plus juste nécessite selon eux la compréhension de l'ordre gouvernant l'univers tout entier. Si ces auteurs s'intéressent aussi aux questions éducatives, leur influence restera limitée, et ce n'est que dans la deuxième moitié du siècle que ces enjeux prendront réellement de l'ampleur au sein du mouvement ouvrier.

En effet, alors qu'est fondée l'Association internationale des travailleurs en 1864, nombre de ses membres rejoignent parallèlement la Ligue de l'enseignement à sa création en 1866. Même si cette dernière est plutôt dirigée par des notables, ce fait témoigne d'un intérêt pour ces questions chez les militants du mouvement ouvrier. À partir de la fin des années 1880 et de la fondation des premières Bourses du travail, un certain nombre d'outils sont mis en place visant à développer l'accès aux savoirs – et donc également aux savoirs scientifiques – pour les prolétaires. Certains militants s'emparent alors des nombreux travaux de vulgarisation déjà existants pour diffuser leur contenu plus largement au sein du monde ouvrier. Les milieux libertaires se préoccupent particulièrement de cette question de transmission des savoirs auprès des classes populaires, ils expérimentent ainsi de nouvelles méthodes pédagogiques à destination des enfants ou ouvrent des bibliothèques. Bien que l'importance de son enseignement diffère d'une initiative à l'autre, l'astronomie demeure une discipline bien présente dans le cadre de ce mouvement pour l'éducation.

Un acteur important de ce mouvement fut le pédagogue Paul Robin. Membre de l'Association internationale des travailleurs et proche de Bakounine, ce professeur de mathématiques/physique de formation se consacra en effet essentiellement à l'aspect éducatif du projet anarchiste avec son programme d'éducation intégrale.

Comme son nom l'indique, l'éducation intégrale consiste à prendre en compte tous les aspects de la vie dans l'éducation des enfants : éducation physique, manuelle, intellectuelle, morale mais aussi principe de coéducation des sexes, une grande attention portée à l'hygiène et un encouragement à l'entraide entre les élèves des différentes classes d'âges. Paul Robin se voit confier en 1880 la direction d'un orphelinat à Prévost dans l'Oise, qui se transforma alors durant une quinzaine d'années de manière tout à fait avant-gardiste en un établissement scolaire laïque, mixte, fondé sur un principe de liberté avec pour objectif éducatif premier l'émancipation individuelle et collective des enfants. Bien qu'elle ne soit pas, et de loin, la seule science enseignée et pratiquée à l'orphelinat, l'astronomie occupe une place tout à fait importante dans cette application expérimentale des méthodes d'éducation intégrale. Les archives de l'orphelinat nous apprennent en effet que Paul Robin organisait régulièrement des veillées d'observation du ciel avec les enfants, ou encore que ces derniers pouvaient apprendre à construire leur propre lunette d'observation. L'astronomie étant complètement absente des programmes officiels, il est important de souligner le caractère éminemment novateur d'un tel enseignement dès l'école primaire.

En ce qui concerne l'éducation des adultes, on sait par exemple que la bibliothèque de la Bourse du travail de Paris contenait l'intégralité des œuvres de Flammarion. Des conférences ayant pour thème l'astronomie furent également prononcées dans le cadre des premières universités populaires, qui se sont développées parfois en lien avec le mouvement ouvrier au début des années 1900. On retrouve aussi quelques articles de vulgarisation dans les journaux socialistes et anarchistes de l'époque, de même que dans les almanachs diffusés dans les milieux révolutionnaires.

> « Cette réappropriation de l'astronomie par des militants situés à l'extérieur de l'institution scientifique montre comment l'investissement du champ scientifique pouvait être considéré comme un enjeu important, dans une perspective de changement social. »

Cette réappropriation de l'astronomie par des militants situés à l'extérieur de l'institution scientifique montre comment l'investissement du champ scientifique pouvait être considéré comme un enjeu important, dans une perspective de changement social. Une démarche à mon sens inspirante encore aujourd'hui pour celles et ceux qui aspirent à « rallumer les étoiles »... ■

***Florian Mathieu** est doctorant en histoire des sciences à l'université de Paris-Sud.

PAR GÉRARD STREIFF

Les Français et la politique à la télé

L'institut IPSOS, pour le magazine *Télécable Sat hebdo*, a sondé les Français sur leur manière de regarder (ou pas) la politique à la télévision. Passons sur les questions plutôt futiles pour établir le hit-parade des journalistes les plus impertinents, ou les plus crédibles (!), et retenons quelques enseignements sur le comportement des téléspectateurs. Un tiers des Français ne regardent jamais les émissions politiques. Les moins de 35 ans, les femmes et les Français aux faibles revenus sont particulièrement réticents. 25 % des personnes interrogées disent en revanche en regarder régulièrement ou très souvent. Il s'agit d'une population diplômée, à hauts revenus et de plus de 60 ans. 44 % disent ne regarder ces émissions que de temps en temps.

Une majorité (56 %) désapprouve la participation de personnalités politiques à des émissions de divertissement. Ce refus du mélange des genres est sensible chez les plus âgés (67 %) et chez ceux qui ne regardent jamais des émissions politiques (64 %).

Deux tiers des Français (68 %) pensent que la politique n'est pas décrédibilisée par les émissions humoristiques. Ceux qui ne regardent jamais d'émissions politiques sont 82 % à le penser.

Quand on leur demande quel est leur genre d'émissions politiques préférées (total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles), 42 % citent les émissions avec des reportages qui décryptent l'actualité politique ; pour 37 %, ce sont les débats entre personnalités politiques opposées ; 26 % choisissent les émissions avec des questions posées par des citoyens ; 24 % les émissions satiriques et 15 % les portraits « intimes » des personnalités.

Plus en détail, on dira que les férus de politique optent pour les débats (63 %) ; ceux qui ne regardent jamais d'émissions politiques choisissent les émissions satiriques (41 %) ; et ceux qui regardent de temps en temps attendent du décryptage. ■

D'HABITUDE, REGARDEZ-VOUS LES ÉMISSIONS POLITIQUES :

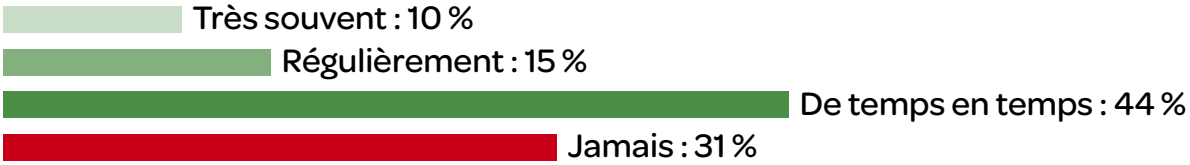

QUELLES SONT VOS ÉMISSIONS POLITIQUES PRÉFÉRÉES :

PAR MICHAËL ORAND

Violences psychologiques

Plus de 10 % des adultes déclarent subir des violences psychologiques au sein de leur couple.

Les violences conjugales sont souvent abordées par leur versant physique (coups et blessures, agressions sexuelles, etc.), mais, depuis juillet 2010, la loi française reconnaît également les violences psychologiques au sein du couple comme un délit. C'est pourquoi l'enquête *Cadre de vie et sécurité* réalisée par l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) comporte désormais des éléments tentant d'approcher cette dimension, avec les limites inhérentes à ce type de mesures : difficulté d'appréhender la violence psychologique dans sa globalité (on utilise plutôt une liste d'éléments pouvant constituer des atteintes psychologiques), difficulté de faire la part entre des conflits conjugaux et des situations de violence univoque, déclaration potentiellement embarrassante du point de vue des victimes qui peut conduire à une sous-déclaration.

11,6 % des adultes déclarent avoir subi au moins une forme d'atteinte psychologique au cours des deux dernières années. Il peut s'agir de comportements dévalorisants (pour 6,2 % des personnes), d'insultes (pour 2,9 % des personnes), de menaces (pour 5 % des personnes) ou encore d'actes de contrôle (pour 4,4 % des personnes). Les femmes déclarent plus souvent que les hommes être victimes de telles atteintes (12,7 % contre 10,5 %). Cela est valable pour tous les types d'atteintes recensés par l'enquête, à l'exception de la menace de séparer le conjoint des enfants.

PROPORTION DE PERSONNES AYANT DÉCLARÉ AVOIR SUBI DES ATTEINTES PSYCHOLOGIQUES OU DES AGRESSIONS VERBALES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES (EN %)

	Ensemble	Hommes	Femmes
Atteintes psychologiques ou agressions verbales	11,6	10,5	12,7
Comportements dévalorisants, méprisants ou de jalousie, répétitifs	7,9	6,7	9,1
Dévalorisations	6,2	4,6	7,7
Critiques, dévalorisations	4,2	2,9	5,6
Remarques désagréables	2,2	1,5	2,9
Mépriser vos opinions quand vous êtes seuls	2,7	2,0	3,5
Mépriser vos opinions devant les autres	2,5	1,5	3,4
Jalousie, repli sur soi, isolement	3,8	3,8	3,9
Limiter les contacts	2,5	2,2	2,7
Exiger de lire le courrier	2,6	2,5	2,7
Insultes et injures répétitives (« plusieurs fois » ou « souvent »)	2,9	2,2	3,6
Menaces ou actes de contrôle (au moins une fois)	7,0	6,3	7,8
Menaces	5,0	3,9	6,0
Menaces de s'en prendre aux enfants	0,8	0,7	0,8
Menaces de vous séparer des enfants	2,3	2,6	2,0
Menaces de s'en prendre à vous, y compris menaces de mort	1,8	1,1	2,5
Violences physiques répétées	2,4	1,1	3,7
Actes de contrôle	4,4	3,9	4,8
Vous empêcher d'avoir accès à l'argent	1,5	1,4	1,7
Confiscation ou destruction des papiers	2,1	1,9	2,3
Vous empêcher de rentrer chez vous, mise à la porte ou hors de la voiture	2,0	1,9	2,2
Vous enfermer ou vous empêcher de sortir de chez vous	1,4	1,2	1,6

Source : INSEE et ONDRP, enquête *Cadre de vie et sécurité*. « Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints », *INSEE Première* n° 1607, juillet 2016.

En plus d'une fréquence plus importante, les femmes cumulent plus que les hommes les types d'atteintes psychologiques subies. 50 % des hommes se déclarant victimes d'atteintes psychologiques n'en déclarent qu'un seul type, contre seulement 39 % des femmes. À l'inverse, près d'une femme sur cinq se déclarant victime d'atteintes psychologiques au sein de son couple est concernée par au moins six types d'atteintes ou d'agressions différentes, alors que ce n'est le cas que d'un homme sur huit.

Les violences psychologiques au sein des couples peuvent dans un premier temps apparaître secondaires en matière de gravité par rapport aux violences physiques ou sexuelles, d'autant plus que la mesure apparaît plus subjective et sujette à caution pour les premières que pour les secondes. Cependant, un autre enseignement de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* est un lien fort entre les deux : en effet, huit femmes sur dix et six hommes sur dix parmi celles et ceux se déclarant victimes de violences conjugales ou sexuelles déclarent également des atteintes psychologiques (et pour une part importante se déclarent victimes de toutes les formes d'agressions verbales ou psychologiques recensées par l'enquête). Il y a donc un véritable enjeu à mesurer le plus précisément possible ces atteintes psychologiques, tant elles peuvent être un indicateur de situations plus graves, mettant en jeu l'intégrité physique ou sexuelle des personnes. ■

Patrick Tort ou l'enjeu d'un matérialisme actuel

Fondateur et directeur de l'Institut Charles Darwin International (www.darwinisme.org), Patrick Tort pilote depuis plusieurs années l'édition savante en français des *Œuvres complètes* de Darwin (en cours d'édition chez Champion et Slatkine).

Par Lilian Truchon

Depuis le début des années 1980, Patrick Tort est surtout connu pour avoir mis en évidence la logique, c'est-à-dire « l'effet réversif de l'évolution », qui structure l'anthropologie humaniste de Darwin (dans *La Filiation de l'homme* de 1871) et le raccordement naturel de celle-ci à sa biologie évolutive (dont *L'Origine des espèces* est l'ouvrage fondateur). À ce titre, la torsion du ruban de Möbius sert à l'auteur d'outil pédagogique pour faire comprendre cette opération réversive. Cette élucidation du discours de Darwin sur l'homme et la civilisation a permis de réfuter l'attribution communément admise jusque-là (même chez les marxistes), et cependant fausse, d'une responsabilité quelconque du naturaliste anglais dans l'improprement nommé « darwinisme social » qui prônait le laisser-faire et le soutien au libéralisme dominant de l'époque. Car pour Darwin, là où la nature élimine par le biais de la sélection naturelle, la « civilisation » protège grâce au succès évolutif des instincts sociaux. La civilisation se définit donc par sa capacité d'évacuer progressivement les affrontements éliminatoires au profit des conduites solidaires et altruistes – et ce, ajoute Darwin, bien que l'on puisse attribuer en toute assurance aux « instincts sociaux », eux-mêmes sélectionnés, le fondement naturel de cette évolution de plus en plus « culturelle ». Nulle apologie ici puisque la barbarie résiduelle et occasionnellement résurgente du civilisé est corrélativement un thème récurrent chez Darwin. En conséquence, l'attitude raisonnée d'un matérialisme qui saisit le monde et ses phénomènes en termes de *processus continu* consiste à dire qu'« il est possible d'inverser la nature, mais non de rompre avec elle ». Le gain théorique est immense car cette logique de la continuité réversive dans l'explication des phénomènes dits « d'émergence » dans la nature et dans la société rompt d'une façon cohérente avec la métaphysique des instaurations radicales entretenue par le discours philosophique et le registre religieux de l'obligation transcendante (comme par exemple les dix commandements).

> « Si l'ouvrage de Tort est une somme foisonnante et instruite sur la connaissance et ce qui l'entrave, elle ne se dissocie pas d'une position théorique et politique de combat. »

L'HOMME FACE À LA NATURE ET EN ELLE

Certes, l'effet réversif de l'évolution est un cas singulier de divergence évolutive. Cela requiert une exigence de pensée « dialectique » concernant la relation nature/culture, que l'on ne retrouve pas dans les facilités offertes par les dogmatismes stériles de la rupture et du réductionnisme. Mais c'est pourtant la seule démarche viable pour réunir l'histoire de la nature et l'histoire des sociétés, sans que cette dernière se réduise pour autant à l'autre, ou à n'exister que comme son annexe.

Constituer l'unité du matérialisme (dans la nature *et* la société) rejoint le rêve de Marx exposé dans *L'Idéologie allemande* (1846) – c'est-à-dire celui d'élaborer une théorie unitaire des processus immanents. Pourtant, force est de constater que les apports respectifs de Darwin et de Marx, bien que s'accordant en toute logique – le matérialisme naturaliste de Darwin formant le socle nécessaire au matérialisme historique – ont pendant longtemps échappé à toute véritable rencontre. Cela tient certainement à ce que Marx et Engels (ainsi que toute une tradition marxiste) ont accusé précipitamment Darwin d'une prétendue « bévue malthusienne ». Cela résulte aussi du fait qu'ils ont emprunté à l'hégélianisme les notions de « saut » ou « bond qualitatif » pour décrire le « commencement » de l'histoire des sociétés. Or, aujourd'hui, le dialogue entre Darwin et Marx peut reprendre si l'on admet, comme le dit Tort, que « l'histoire ne succède pas à l'évolution comme une réalité immédiatement, radicalement et qualitativement distincte, mais que la distinction des deux réalités est elle-même le produit d'un processus qui plonge ses racines dans la nature pour les prolonger, transformées, dans la civilisation ». En d'autres termes, « l'évolution englobe ou inclut l'histoire » selon la logique d'un recouvrement et non pas d'une succession ou d'un étagement, comme l'ont imaginé la plupart des marxistes. C'est avec cette perspective nouvelle que l'on peut commencer à penser efficacement sur ce thème. Le dernier ouvrage de Patrick Tort, *Qu'est-ce que le matérialisme ?*, revient sur ces explications, et, au fil de ses vingt-cinq chapitres, propose une redéfinition biologique élémentaire de la conscience, poursuit son débat avec Yvon Quiniou sur la

morale, étudie le statut du discours écologique, ou produit une étude inégalée à ce jour des enjeux scientifiques et politiques du lyssenkisme, cet épisode de la science soviétique que Tort étudie principalement dans le cadre français (en particulier comme épisode de l'histoire du PCF). Autant d'occasions pour l'auteur de rappeler que sa nouvelle intelligence du matérialisme ne doit pas être considérée comme une option philosophique ou une décision qui en relèverait, mais qu'elle constitue véritablement la condition de possibilité de la connaissance objective. Il est évident que cette « conversion » matérialiste situe dans l'immanence la totalité du champ du connaître, n'assignant donc *a priori* aucune limite au projet d'investigation du réel. Et ce, afin que les causes réelles des phénomènes, et les forces motrices réelles à l'œuvre dans la nature et la société, ne soient pas dissimulées derrière la façade indéfiniment remaniée de l'idéologie dominante.

UN MATÉRIALISME RÉNOVÉ

Puisqu'il existe, selon Tort, une équation nécessaire et permanente entre le matérialisme et la science, peut-on taxer pour autant cet auteur de « scientisme » ? Non, car il s'agit d'autre chose que ces deux démarches avec lesquelles nous confondons souvent le « matérialisme scientifique » : le réductionnisme théorique grossier qui se révèle impuissant à penser la nouveauté évolutive (comme c'est le cas de la sociobiologie qui soumet les comportements sociaux à de simples déterminants moléculaires) ; et son corrélat, l'agnosticisme méthodologique des savants que l'on nomme aujourd'hui le « non-empiètement des magistères » (selon la formule de Stephen Jay Gould). En effet, l'agnosticisme est le compromis typique de ceux qui acceptent le réductionnisme et ses limites, en réservant de ce fait la « science de l'inconnaissable » aux multiples représentants des familles spirituelles. Tort rappelle d'abord que le représentant éminent de ces deux démarches au XIXe siècle ne fut certainement pas Darwin (athéiste de fait), mais justement le théoricien du « darwinisme social » et défenseur d'un « Inconnaissable », Herbert Spencer (son équivalent en Allemagne étant Ernst Haeckel, promoteur simultané du *Sozialdarwinismus* à vocation eugéniste et de la « religion moniste »). Il explique ensuite que, de nos jours, ce réductionnisme scientiste (accompagné de ses corrélats) est devenu l'une des deux composantes essentielles – l'autre étant le créationnisme, imposée comme adverse – de l'impérialisme culturel nord-américain. Le débat idéologique est dès lors orchestré (*balance treatment*), ne laissant d'autre choix que d'épouser l'un ou l'autre versant. On peut donc comprendre pourquoi les ouvrages de Patrick Tort peinent à être diffusés dans les pays anglo-saxons. Mais il ne faut pas croire qu'il existe d'emblée une exception française dans la résistance à cette imprégnation idéologique. À l'intérieur du champ scientifique, il existe des brèches. Prenons l'exemple du privilège quasi exclusif encore accordé de nos jours par les savants au « réductionnisme explicatif » issu des premiers atomistes grecs (Leucippe, Démocrite), malgré les difficultés que ce schéma limitatif et mécanique occasionne dans la démarche scientifique, lorsqu'il s'agit d'expliquer les phénomènes dits « d'émergence ». En considérant ce modèle comme unique, les porteurs de science respectent ainsi à leur insu, en matière de connaissance, « le contrat de parole » passé avec l'idée d'un Inconnaissable. Ils permettent, de fait, de « […] garantir le maintien du *mystère* autour des phénomènes de l'*autonomie* et de la *conscience*, points traditionnels de repli pour l'invocation par les Églises d'une transcendance nécessaire dans l'explication causale des phénomènes "élevés" qui paraissent caractériser *irréductiblement* la souveraineté de l'homme ».
À cette « imprégnation métaphysique persistante », Tort oppose l'intérêt fondamental d'un matérialisme « actif » issu d'Épicure, lequel intègre à son modèle déterministe la *contingence*, c'est-à-dire la propriété d'autonomie et le comportement spontané au sein même de la matière. Qu'en dit la physique quantique ? C'est en tout cas la « seule voie alternative de dépassement des apories qui gênent aujourd'hui encore la cohérence du matérialisme scientifique face aux prétentions renaissantes des doctrines spiritualistes ».

L'ANALYSE DES COMPLEXES DISCURSIFS

Un autre thème important de l'ouvrage est le statut de l'idéologie. Comprendre l'emprise des discours idéologiques comme forces historico-sociales implique de se doter d'une méthode particulière dans la connaissance des idéologies. C'est ce que propose Tort avec cette « introduction à l'Analyse des complexes discursifs » (sous-titre de l'ouvrage). Car l'histoire des sciences ne peut se réduire à un plat exposé dogmatique des découvertes scientifiques, mais doit intégrer le fait que ce dont elle rend compte est d'abord l'« affranchissement progressif et contrarié » de chacun de ces apports nouveaux par rapport à toutes les idéologies qui se sont jusqu'à elle affrontées autour de son objet. La science progresse en s'émancipant de l'idéologie. Il a fallu environ trente ans pour que s'impose quasi unanimement l'idée de Tort selon laquelle la science et l'idéologie ne sont pas la même chose et que, par conséquent, en aucun cas, une science active ne peut, elle-même et par elle seule, produire une idéologie. Une précision s'impose : si la science, contrairement à la philosophie, produit des positivités nouvelles universellement partageables à un moment donné, cela n'exclut nullement que les grandes « rections » qui orientent le choix de ses modèles fondamentaux puissent être, à l'origine, des intuitions puisées dans le champ « philosophique ». Il peut donc y avoir un *usage* du matériau philosophique en science puisque « l'utilisation d'une structure de pensée de type "philosophique" ou "idéologique" par la rationalité scientifique en cours d'élaboration est une chose normale et courante ». Mais « cet usage *n'est pas philosophique* », comme le démontrent celui que fit Marx de Hegel, ou celui que Darwin fit de Malthus.
On l'aura compris, si l'ouvrage de Tort est une somme foisonnante et instruite sur la connaissance et ce qui l'entrave, elle ne se dissocie pas d'une position théorique et politique de combat. ■

***Lilian Truchon** est doctorant en philosophie.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE DE PATRICK TORT

- ***Qu'est-ce que le matérialisme ? Introduction à l'Analyse des complexes discursifs,*** Belin, 2016.
- ***Darwin exposé et expliqué par Patrick Tort,*** Coffret audio 3 CD, Frémeaux & associés, 2016.
- ***Sexe, race et culture,*** Conversations avec Régis Meyran. Textuel, 2014.
- ***Darwin n'est pas celui qu'on croit :*** *idées reçues sur l'auteur de « L'Origine des espèces »*, Le Cavalier Bleu, 2010.
- ***L'Effet Darwin (Sélection naturelle et naissance de la civilisation),*** Seuil, Points-sciences, 2012.

Petit manuel pour une laïcité apaisée,
À l'usage des profs, des élèves et leurs parents

La Découverte, 2016

JEAN BAUBÉROT ET LE CERCLE DES ENSEIGNANTS LAÏQUES

PAR IGOR MARTINACHE

La laïcité a bon dos en cette époque troublée : ce principe fondamental de notre République ne cesse en effet d'être invoqué à hue et à dia pour justifier diverses restrictions aux libertés individuelles concernant nos concitoyennes et concitoyens de religion musulmane sans que le trouble à l'ordre public censé les justifier soit caractérisé. L'hystérie médiatico-politique provoquée par le « burkini » l'été dernier en est le dernier avatar, et les réactions interloquées, pour dire le moins, de la presse étrangère n'ont guère grandi une société qui se veut la « patrie des droits de l'homme ». Mais contrairement à ce que certains font mine de croire, ce sont peut-être moins ces critiques étrangères que les gardiens prétendus de la « laïcité à la française » qui en méconnaissent la logique et les objectifs voulus par les concepteurs de la fameuse loi de 1905. À commencer par le fait que sa mise en œuvre vise à apaiser les tensions au lieu de les attiser comme aujourd'hui. Il est donc primordial de se repencher sur les fondations de ce principe et les manières dont il pourrait être appliqué aujourd'hui en favorisant la cohésion sociale. C'est ce que proposent utilement les auteurs de cet ouvrage, quatre enseignants de disciplines et établissements différents. S'inscrivant dans la lignée de la thèse de la « laïcité falsifiée », développée récemment par Jean Baubérot – incontestablement le meilleur spécialiste de la question qui préface cet ouvrage – pour montrer comment la droite (y compris la plus extrême) avait détourné ce marqueur de gauche, ils proposent ici avec pédagogie dans de courts chapitres sous la forme de questions-réponses (« La laïcité à l'école est-elle une exception française ? », « Pourquoi parle-t-on autant de la laïcité à l'école depuis les années 1980 ? », « La religion musulmane est-elle incompatible avec la laïcité ? », « Qu'est-ce que la liberté de conscience ? », etc.), tout une série de clarifications essentielles autour des origines de la loi de 1905 et des tensions soulevées par sa mise en œuvre au cours des dernières décennies. Les auteurs mettent ainsi notamment en évidence les glissements problématiques successifs intervenus depuis « l'affaire » du foulard de Creil en 1989, culminant avec la loi du 15 mars 2004. Ils rappellent que l'obligation de neutralité s'impose aux fonctionnaires et lieux publics et non aux usagers, mais aussi, point encore plus oublié, que cette obligation est tout autant politique et commerciale que religieuse. Un rappel plus que nécessaire vu les partenariats en tout genre qui se multiplient dans l'Éducation nationale avec certaines firmes, sans parler des offensives de certains groupes de pression, patronaux ou religieux, concernant la réécriture des programmes… Il est en revanche un débat relatif à la laïcité qui est étrangement occulté depuis une trentaine d'années, et pour être plus précis depuis 1984 avec l'échec du projet porté par Alain Savary d'un grand service public de l'éducation : il s'agit du financement public des écoles privées, comme les auteurs le rappellent utilement. Enfin, dans une dernière partie, les auteurs se font plus pragmatiques et esquissent un certain nombre de pistes concrètes tirées de leur propre expérience d'enseignantes et d'enseignants dans des zones dites « sensibles » afin de mettre en œuvre cette laïcité de manière « apaisée ». Ils proposent ainsi une marche à suivre face à un élève, un collègue ou encore un intervenant extérieur qui semblerait contrevenir à la laïcité ou invoque cette dernière pour refuser une activité donnée (la participation à un cours d'éducation physique et sportive ou portant sur la théorie de l'évolution par exemple, ou encore à une sortie scolaire). De quoi aider plus d'un professionnel désemparé face à pareils cas. Au-delà de ces situations, la connaissance plutôt que l'ignorance s'avère une voie nécessaire pour calmer les tensions, d'où l'intérêt d'enseigner le *fait* religieux en cours comme le plaident les auteurs plutôt que de vouloir le bannir totalement des classes. ■

Le Paris d'Aragon

Éditions Alexandrines, 2015

OLIVIER BARBARANT

PAR VICTOR BLANC

Dans cette biographie urbaine, Olivier Barbarant peuple nos rues du fantôme d'Aragon, en quelques chapitres qui retracent l'itinéraire de l'écrivain. De l'enfance avenue Carnot au désespoir à Rungis dans *La Valse des adieux*, la vie d'Aragon aura su épouser toutes les couleurs de Paris, justifiant le vers « Arrachez-moi le cœur vous y verrez Paris ». Les déambulations surréalistes dans les passages qu'illustre *Le Paysan de Paris*, les grilles du jardin du Luxembourg devant lesquelles un certain soir Aragon et Breton jurèrent d'aller au bout de leur histoire, l'île Saint-Louis, les Halles de Desnos, les domiciles rue Campagne-Première ou rue de Varenne, le Paris rouge des ouvriers à l'est… Il serait peine perdue d'énumérer tous les lieux qu'Aragon a parcourus ou magnifiés par l'écriture. Olivier Barbarant en brosse éruditement les contours. Ainsi peut-on se promener rue Fontaine, non loin de chez Breton, danser au Zelli's, le dancing du 16 bis, devenu le Lulli's dans *Aurélien*, près de l'actuel Bus Palladium – comme si les lieux ne pouvaient totalement se dépêtrer de l'atmosphère de fête dans laquelle Aragon usa une partie des nuits de sa jeunesse. Ou alors suivre les migrations du Paris homosexuel à travers les sor-

ties nocturnes d'Aragon dans les années 1970, de la rue Sainte-Anne vers le quartier des Halles et notamment le square Jean-XXIII dans les jupes de Notre-Dame.
Qu'on ne se trompe pas : *Le Paris d'Aragon* n'est pas – ou pas seulement ! – un ouvrage pour aragonien monomaniaque. Outre qu'on y voit l'auteur se risquer à des confessions, évoquer des souvenirs plus librement qu'un travail universitaire ne l'autorise, dévoilant ainsi le degré d'intimité auquel on arrive par la fréquentation littéraire d'Aragon, *Le Paris d'Aragon* témoigne de l'intérêt qu'Olivier Barbarant porte de longue date pour les pratiques poétiques de la ville et une géographie poétique – qu'il a déjà plus qu'approchées dans ses nombreuses publications sur Aragon ou sur d'autres écrivains. « Dès lors qu'elle s'incarne, fût-ce de fumée, l'Histoire change de goût aux lèvres de l'âme.» Olivier Barbarant s'emploie à parler aux papilles parisiennes de nos pas. La lecture des poètes, des romanciers, et pas seulement d'Aragon, mais aussi de Flaubert, de Balzac, d'Hugo, de Villon ou de tant d'autres, dote les lieux d'une profondeur qui les rehausse. C'est de ce tissu-là qu'est fait le territoire d'une ville. Quant à Paris, il s'agit d'une intrication de dimensions si riches, contradictoires et complémentaires, peut-être inouïe dans l'histoire. Aragon, fait exceptionnel, les englobe toutes ou presque, lui qui aura été, mieux même que Villon, comme en témoigne sa naissance fictive qu'il situe sur l'esplanade des Invalides, « né de Paris ». ■

Beauté fatale. Les nouveaux visages d'une aliénation féminine

La Découverte, 2015

MONA CHOLLET

PAR MORANE CHAVANON

Journaliste au *Monde diplomatique*, Mona Chollet nous livre un essai qui invite à se poser la question du féminisme à l'heure où le terme est suremployé dans les média classiques (le magazine *Elle* se présente comme féministe) ou en ligne, et devient une figure obligée de la critique des produits culturels de toutes sortes (films, séries télévisées, publicités…). Face à l'assertion selon laquelle « on n'a jamais autant parlé de féminisme », l'auteure invite à se demander de quel féminisme parle-t-on au juste et où se niche la portée critique du discours.
Dès les premières pages, Mona Chollet souligne « l'insolente santé économique [et] la prospérité de l'industrie de la mode et de la beauté [qui] semble à toute épreuve. La crise qui a éclaté en 2008 n'a fait que l'égratigner ». Les pages qui suivent déplient les mécanismes d'une aliénation des femmes aux normes d'une beauté physique standardisée (jeunesse, minceur et blancheur), sur laquelle repose la santé de fer de ce secteur économique. Victimes consentantes, elles apprennent dès le plus jeune âge à désirer et à considérer comme inéluctable le fait de s'y conformer, intégrant les critères qu'elles peuvent espérer remplir, moyennant un budget adéquat. Le marché des produits cosmétiques, mis en mots dans des termes empruntant tant au registre du développement personnel (promotion du « droit à se sentir belle ») et de la science (promesses de rajeunissement ou d'amincissement grâce au concours de procédés « révolutionnaires ») lie intrinsèquement capitalisme et domination patriarcale.
Face à un complexe mode-beauté ayant su intégrer une terminologie féministe dans le discours hégémonique diffusé au travers de multiples canaux (presse dite féminine, chroniques télévisées, sites Internet, blogs), Mona Chollet pointe l'ambivalence actuelle entre émancipation des femmes et reproduction parfois zélée des normes associées à leur genre. Le martèlement d'un droit à « vouloir être belle », à « assumer sa séduction » ou la réalisation de soi à travers l'accomplissement des performances physiques et esthétiques attendues, notamment par un contrôle scrupuleux de son poids, se fait surtout au prisme d'une logique marchande générant d'importants profits. Les frontières se brouillent entre le langage de la subversion basé sur l'autonomie des femmes (elles *choisissent* de se faire belles, elles *assument* leur féminité…) et la sophistication des modes de consommation, apparaissant simplement dotées d'un surplus de réflexivité. En effet, se réjouir de ce que certaines marques diversifient les profils les représentant en termes de couleur de peau ou de morphologie revient moins à saluer une victoire du féminisme que les capacités du marketing à absorber les transformations sociétales pour se rendre toujours plus performant.
À l'image de ce que l'on pourrait relever dans la consommation dite « bio » et le fait de rendre son mode de vie un peu plus « vert », Mona Chollet voit l'émergence d'un discours dit féministe, accompagnant le resserrement des horizons d'action sur l'individu lui-même. Avec la multiplication des blogs beauté, *lifestyle* (sur le style de vie, décoration, recettes de cuisine, etc.) de la presse en ligne, la ménagère, pilier de la société de consommation d'après-guerre, aurait simplement réussi à « transformer l'aliénation en compétence ». Savoir se maquiller, cuisiner, aménager son intérieur… témoigne en effet de qualités que les femmes se sont appropriées du fait de leur cantonnement dans la sphère domestique et de leur rôle social représentatif, essentiellement défini par le regard masculin.
Le livre de Mona Chollet invite donc à se poser la question du politique dans la multiplicité des discours actuels prétendant relayer un point de vue féministe sur le monde. Le féminisme s'y réduit parfois à une forme de développement personnel, invitant à *marketer* son corps pour la compétition, moins critique, du système capitaliste qui produit l'aliénation, qu'accompagnateur de ses transformations et caution sémantique. ■

Réagissez aux articles, exposez votre point de vue. Écrivez à revue@pcf.fr

Le projet communiste de demain ne saurait se passer des élaborations théoriques que Marx et d'autres avec lui nous ont transmises. Sans dogme mais de manière constructive, *La Revue du projet* propose des éclairages contemporains sur ces textes en en présentant l'histoire et l'actualité.

L'impérialisme capitaliste

Le capitalisme est-il synonyme de libre concurrence et de paix entre les nations ou, au contraire, conduit-il nécessairement à la constitution de monopoles et à la guerre ? Lénine considère que le capitalisme qui repose sur la propriété privée et la libre concurrence évolue nécessairement en impérialisme. À ce nouveau stade, des entreprises géantes, résultant de la concentration de la production et de la fusion du capital industriel et du capital bancaire, s'affrontent pour le partage du monde, aidées par la puissance militaire de leurs États respectifs.

PAR **FLORIAN GULLI**
ET **AURÉLIEN ARAMINI**

L'impérialisme a surgi comme le développement et la continuation directe des propriétés essentielles du capitalisme en général. Mais le capitalisme n'est devenu l'impérialisme capitaliste qu'à un degré défini, très élevé, de son développement, quand certaines des caractéristiques fondamentales du capitalisme ont commencé à se transformer en leurs contraires, quand se sont formés et pleinement révélés les traits d'une époque de transition du capitalisme à un régime économique et social supérieur. Ce qu'il y a d'essentiel au point de vue économique dans ce processus, c'est la substitution des monopoles capitalistes à la libre concurrence capitaliste. La libre concurrence est le trait essentiel du capitalisme et de la production marchande en général ; le monopole est exactement le contraire de la libre concurrence ; mais nous avons vu cette dernière se convertir sous nos yeux en monopole, en créant la grande production, en éliminant la petite, en remplaçant la grande par une plus grande encore, en poussant la concentration de la production et du capital à un point tel qu'elle a fait et qu'elle fait surgir le monopole : les cartels, les syndicats patronaux, les trusts et, fusionnant avec eux, les capitaux d'une dizaine de banques brassant des milliards. En même temps, les monopoles n'éliminent pas la libre concurrence dont ils sont issus ; ils existent au-dessus et à côté d'elle, engendrant ainsi des contradictions, des frictions, des conflits particulièrement aigus et violents. Le monopole est le passage du capitalisme à un régime supérieur.

Si l'on devait définir l'impérialisme aussi brièvement que possible, il faudrait dire qu'il est le stade monopoliste du capitalisme. Cette définition embrasserait l'essentiel, car, d'une part, le capital financier est le résultat de la fusion du capital de quelques grandes banques monopolistes avec le capital de groupements monopolistes d'industriels ; et, d'autre part, le partage du monde est la transition de la politique coloniale, s'étendant sans obstacle aux régions que ne s'est encore appropriées aucune puissance capitaliste, à la politique coloniale de la possession monopolisée de territoires d'un globe entièrement partagé.

Lénine, *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme (essai de vulgarisation)*, 1916, *Œuvres complètes*, tome 22, Éditions sociales, Éditions du Progrès, Moscou, 1960, p. 286-287.

UN NOUVEAU STADE DU CAPITALISME

Lénine étudie le développement du capitalisme. Ce dernier n'a rien d'une réalité figée, il passe nécessairement par différentes phases. Le premier stade du capitalisme avait pour principes « propriété privée fondée sur le travail du petit patron, libre concurrence, démocratie ». Entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe, ce stade a définitivement été dépassé et un « *nouveau capitalisme s'est* définitivement *substitué à l'ancien* ». Cette nouvelle phase du capitalisme, qui en constitue le « stade suprême », est qualifiée par Lénine de « monopoliste ». Cette dernière phase où se réalise l'essence même du capitalisme consiste dans la formation de grands « monopoles » dominant la vie économique : les « cartels », les « trusts » et les « syndicats patronaux ».

Le capitalisme monopoliste se caractérise sur le plan économique par la « concentration de la production ». Lénine insiste sur cette dynamique paradoxale du système capitaliste : la libre concurrence capitaliste produit les « monopoles », qui sont la négation de la concurrence. Lénine rappelle que Marx avait bien mis en évidence dans *Le Capital* que « la libre concurrence engendre la concentration de la production, laquelle, arrivée à un certain degré de développement, conduit au monopole ». La libre concurrence peut entraîner, premier scénario, la

faillite d'une entreprise au profit d'une autre qui devient de plus en plus puissante au sein d'un secteur industriel : un « trust ». Elle peut entraîner, deuxième scénario, l'entente de grandes entreprises en vue d'imposer leurs conditions de vente sur le marché, de déterminer les quantités à produire et de partager les bénéfices : c'est le principe de la « cartellisation ». Lénine trouve une confirmation de ce processus de concentration de la production dans les statistiques industrielles de son époque qui étayent l'argumentation du premier chapitre de *L'Impérialisme*. Ainsi rappelle-t-il qu'« il n'est pas rare de voir les cartels et les trusts détenir 7 ou 8 dixièmes de la production totale d'une branche d'industrie ». Par exemple, « lors de sa fondation en 1893, le Syndicat rhéno-westphalien du charbon détenait 86,7 % de la production houillère de la région, et déjà 95,4 % en 1910 ».

Au début de la guerre, Lénine se réfugie en Suisse après avoir été inquiété par les autorités austro-hongroises qui le suspectent d'être un espion tsariste. La brochure consacrée à l'impérialisme est écrite au printemps 1916 à Zurich.

L'ouvrage a souvent été présenté comme une contribution majeure au développement de la théorie de l'impérialisme. Pourtant, il ne s'agit pour Lénine que d'un « essai de vulgarisation » (c'est le sous-titre de la brochure). Dès les premières lignes, Lénine précise que le contenu théorique du texte reprend pour l'essentiel les analyses de deux auteurs. Celle du journaliste libéral J.A. Hobson (1858-1940) qui publie *L'Impérialisme* en 1902, « description excellente et détaillée » de l'impérialisme, selon Lénine. Celle ensuite du marxiste autrichien Rudolf Hilferding (1877-1941) dont le livre, *Le Capital financier* (1910), constitue « une analyse éminemment précieuse ».

L'objectif de Lénine n'est pas d'éclairer d'un jour nouveau le capitalisme de son temps. Sa brochure est une critique radicale de la ligne politique de nombreux socialistes, dont Karl Kautsky qui estime que l'impérialisme, une fois réformé et adouci, pourrait être le prélude de la paix et d'une démocratie mondiale.

La phase monopoliste du capitalisme n'est pas une pathologie du capitalisme, mais une phase inéluctable de son développement. Toutefois, les éléments du stade antérieur se maintiennent, quoique en se transformant souvent. Ainsi, les moyens de production « restent la propriété privée d'un petit nombre d'individus » et « le cadre général de la libre concurrence nominalement reconnue subsiste ». De même, le petit patronat ne disparaît pas mais passe totalement sous la dépendance des grands groupes qui les privent de toute initiative. Lénine insiste d'ailleurs sur le fait que le parti du prolétariat « doit arracher à la bourgeoisie les petits patrons qu'elle a dupés » en vantant la libre entreprise. Enfin, « les monopoles n'éliminent pas la libre concurrence », mais la transforment radicalement. La libre concurrence devient la lutte acharnée pour le partage des marchés, au niveau mondial, entre les grands trusts, entre les cartels, entre les « groupements monopolistes de capitalistes » et les petits patrons. Loin de mettre fin à la lutte des classes, cette phase du capitalisme rend encore plus violente la logique de domination du capital. « Le joug exercé par une poignée de monopolistes » est toujours plus intolérable : les profits sont démultipliés, les matières premières sont confisquées, l'usage de la force militaire se généralise

CAPITAL FINANCIER ET NOUVELLE POLITIQUE COLONIALE

Lénine nomme « impérialisme » ce nouveau stade du capitalisme caractérisé par l'émergence des monopoles. Plus précisément : l'impérialisme est le résultat inéluctable des développements les plus récents du capitalisme. Le choix de ce terme pourrait surprendre à première vue. D'abord, parce que l'impérialisme n'est pas une réalité nouvelle. Il a existé bien avant le capitalisme. Déjà « Rome, fondée sur l'esclavage, faisait une politique coloniale et pratiquait l'impérialisme », remarque Lénine. Les tendances à l'expansion, à l'annexion, la domination d'une nation ou d'une cité par une autre sont choses anciennes. Pourtant, Lénine maintient qu'il est possible d'identifier un impérialisme spécifiquement capitaliste. Mais là encore, pourquoi réserver ce mot aux développements économiques les plus récents, alors que les grandes puissances capitalistes se sont depuis longtemps lancées dans l'aventure coloniale ? La colonisation et les rivalités internationales, en contexte capitaliste, ne sont pas nouvelles non plus. Néanmoins, Lénine soutient qu'elles prennent un tour nouveau avec l'apparition des monopoles.

L'impérialisme dont parle Lénine présente deux caractéristiques nouvelles qui se déduisent, l'une et l'autre, de l'apparition des monopoles. L'impérialisme désigne d'abord le capitalisme à l'heure de la domination du « capital financier », « fusion du capital bancaire et du capital industriel ». Le pouvoir passe aux mains des banques. D'abord simples intermédiaires dans les paiements, elles se mettent à pénétrer les autres formes du capital, commercial et industriel, pour les dominer. Quelques grandes banques, absorbant les petits établissements, s'unissent avec les monopoles industriels « par l'acquisition d'actions » ou « par l'entrée des directeurs de banque » dans les conseils d'administration des « entreprises industrielles et commerciales ». Par ailleurs, « l'oligarchie financière » cherche de plus en plus à placer sous sa dépendance les institutions politiques. La séduction des fonctionnaires et l'influence sur les gouvernants sont d'autant plus aisées que les États s'endettent auprès des banques. Dans cette situation, la démocratie parlementaire, contournée, se vide peu à peu de sa substance. Le libéralisme, cher à la bourgeoisie dans la phase précédente du capitalisme, est délaissé à l'époque de l'impérialisme.

Deuxième caractéristique de cette phase du capitalisme : une nouvelle politique coloniale. « Aux nombreux "anciens" mobiles de la politique coloniale le capital financier a ajouté la lutte pour les sources de matières premières, pour l'exportation des capitaux, pour les "zones d'influence" – c'est-à-dire pour les zones de transactions avantageuses, de concessions, de profits de monopole, etc. –, et, enfin, pour le territoire économique en général.» Mais il y a plus. Les précédentes expansions coloniales se déployaient dans un monde encore étranger aux grandes puissances capitalistes. Mais vers 1900, les choses ont changé. Le partage du globe est achevé ou presque. À partir de ce moment, la conquête de nouveaux territoires par une grande puissance se fait toujours au détriment d'une autre. L'appropriation de nouvelles terres, nécessaire par exemple pour accéder aux matières premières, devient un facteur de tensions entre puissances impérialistes et donc une cause de rivalité entre une poignée de monopolistes, conduisant *in fine* à la guerre. ■

ORGANISEZ DES DÉBATS !

Organisez des débats avec les membres de l'équipe de *La Revue du projet*, autour des livres ou des thèmes des dossiers, c'est possible. Contactez-nous à revue@listes.pcf.fr

Retrouvez La Revue du projet sur Facebook

L'ÉQUIPE DE LA REVUE

Guillaume Roubaud-Quashie
Directeur

Davy Castel
Rédacteur en chef

Jean Quétier
Rédacteur en chef

Gérard Streiff
Rédacteur en chef
Combat d'idées
Sondages

Sébastien Thomassey
Mise en page

Frédo Coyère
Mise en page
et graphisme

Noëlle Mansoux
Secrétaire
de rédaction

Camille Ducrot
Critiques/Lire

Florian Gulli
Dans le texte

Aurélien Aramini
Dans le texte

Nadhia Kacel
Féminisme

Mickaël Bouali
Histoire

Bradley Smith
Philosophiques

Victor Blanc
Poésies

Corinne Luxembourg
Production
de territoires

Séverine Charret
Production
de territoires

Étienne Chosson
Regard

Pierre Crépel
Sciences

Fanny Chartier
Statistiques

Michaël Orand
Statistiques

Léo Purguette
Travail
de secteurs

Alexandre Fleuret
Lectrices & lecteurs

Benjamin Sozzi
Vidéo

Claudine Périllaud
Relecture

Vincent Bordas
Relecture

Caroline Bardot

Hélène Bidard

Igor Martinache

Josua Gräbener

Stéphanie Loncle

Marine Roussillon

LA REVUE DU PROJET

BULLETIN D'ABONNEMENT

RÈGLEMENT PAR **CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL** (À L'ORDRE DE LA REVUE DU PROJET. REMPLIR BULLETIN CI-DESSOUS).

Durée 1 an/10 numéros

BULLETIN D'ABONNEMENT ANNUEL

❏ **Je règle par chèque bancaire ou postal (France uniquement) à l'ordre de « La Revue du Projet »**

❏ **Standard : 56 €** ❏ **Chômeurs/étudiants : 40 €** ❏ **Souscription : 72 €**

SERVICE ABONNEMENT - REVUE DU PROJET c/o TBS BLUE - 11, rue Gustave-Madiot - 91070 BONDOUFLE
Tél. : 01 84 18 10 50 - Fax : 01 55 04 94 01 - Mail : larevueduprojet@i-abo.fr

À envoyer à l'adresse ci-dessus.

Nom & prénom .....

Adresse .....

Code postal .....Ville .....

Adresse électronique .....Mobile(*) .....

(*) informations utilisées uniquement dans le cadre de l'abonnement Date : ..... Signature :

RÈGLEMENT **PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE** (REMPLIR FORMULAIRE CI-DESSOUS).

BULLETIN D'ABONNEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (4 fois/an)

❏ **Standard : 4 X 14 €** ❏ **Chômeurs/étudiants : 4 X 10 €** ❏ **Souscription : 4 X 18 €**

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....Pays : .....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN-Numéro d´identification international du compte bancaire

BIC-Code international d´identification de votre banque

TYPE DE PAIEMENT récurrent/répétitif ☒ **Vous pouvez à tout moment vous désabonner en appelant au 01 84 18 10 50.**

CRÉANCIER : ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN - ICS : FR23ZZZ530622 - Adresse : 6, avenue Mathurin-Moreau, 75167 Paris cedex 19

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA **ASSOCIATION PAUL-LANGEVIN**

Référence unique du mandat (réservé à l'administration)

En signant ce formulaire vous autorisez l'ASSOCIATION PAUL LANGEVIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ASSOCIATION PAUL LANGEVIN. Vous bénéficiez du droit d´être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à : ..... Signature :

Le : .....

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n´être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l´exercice, par ce dernier, de ses droits d´oppositions, d´accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l´informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à : SERVICE ABONNEMENT - REVUE DU PROJET c/o TBS BLUE - 11, rue Gustave-Madiot - 91070 BONDOUFLE

PROCHAINS NUMÉROS

Février : **Terrorisme**

Mars : **Évasion fiscale**

Avril : **Santé**

Parti communiste français